

Entente de
développement culturel



Culture
et Communications
Québec

FOUILLES ET SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUES *SUR LE SITE DU COLLÈGE DES JÉSUITES DE QUÉBEC, 2014*

Serge Rouleau | Ville de Québec | 2016



Ces interventions archéologiques ont été réalisées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel conclue entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Page couverture : Vue de l'Église et du Collège des Jésuites par Richard Short.
Bibliothèque et Archives du Canada.

© 2016
Ville de Québec
Tous droits réservés

Dépôt légal
Deuxième trimestre
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89552-146-4

**FOUILLES ET SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUES
SUR LE SITE DU COLLÈGE DES JÉSUITES DE QUÉBEC, 2014**

**Division de l'architecture et du patrimoine
Service de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Québec**

**SERGE ROULEAU
2016**

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Coordination, Ville de Québec	William Moss
Chargé de projet	Serge Rouleau
Assistante archéologue	Manon Goyette
Manœuvres en archéologie	Julie Gagné Geneviève Gagné-Dumont Antoine Guérette Anja Herzog Alexandre Naud Ariane Pépin Élisabeth Tardif Luis Trudel-Lopez Marie-Claude Turgeon-Gosselin
Inventaire des artefacts	Anja Herzog
Collections	Marie-Hélène Daviau
Relevés et dessins	François Pellerin
Culture et relations internationales	Annie Blouin
Gestion des immeubles, Ville de Québec	Jean R. Brousseau
Atelier de dessins, Division architecture et patrimoine	Luce Simard Marco Bélanger Carlos de la Torre
Communications	Chantal Gagnon Robert Greffard
Technologies de l'information	Martin Brousseau René Gosselin
Les Dalles Parko Inc.	Patrick Vallière Éric Plamondon
Groupe Macadam Inc.	Steve Vézina
Édition	Fernande Michaud

Nous tenons à exprimer notre gratitude à la Gestion des immeubles et le chargé de projet, M. Jean Brousseau, pour leur collaboration dans la réalisation du projet en archéologie. Nos remerciements vont également à l'équipe des Dalles Parko pour leur participation active aux fouilles ainsi qu'à Marie-Hélène Daviau pour sa contribution sous diverses formes au traitement des objets et au catalogage.

Pour leur collaboration, nous remercions également Mme Isabelle Paradis, restauratrice au Centre de conservation du Québec, Mme Josée Duchesne du Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval ainsi que M. Olivier Rabeau, conservateur au Musée René-Bureau du même département.

RÉSUMÉ

Parmi les communautés religieuses de la colonie, le complexe du collège des Jésuites occupait un emplacement de choix dans la capitale. La présence des Jésuites en Nouvelle-France s'est manifestée sur plusieurs sites de missions, de postes de traite et de propriétés seigneuriales. La fondation du collège des Jésuites de Québec leur a permis de s'établir dans la ville et d'y offrir une institution d'enseignement permanente pour les jeunes garçons à Québec. Ce complexe représentait également leur maison-mère au Canada.

Ce site avait déjà fait l'objet d'interventions en archéologie par le passé. Dès la démolition des casernes en 1878, la province de Québec avait retenu les services de Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice pour superviser une partie des travaux en cours et «fouiller» le secteur de l'ancienne chapelle des Jésuites. En 1971, le ministère des Affaires culturelles du Québec avait dû intervenir d'urgence sur le périmètre de l'église des Jésuites lors de la construction du stationnement souterrain. D'autres interventions ont suivi depuis les années 1980 au gré des travaux et des aménagements.

Le projet en archéologie associé aux travaux d'aménagement des parterres de l'hôtel de ville en 2014 a livré de nombreuses découvertes permettant de documenter le potentiel archéologique anticipé. Des données inédites relatives au collège des Jésuites au XVII^e siècle ont été mises au jour. De plus, les vestiges associés au collège rénové au cours de la première moitié du XVIII^e siècle ont également permis de mieux comprendre une partie de l'évolution architecturale de ce complexe. Les données archéologiques suggéraient un ensemble institutionnel spacieux et bien adapté à la réalité climatique de la colonie et au relief du site. À titre d'exemple, l'enfouissement des eaux de surface sur le site, l'aménagement d'une citerne à l'intérieur de l'aile de façade et l'utilisation d'appareils de chauffage dans un édifice généreusement garni de cheminées indiquaient une adaptation au terrain et aux rigueurs du climat. De plus, des artefacts témoignaient de la présence des domestiques à l'emploi des Jésuites et certains objets suggéraient même la fréquentation de l'institution d'enseignement par des jeunes amérindiens au XVII^e siècle. D'autre part, des structures ont été associées aux casernes britanniques et une abondante collection fut également constituée. Ces objets se rapportaient à l'occupation du site au XIX^e siècle et à un important dépôt mis en place lors des dernières décennies du XVIII^e siècle.

Un volet visant à donner accès au public durant les fouilles archéologiques a été réalisé au cours du mois de juillet. Très prisée par les citoyens et les touristes, l'interprétation des fouilles archéologiques fut assurée par une petite équipe de guides-interprètes. De plus, des journées d'animation ont été tenues durant les fins de semaine.

Une dimension importante du projet concernait la conservation et la protection des vestiges. À ce sujet, les nombreux vestiges dégagés ont fait l'objet de mesures de protection avant d'être ensablés. Les fondations et structures du premier collège des Jésuites et sa chapelle érigée en 1650 ont été dégagés et protégés. Il en va de même pour les vestiges du second collège mis en place vers 1725 comprenant les fondations de la façade du complexe, la porte cochère, une citerne intérieure, un puits extérieur, un réseau de canalisation, etc. Des vestiges des casernes britanniques ont également été protégés dont l'immense citerne extérieure aménagée dans la cour pour alimenter l'ensemble du complexe militaire en 1800. Tous ces vestiges ont fait l'objet de mesures de protection et forment actuellement un parc archéologique protégé. De plus, des secteurs névralgiques n'ont pu être soumis aux fouilles durant le projet, notamment le périmètre

de la citerne des casernes et le caveau de la chapelle de 1650 où furent inhumés des Jésuites au XVII^e siècle. Ces emplacements forment une réserve archéologique et ont fait l'objet des mesures de protection dans le cadre du projet 2014.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES PLANCHES	vii
1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 LES INTERVENTIONS ANTÉRIEURES	2
3.0 L'ÉVOLUTION DU SITE	4
4.0 LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.....	18
4.1 Le premier complexe des Jésuites (1647-1720).....	18
4.1.1 Le secteur de la chapelle.....	18
4.1.1.1 Les vestiges architecturaux.....	18
4.1.1.1.1 Les structures inconnues.....	21
4.1.1.2 Les sols archéologiques.....	26
4.1.2 Le secteur nord-est du collège.....	28
4.1.2.1 Les vestiges architecturaux.....	28
4.1.2.2 Les sols archéologiques.....	30
4.1.3 Bilan des découvertes	32
4.2 Le second complexe des Jésuites (1725-1765).....	36
4.2.1 Les vestiges archéologiques.....	36
4.2.2 Les sols archéologiques.....	63
4.2.2.1 L'aile nord-est	70
4.2.3 Bilan des découvertes.....	70
4.3 L'occupation britannique et les casernes des Jésuites (1760-1871).....	79
4.3.1 Les vestiges architecturaux.....	79
4.3.2 Les sols archéologiques au XVIII ^e siècle	84
4.3.3 La cour des casernes au milieu du XIX ^e siècle	92
4.3.4 Bilan des découvertes	94
4.4. La démolition des casernes des Jésuites.....	99

CONCLUSION.....	102
RÉFÉRENCES.....	104
ANNEXE 1	108
ANNEXE 2	110
ANNEXE 3	114
ANNEXE 4	116
CATALOGUE DES PLANCHES	119

LISTE DES FIGURES

1. Vestiges de l'église des Jésuites dégagés en 1971.
2. Le complexe du collège des Jésuites en 1670.
3. Le collège des Jésuites en 1685.
4. Le collège des Jésuites en 1692.
5. Le collège des Jésuites face à la place publique vers 1660.
6. Le complexe des Jésuites identifié par le chiffre 7 sur cette vue de Québec au XVII^e siècle.
7. Le collège des Jésuites à la fin du XVII^e siècle.
8. Le complexe des Jésuites à Québec en 1742.
9. Le collège des Jésuites peu après le bombardement de la ville en 1759.
10. La façade des casernes des Jésuites en juin 1829.
11. Les casernes des Jésuites vers 1830.
12. La halle à la viande près des casernes récemment abandonnées en 1872.
13. Les casernes des Jésuites avant leur démolition.
14. La construction de la façade de l'hôtel de ville en 1895.
15. Les terrains devant l'hôtel de ville le 23 juillet 1897.
16. Vue de la fondation du mur sud de la chapelle 12D4.
17. Le bloc de calcaire 12N111.
18. Vue du vestige 12N31 encadré par les vestiges 12N100 à gauche, 12N104 à l'arrière-plan et le vestige 12N101 à droite.
19. Vue du 12N110 en cours de dégagement.
20. Vue du vestige 12N46 au pied du mur nord de l'entrée principale du collège érigée vers 1725.
21. Vue du vestige 12N108 et des pierres prélevées 12N110 dans la cavité.
22. Le vestige 12N104 recouvert par la fondation du mur ouest du second collège (12N101).
23. Partie est du vestige 12N104 dont les assises sont déployées en escalier.
24. Parement intérieur de la fondation 12J100.
25. Vue du vestige 12N109.
26. Déposition de sable 12J17-12L9 dégagée dans le sondage 12L.
27. Vue de la surface 12L10 après le prélèvement du sable 12J17-12L9 dans la cavité.
28. Vue du côté ouest de l'édifice en place dans le secteur nord-est du collège des Jésuites en 1699.
29. Vue de la chapelle du palais épiscopal en 1806-1808.
30. Vue du parement interne de la fondation de façade du collège 12G3.
31. La fondation du mur ouest du collège (12N101) et celle du mur sud de l'entrée principale (12N102).
32. Vue du parement extérieur (ouest) de la fondation du mur ouest du collège 12N101.
33. Vue d'ensemble de la fondation du mur ouest 12N101 et de l'entrée principale du collège.
34. Vue de la fondation du mur nord de l'entrée principale du collège 12N106.
35. Dégagement en cours du massif de maçonnerie abritant une citerne à droite (12H18).
36. Vue du parement de la fondation du mur ouest du collège et de la citerne entouré d'un massif (12H18).
37. Vue rapprochée de l'ouverture supérieure de la citerne 12H18.
38. Vue de la face interne sud de la citerne 12H18.

39. Vue de la face interne orientale de la citerne 12H18.
40. Arc dans la paroi nord de la citerne 12H18.
41. Vue d'ensemble du vestige 12L100.
42. Vue du vestige 12L100.
43. Vue d'ensemble du vestige 12L100.
44. Surface de maçonnerie 12P8 près du parement nord de la fondation 12P7.
45. Vue du parement sud du vestige 12K100.
46. Vue du parement nord du vestige 12K100 dégagé lors de la surveillance des travaux.
47. Vue du dallage 13B101 et du caniveau 13B102.
48. Vue du parement sud du vestige 13F1.
49. Le vestige 12H19 lors de sa découverte.
50. Le vestige 12H19 sans les dalles de surface.
51. Le vestige 12H19 en paroi sud du sondage.
52. Le vestige 12H19 et une pierre disposée à la verticale afin d'obstruer la canalisation.
53. Le vestige 13C1 découvert fortuitement lors des travaux d'aménagement.
54. Le vestige 12N105 près du mur nord de l'entrée du collège.
55. Le drain 12N45 (jalon) sous le recouvrement 12N105.
56. Le vestige 12N45 longeant le côté nord de l'entrée du collège.
57. La canalisation 13A1.
58. Le parement 12B5.
59. Vue détaillée de l'ouverture à la base du parement oriental de la citerne.
60. Vestige 12N107 du côté sud de la porte cochère.
61. Assemblage d'assises à l'extrémité ouest du mur nord de l'entrée principale.
62. Les pièces de bois 12N43 en cours de dégagement.
63. Vestige 12N105 couvrant la canalisation 12N45 enfouie le long du mur nord de l'entrée principale du collège.
64. La canalisation 12N45 sans les pierres 12N105.
65. La surface de circulation 12N15 datant du milieu du XVIII^e siècle.
66. Illustration volumétrique de la citerne des Jésuites 12H18.
67. Fragments d'ardoise provenant de la toiture.
68. Fragment provenant de poêles à chauffage en céramique.
69. Brique d'un poêle en céramique.
70. Pierres en silex, pipe en terre cuite et tête de projectile en fer forgé.
71. Jetons en terre cuite, pierre à fusil et petite cuillère.
72. Perles de verre et grain de chapelet.
73. Perles provenant des contextes de l'occupation Jésuite.
74. Fragments de marbre provenant des remblais déposés contre le mur ouest de la chapelle des Jésuites rénovée.
75. La paroi sud de la citerne des casernes des Jésuites 12B2.
76. Vue d'une ope dans la paroi nord de la citerne des casernes.
77. Paroi ouest de la citerne des casernes.
78. Paroi nord de la citerne des casernes.
79. Paroi est de la citerne des casernes.
80. Empreinte d'une barre à mine en paroi est.
81. Vue rapprochée de la paroi est de la citerne.
82. Céramique provenant du dépôt de la citerne des Jésuites.
83. Bouteilles à vin retrouvées dans la citerne des Jésuites.

84. Pipes en argile et billes en terre cuite retrouvées dans la citerne des Jésuites.
85. Pierres à fusil en silex et balles en plomb.
86. Débris d'un petit baril jeté dans la citerne des Jésuites.
87. Baguettes de tambour de régiment.
88. Poids provenant de la citerne des Jésuites.
89. Attaches provenant de la citerne des Jésuites.
90. Rondelles et rejets de découpage des boutons en os.
91. Boutons d'uniformes militaires provenant de la citerne des Jésuites.
92. Vue des casernes des Jésuites vers 1806.
93. Le collège des Jésuites en 1779.
94. Vue de la façade des casernes des Jésuites et du côté intérieur de l'aile ouest en 1823.
95. Plan du sous-sol des casernes en 1823.
96. Plan des casernes en 1823.
97. Parement de pierre calcaire visible dans la portion supérieure de la paroi nord de la citerne (12B2).
98. Extrait du feuillet 11 du plan d'assurance-incendie de Goad en 1910.

LISTE DES PLANCHES

- Planche 1. Localisation de l'intervention 2014 sur le site CeEt-35.
- Planche 2. Compilation des sous-opérations et des vestiges dégagés en 2014, CeEt-35.
- Planche 3. Plan des sous-opérations et des vestiges du périmètre sud des parterres, CeEt-35.
- Planche 4. Plan des sous-opérations et des vestiges du périmètre nord des parterres, CeEt-35.
- Planche 5. Plan du vestige CeEt-35-12L100.
- Planche 6. Plan détaillé des vestiges de la moitié sud de la sous-opération CeEt-3512N.
- Planche 7. Plan du puits-citerne des casernes des Jésuites, CeEt-35-12B.
- Planche 8. Synthèse des tranchées des travaux d'aménagement en 2014.
- Planche 9. Coupe stratigraphique de la paroi est et nord de la sous-opération 12C.
- Planche 10. Coupe stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 12D.
- Planche 11. Coupe stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 12E.
- Planche 12. Coupe stratigraphique de la paroi nord de la sous-opération 12H.
- Planche 13. Coupe stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 12H.
- Planche 14. Coupe stratigraphique de la paroi sud de la sous-opération 12J.
- Planche 15. Coupe stratigraphique de la paroi ouest de la sous-opération 12N.
- Planche 16. Coupe stratigraphique de la paroi est de la sous-opération 12P.
- Planche 17. Coupe stratigraphique de la paroi ouest de la sous-opération 12Q.
- Planche 18. Vestiges associés au collège des Jésuites, 1647-1730.
- Planche 19. Vestiges associés au collège des Jésuites, 1730-1765.
- Planche 20. Vestiges associés aux casernes des Jésuites, 1765-1876.
- Planche 21. Synthèse des emplacements intacts en 2014, CeEt-35.

1.0 INTRODUCTION

Les travaux de réaménagement des parterres de la façade de l'hôtel de ville prévus à l'été 2014 s'inscrivaient dans un projet de réfection des terrains entourant cet édifice. La réfection du stationnement souterrain, du côté sud, avait été amorcée depuis plusieurs mois et les travaux sur les terrains longeant la rue Pierre-Olivier-Chauveau, côté ouest, étaient toujours en cours. Un projet en archéologie avait été prévu devant la façade de l'hôtel de ville en raison du potentiel archéologique connu et anticipé.

Le site de l'hôtel de ville de Québec se situe au cœur du site patrimonial déclaré du Vieux-Québec. L'édifice actuel est même inscrit à la liste des lieux historiques nationaux du Canada depuis 1984. Avant la construction de cet édifice en 1895, le même emplacement fut occupé par le complexe conventuel des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles. Par la suite, l'édifice du collège des Jésuites fut transformé en caserne et utilisé par les troupes britanniques pendant presque un siècle.

Le projet en archéologie visait à identifier, documenter et conserver les vestiges associés aux occupations antérieures à la construction de l'hôtel de ville. Grâce à la précieuse collaboration du Service de la gestion des immeubles, il a été possible de conserver et protéger les témoins matériels de l'occupation ancienne dans le cadre de ce projet. À ce propos, quelques emplacements ont été constitués en réserve archéologique en raison de leur importance. Faute de temps et de ressources dans le cadre du projet, ces secteurs n'ont pas été soumis aux fouilles archéologiques, mais ont été protégés. L'intervention sur le site CeEt-35 à l'été 2014 a été réalisée sous le permis 14-ROUS-02. La fouille du site s'est déroulée du 25 juin au 18 septembre et la surveillance des travaux fut complétée le 6 novembre. Outre le chargé de projet, l'équipe de terrain se composait d'une aide-archéologue et de six techniciens de fouille.

2.0 LES INTERVENTIONS ANTÉRIEURES

L'ensemble du site, jadis occupé par le complexe du collège des Jésuites, a fait l'objet de quelques interventions avant 2014. Dès la démolition du collège en 1878, la province de Québec avait eu recours à Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice pour superviser une partie des travaux de démolition du collège afin de recueillir des sépultures et des objets. La découverte d'ossements humains pendant les excavations des travaux de démolition des casernes des Jésuites avait mené le premier ministre à lui confier un mandat «pour diriger les fouilles» (de Saint-Maurice 1879 : 28). Outre les sépultures de trois Jésuites et les ossements de trois religieuses augustines, les fondations de la chapelle érigée en 1650 avaient été identifiées. Une partie de l'entrée des casernes et une citerne avaient également été cartographiées et des artefacts furent recueillis.

En 1971, les travaux de construction d'un stationnement souterrain de l'hôtel de ville avaient entraîné le dégagement de vestiges de l'église des Jésuites érigée en 1666. Le déroulement des travaux sans expertise archéologique avait alors soulevé l'opinion publique. À la suite du tollé, une équipe d'archéologues du ministère des Affaires culturelles du Québec fut dépêchée sur le site et travailla jour et nuit, au mois d'avril, dans des conditions difficiles (Gaumond 1971). Cette intervention a permis la découverte de cinq sépultures de même que les fondations du chevet, du transept ouest et son autel, du maître-autel et de la balustrade.



Figure 1. Vestiges de l'église des Jésuites dégagés en 1971.
Ministère de la Culture et des Communications.

La présence d'un potentiel archéologique avait donc été établie par ces interventions. Il a tout de même fallu attendre en 1989 pour qu'une évaluation de potentiel soit rédigée pour l'ensemble du site du collège des Jésuites (Simoneau 1990). L'aménagement d'un abribus avait alors fourni l'occasion d'élaborer une étude préliminaire où les différents secteurs du site du collège avaient fait l'objet d'une évaluation. Les parterres situés devant l'aile orientale de l'hôtel de ville avaient été identifiés porteurs d'un potentiel archéologique fort. Ce projet incluait également une prospection archéologique par le biais d'une sonde afin de tenter de localiser les fondations de la façade du collège. D'autre part, une étude de l'ensemble du sous-secteur Hôtel-de-Ville réalisée en 1998 avait réitéré l'intérêt pour le potentiel archéologique des terrains situés devant la place publique (GRHQ inc. 1998).

En 1992, deux sépultures ainsi que des vestiges tangibles de la chapelle des Jésuites érigée en 1650 ont été découverts lors d'une fouille d'urgence réalisée au pied de l'escalier de l'allée menant à l'entrée principale de l'hôtel de ville (Bélanger, Quesnel et Simoneau 1992). Ces travaux de réfection de l'allée avaient également permis le dégagement de plusieurs fondations du collège, confirmant par le fait même la présence de vestiges anciens associés au collège des Jésuites.

En 1996, la Ville de Québec réalisait une surveillance et une fouille à l'occasion de travaux visant à implanter un puisard et un lampadaire (Desgagné 1997). Lors de ces travaux, un mur associé au site fut découvert dans la côte de la Fabrique. Dans la portion sud de la rue des Jardins, une partie du mur de refend de la nef et l'extrémité nord de l'église ont été dégagées de même que six sépultures (Larocque 1997).

En 2012, la réfection du branchement d'aqueduc sur l'aile sud de l'hôtel de ville a fait l'objet d'une surveillance archéologique (Goyette 2013). Des fondations associées à l'angle sud-est du collège des Jésuites ont été relevées (Goyette 2013). L'année suivante, les travaux de réfection du stationnement souterrain du côté sud de l'hôtel de ville ont également fait l'objet d'une surveillance archéologique (Goyette 2015). Enfin, l'enfouissement du réseau téléphonique de Bell a entraîné des excavations du côté sud de la côte de la Fabrique (Ethnoscop 2014).

Enfin, quelques surveillances archéologiques ont accompagné des travaux de réfection de rue et d'enfouissement de réseau dans les rues limitrophes au site CeEt-35. En 1985, la firme Cérame complétait le suivi des travaux pour Hydro-Québec sur la rue Sainte-Anne (Tremblay-Coteau 1987). L'année suivante, cette firme accompagnait les travaux d'enfouissement du réseau électrique dans la rue Pierre-Olivier-Chauveau (Croteau 1987). En 2011, des travaux réalisés sur le réseau souterrain de Bell dans la rue Sainte-Anne ont permis de dégager des vestiges associés à diverses structures des casernes des Jésuites. Des éléments d'un magasin, d'un corps de garde et d'un mur d'enceinte des casernes ont été mis au jour et documentés (Ethnoscop 2015 : 71).

3.0 L'ÉVOLUTION DU SITE

En 1637, les Jésuites recevaient une concession à la Haute-Ville afin d'y ériger un collège et un séminaire pour l'enseignement. Cette institution était destinée à servir de résidence pour les missions Jésuites en Nouvelle-France où «... tous les missionnaires relèveront d'elle et ils pourront y séjourner entre leurs excursions missionnaires» (Campeau 1972 : 68-69). Mais la construction des édifices fut retardée.

Entre-temps, une résidence fut établie en 1635 dans le presbytère attenant à la chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance (Campeau 1972 : 66). Quoique le journal des Jésuites ait rapporté l'incendie du collège de Québec en 1640, les éditeurs soulignaient que cette affirmation s'appliquait à la résidence Notre-Dame-de-la-Recouvrance et ne concernait nullement le site du collège des Jésuites gisant sous les gazons de l'hôtel de ville actuelle (Laverdière et Casgrain 1871 : 197). Il est utile de rappeler que l'emplacement exact de la chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance et de son presbytère fait encore l'objet de débats. Si certains situaient son emplacement sous la cathédrale actuelle, l'historien Lucien Campeau suggérait un site quelque part au sud de la rue Buade et à proximité du fort Saint-Louis (1972 : 60). Suite à l'incendie de 1640, les Jésuites ont maintenu l'enseignement au rez-de-chaussée de la maison de la Compagnie des Cent-Associés.

La cueillette des matériaux pour la construction du collège a débuté en 1646 et la première pierre au «fondement du corps de logis de la maison des offices de la maison de Québec» fut posée le 12 juin 1647 (Laverdière et Casgrain 1871 : 88). Les membres de la communauté étaient très impliqués dans les travaux : le frère Nicolas le Fauconnier avait soin de la maçonnerie, le frère Liégeois de la surintendance et le frère Ambroise Cauvet du bois de menuiserie, etc. (Campeau 1972 : 79). Les excavations pour les fondations avaient été amorcées à la fin avril 1647 et la «maison des offices» fut habitée au cours de la même année (Casgrain et Laverdière 1871 : 99). Il est possible que les domestiques aient habité ce logis (Campeau 1972 : 79).

En 1648, les travaux de la charpente de la grande maison ont pu débuter assez tôt, car les matériaux avaient été amenés sur le site. Une note au Journal des Jésuites indiquait : «Cette année fut faite la moitié du grand corps de logis, & le fondement de la cave» (Laverdière et Casgrain 1871 : 117). En 1649, cet édifice en maçonnerie avait été érigé et couvert, mais la finition intérieure n'était pas terminée (Campeau 1972 : 80). Cette grande maison fut finalement habitée en 1650.

La construction de la chapelle a débuté au mois de juillet 1650 et fut complétée en 1651 (Laverdière et Casgrain 1871 : 142). Le 18 octobre de la même année, le gouverneur Jean de Lauson avait été reçu par les écoliers dans la chapelle récemment terminée. À cette occasion, la présence d'Amérindiens fut attestée (Campeau 1972 : 83). Pierre-George Roy désignait ce temple sous le nom de «chapelle de la Congrégation», empruntant l'expression dans un passage du Journal des Jésuites. Il soulignait également que la congrégation de la Sainte-Vierge se réunissait dans la chapelle tous les dimanches et fêtes de l'année (Roy 1941 : 138-139). Lucien Campeau faisait état de l'impossibilité de permettre l'accès du public à la petite chapelle : «On y recevait toutefois la congrégation des hommes, fondée en 1657, et celle des élèves (Campeau 1972 : 108). Daniel Simoneau avait déjà noté l'existence d'un clocher pour cette chapelle en

citant un passage d'un marché de construction où les Ursulines demandaient un clocher identique à celui des Jésuites pour leur chapelle (Simoneau 1990 : 9).

Un marché de construction passé par les Jésuites le 29 septembre 1648 a suscité un questionnement auprès des chercheurs amenés à élaborer l'histoire du site. Ce document faisait état de la construction pour la charpente d'un bâtiment avec lucarne et apprentis à construire près de l'église des Jésuites (Drolet et al. 1977 : 125). La seule mention d'une église des Jésuites en 1648 avait de quoi soulever plusieurs questions. S'agit-il d'une chapelle aménagée dans la maison des offices comme l'a suggéré Daniel Simoneau (1990)? Ce document fait-il référence à la chapelle aménagée dans la maison des Cent-Associés utilisée à l'époque comme église paroissiale (Bélanger et al. 1992 : 13)? Dans ce dernier cas, il s'agit d'un autre emplacement situé à proximité du fort Saint-Louis.

À l'origine, le complexe des Jésuites se composait donc de trois édifices disposés autour d'une cour (figure 2). Dès 1650, le terme collège était utilisé pour identifier ce complexe. Les sources contemporaines concernant ces édifices sont peu nombreuses et laconiques. L'historien Lucien Campeau proposait une description de la propriété durant cette période : «Les Jésuites ont construit leurs deux corps de logis parallèles, au sud et au nord d'un quadrilatère qui reste ouvert sur la place, où son front occupe quelque 130 pieds. La maison des offices, bâtie la première au nord, avait environ 115 ou 120 pieds de longueur, mais elle était plus étroite que le corps principal, élevé sur le côté sud, de même longueur et de 30 pieds de largeur. Celui-ci a probablement été démoli, lors de la reconstruction de 1725, plutôt que d'y être intégré» (Campeau 1972 : 81). Les dimensions mentionnées dans cette description semblaient provenir d'une interprétation personnelle de l'auteur. Une autre source secondaire, plus précise dans l'identification des édifices, soutenait que l'aile occupant le côté nord de la cour était destinée à recevoir les cabinets du supérieur et du procureur de même que des espaces pour l'enseignement (Lebel 2003 : 6). Selon cette source, l'édifice érigé du côté sud de la cour servait de résidence aux Jésuites.

Le gouverneur de Lauson avait même demandé aux Jésuites de garnir ce premier collège d'éléments nécessaires à sa défense en cas d'attaques iroquoises en 1653. Selon le Père Jean Laramée, la demande incluait : «....de pourvoir à la retraite et à la sûreté des habitants de Québec en cas que les ennemis y fissent irruption, et comme le lieu de Québec est tout ouvert et sans défense, la maison des Révérends Pères Jésuites (étant) seule capable de retirer le nombre de personnes et de familles en une telle occurrence, et jugeant à propos que cette maison soit mise en état défendable y faisant des flancs pour résister aux ennemis en cas d'attaque, nous avons prié lesdits pères Jésuites de fortifier leur maison de Québec, y faire des canonnières et saillies pour la flanquer en sorte que l'on s'y puisse défendre contre les attaques ennemies, même des pierriers et autres petites pièces pour s'y défendre...» (Laramée 1935 : 5). L'ordonnance du gouverneur demandait spécifiquement de monter des pièces d'artillerie sur des «flancs» (Charbonneau et al 1982 : 24). La mise en place de mesures défensives à la résidence des Jésuites est également mentionnée par l'historien Monet (1966). Concernant les mesures défensives apportées au complexe des Jésuites, Daniel Simoneau s'interrogeait sur la fonction de certaines structures de forme carrée en place à la limite ouest de l'enclos (figure 3,4). Ces structures ont pu avoir une fonction défensive pour contrer les incursions iroquoises (Simoneau 1990 : 10).

Différents travaux se sont succédé sur l'ensemble de la propriété jusqu'aux années 1670. Au début de la décennie 1660, la communauté a fait ériger un moulin à vent du côté nord, à proximité de la côte de la Fabrique. En 1666, les Jésuites ont commencé la construction d'une église au coin sud-est du collège. Construite en maçonnerie et couverte d'ardoise, le clocher de cette église était pourvu d'une horloge, un élément unique dans la ville. La façade était encadrée par deux tours abritant des cages d'escalier (Noppen s.d.).

La consultation des cartes historiques de la ville suggère le déroulement de travaux de construction sur l'aile nord et à la bordure orientale de la cour intérieure. En 1670, le secteur faisant face à la place publique regroupait la chapelle érigée en 1650 et un petit bâtiment situé à peu de distance au nord de l'entrée principale (figure 2). Cependant, les cartes de la ville datées de 1685 et de 1692 indiquaient l'amputation de l'extrémité est de la maison des offices ou aile nord illustrée sur le plan de 1670 (figures 3, 4). Il est difficile de déterminer si des modifications ont réellement été apportées à l'édifice ou si ces anomalies relevaient d'un choix graphique. Par contre, les édifices situés en bordure est, donc faisant face à la place publique, ont manifestement subi un ajustement dans leur alignement lors de l'ajout d'une aile venant compléter la surface déjà occupée par la chapelle de la congrégation. Par contre, le grand corps de logis occupant le côté sud de la cour et les bâtiments érigés en bordure ouest n'a pas subi de modifications notables selon les plans historiques de la ville.

Un constat s'impose; les détails architecturaux du collège des Jésuites au XVII^e siècle demeurent peu connus. Une représentation de ce complexe attribuée à Jean Bourdon illustre un édifice central abritant une entrée surmontée d'un clocheton (figure 5). Sur cette illustration, deux édifices étaient disposés sur les côtés nord et au sud. Une autre vue de la ville en direction de l'est illustre plutôt un seul édifice érigé en bordure est de la propriété (figure 6). Celui-ci était surmonté d'une structure verticale pouvant également indiquer la présence d'un clocheton. De toute évidence, les édifices composant le collège au XVII^e siècle étaient construits en maçonnerie. À ce propos, le jésuite Beschefer, en 1666, indiquait l'utilisation de la pierre pour cet ensemble. De plus, la présence de murs pignons sur les édifices représentés sur une vue de la ville dessinée par Franquelin à la fin du XVII^e siècle semblait confirmer l'utilisation de la maçonnerie (figure 7). Bref, ce dernier document et les cartes dessinées par Robert de Villeneuve indiquaient bien la présence d'un alignement d'édifices face à la place publique au cours des dernières décennies du XVII^e siècle. La présence d'un clocheton était également suggérée au-dessus de l'entrée principale du complexe ou sur la chapelle.

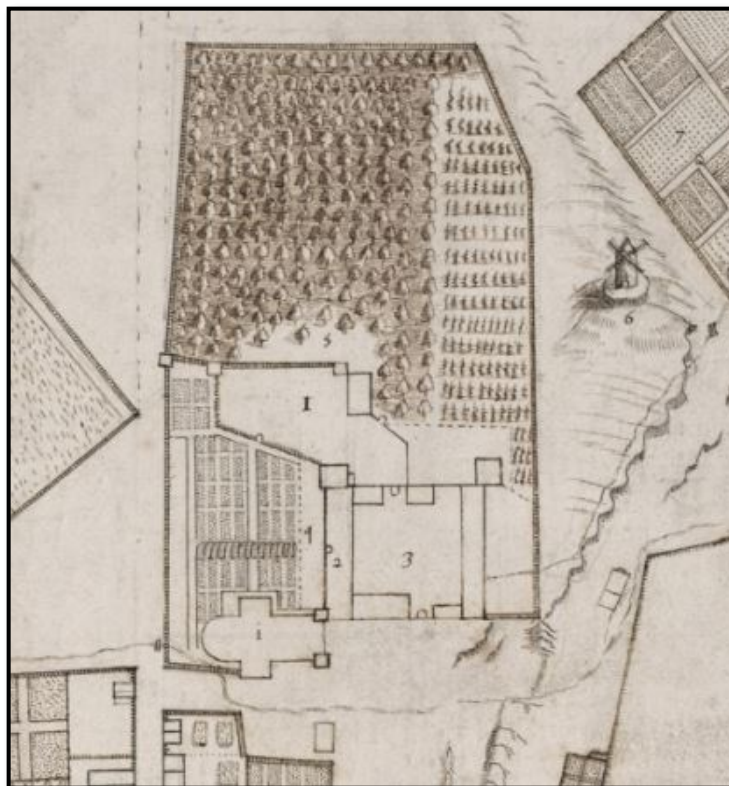


Figure 2. Le complexe du collège des Jésuites en 1670. Détail du plan «La Ville haute et basse de Quebec en la Nouvelle France». Le nord pointe vers la droite.
Archives nationales d'outre-mer (ANOM), France.

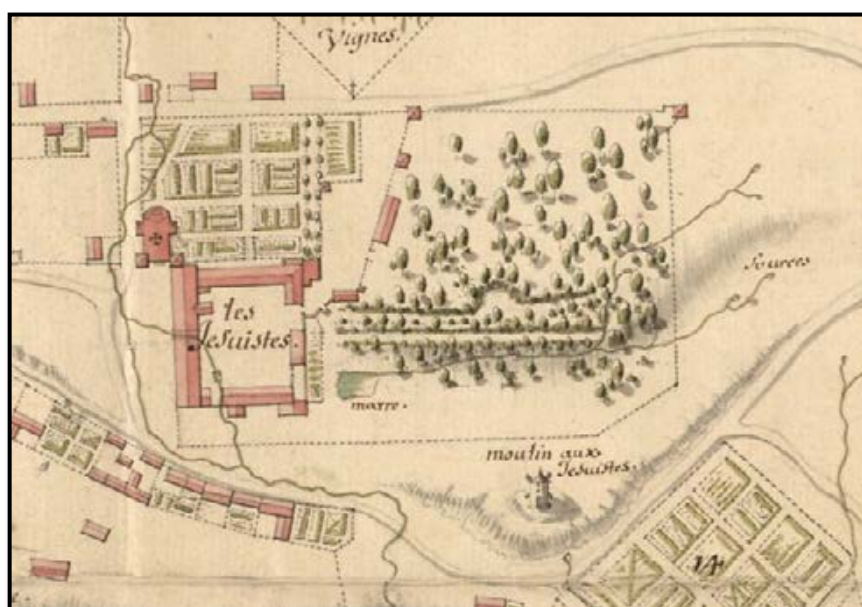


Figure 3. Le collège des Jésuites en 1685. Détail du «Plan De La Ville Et Chasteau De Québec, Fait En 1685, Mezuré Exactlyement par le Sr de Villeneuve». Le nord pointe vers le bas.
Archives nationales d'outre-mer (ANOM), France.



Figure 4. Le collège des Jésuites en 1692. Détail du «Plan de la Ville de Québec En La Nouvelle France Ou Sont Marqués les Ouvrages faits Et à faire pour la Fortification». Le nord pointe vers la droite. Archives nationales d'outre-mer, (ANOM), France.

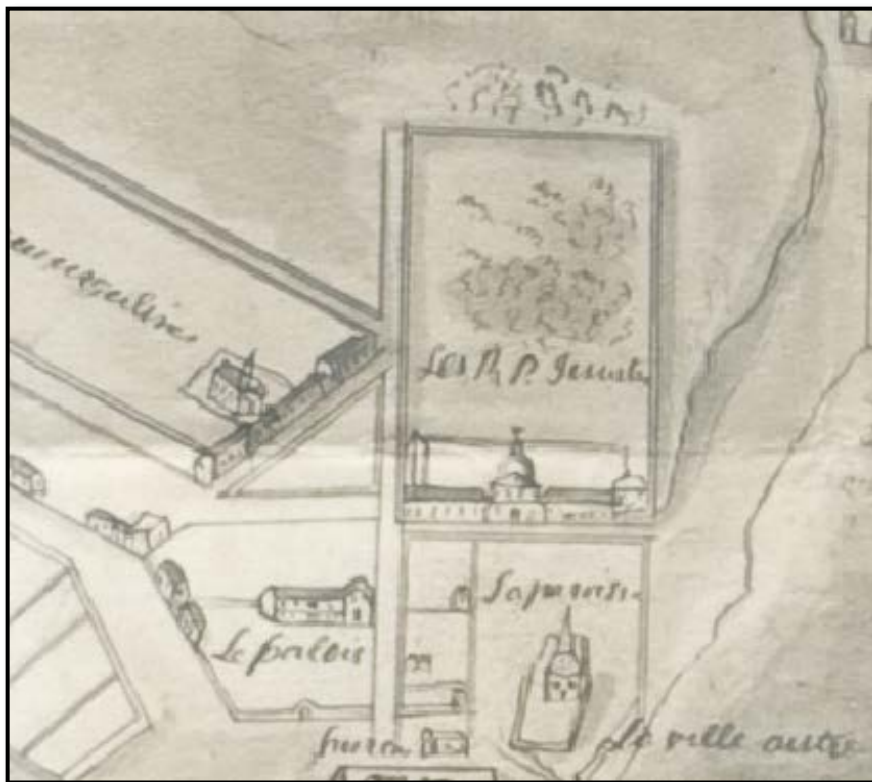


Figure 5. Le collège des Jésuites face à la place publique vers 1660. Œuvre de Jean Bourdon, Bibliothèque et Archives Canada, NMC20894.



Figure 6. Le complexe des Jésuites identifié par le chiffre 7 sur cette vue de Québec au XVII^e siècle. Un seul édifice (ou une façade unifiée) surmonté d'un clocheton est illustré du côté est de la propriété. Détail de «L'entrée de la Rivière du St Laurent, et la ville de Québec dans le Canada» 1670-1693, par Jean-Baptiste Franquelin, Bibliothèque nationale de France.

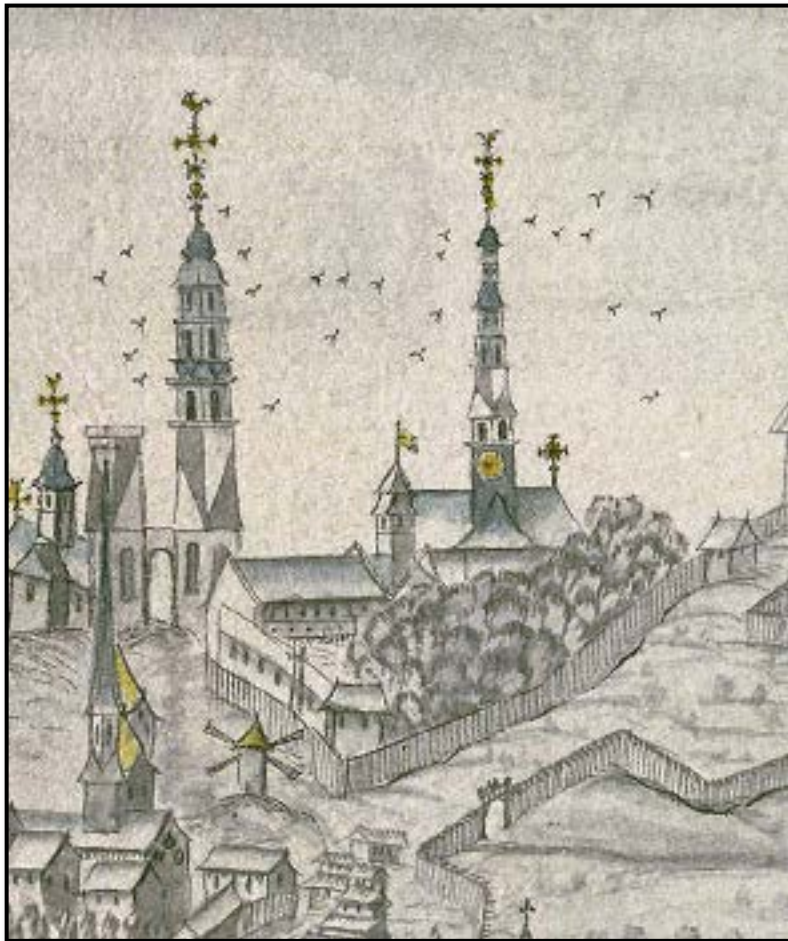


Figure 7. Le collège des Jésuites à la fin du XVII^e siècle. L'église des Jésuites est facilement identifiable grâce à son clocher intégrant une horloge (à droite) tout comme le moulin à vent à l'avant-plan. L'édifice érigé dans la portion nord du côté oriental du complexe est également visible avec ses murs pignons. Notez le clocheton qui pourrait bien se situer au-dessus de l'entrée principale de la propriété ou sur la chapelle érigée en 1650. Détail tiré du cartouche de Fonville provenant de la carte de J. B. Franquelin, Québec vue de la Canardière, 1699, Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (NC89-11-62).

La consultation des plans et cartes historiques de cette période suggère également quelques détails supplémentaires. La carte de la ville datée de 1670 illustre bien la maison des offices et le corps de logis principal de même que la chapelle de la Congrégation de la Sainte-Vierge (figure 2). Tel que mentionné précédemment, la consultation des plans de la ville subséquents révélait la présence d'un nouvel édifice érigé au nord de la chapelle afin d'encadrer l'entrée principale donnant accès à la place publique (figure 3). Le mur ouest de ce nouvel édifice était d'ailleurs aligné avec celui de la chapelle de la Congrégation de la Sainte-Vierge. Par contre, la maison des offices érigée du côté nord de la propriété comportait des dimensions plus réduites que la version illustrée sur le plan de 1670. Ces informations indiquaient une harmonisation dans

l'alignement des édifices érigés du côté de la place publique. La compilation des informations historiques suggère le déroulement presque continu de travaux de construction sur l'ensemble de la propriété de 1647 jusqu'au milieu de la décennie 1680 (construction des deux corps de logis initiaux 1647-1650, la chapelle 1650-1651, l'église 1666-1668, le moulin à vent 1662 et un édifice en bordure de la place publique après 1670).

Outre le noyau d'édifices décrits précédemment, la propriété incluait également des jardins, une cour extérieure et un espace boisé appelé le clos. Les jardins étaient situés du côté ouest de l'église et au sud du logis des Jésuites. Entre le clos boisé et l'ensemble bâti, un espace libre pourrait avoir servi de cour extérieure. L'ensemble de la propriété était entouré d'une enceinte.

La chapelle dite de la Congrégation figurait parmi les premiers édifices à être érigés sur le site. Selon Pierre-Georges Roy : «les fondations en furent jetées le 11 juillet 1650. La congrégation de la Sainte-Vierge se réunissait dans cette chapelle tous les dimanches et fêtes de l'année. On y faisait en outre les catéchismes». (Roy 1941 : 138). Le Frère Liégeois, décapité par les Iroquois en 1655, fut le premier jésuite à être inhumé dans le caveau de cet édifice. « Il fut enterré au bas de la chapelle, c'est-à-dire dans l'un des deux côtés, où se trouve aujourd'hui l'autel de la Congrégation des Messieurs» (Roy 1941 : 138). Un autre détail sur la chapelle est révélé par les mêmes sources pour l'inhumation du Père François du Perron en 1665. «Il a été enterré dans le caveau de la chapelle, vers le confessionnal qui répond à la rue; il ne reste plus de place que pour un corps» (Roy 1941 : 139).

Au milieu du XVII^e siècle, le Père Paul Ragueneau soulignait la présence de 10 pères Jésuites et de 7 coadjuteurs en 1650. Il mentionnait également la présence de 12 domestiques perpétuels et de 6 autres salariés (Campeau 1972 : 83). Tout au long du Régime français, l'enseignement des garçons de la colonie se faisait au collège des Jésuites. En 1650, 16 élèves fréquentaient l'école et 14 en 1658 (Campeau 1972 : 98). En 1663, 20 pensionnaires et autant d'externes étaient inscrits au collège. Jean Talon mentionnait même la présence de jeunes Hurons en 1669 et l'institution aurait accueilli des Algonquins avant 1673 (Campeau 1972 : 102). Le collège des Jésuites a d'ailleurs hébergé temporairement les Ursulines et les Augustines, au mois de mai 1660, lors des incursions iroquoises dans la région. Les premières furent logées à la «Congrégation» (la chapelle ?) et les Hospitalières à la menuiserie.

L'état désuet du collège semble avoir imposé des travaux de construction amorcés en 1725 (Simoneau 1990 : 11; Lebel 2003 : 7). Nous savons peu de choses sur la nature de ces travaux et leur durée. La consultation des plans de la ville sur près de 15 ans nous a permis de constater les modifications apportées aux édifices et structures. On ne semble pas déroger du plan esquissé au XVII^e siècle constitué d'une cour intérieure bordée d'édifices complétés par le clos du côté ouest et les jardins dans la partie sud-est de la propriété. L'édifice fermant le côté ouest de la cour fut le premier à être mis en place (Plan de la Ville de Québec, 1727, BANQ P600, S4, SS2, D593). En 1730, les travaux avaient atteint les ailes sud et est puisque la tour ouest de l'église avait été démantelée (Plan de la ville de Québec, capitale de la Nouvelle-France 1730, France archives nationales d'outre-mer). D'ailleurs, Chaussegros de Léry contribua à la réfection de la façade de l'église vers 1730 (Charbonneau et al. 1982 : 130). En 1740, l'aile nord fut érigée sur l'emplacement de l'ancienne maison des offices (Plan de la ville de Québec, France archives nationales d'outre-mer).

Le collège des Jésuites rénové figurait parmi les plus beaux édifices de la Nouvelle-France (figures 8, 9). En 1749, le botaniste Pehr Kalm visitait la propriété et commentait le complexe du collège : «La résidence (collegium, sic) des Jésuites est un bâtiment carré, semblable au château de Stockholm, garnie d'une grande cour intérieure; il a une apparence splendide, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; ces messieurs les Pères Jésuites ne doivent pas être pauvres pour se permettre de construire des maisons qui ressemblent à de grands châteaux; je crois que trois cents familles pourraient y loger à l'aise, alors qu'actuellement cette demeure n'abrite que 90 Pères. ... La maison d'habitation des Jésuites est fort bien construite et l'une des plus belles de la ville. Elle est entièrement en pierre, haute de trois étages, non compris le grenier, grande, couverte en ardoise; elle possède plusieurs ailes et a la forme carrée du château de Stockholm, etc.... Dans toute la longueur de chaque aile et de chaque bâtiment court, à chaque étage, un grand couloir et de part et d'autre de celui-ci se trouvent des chambres, des salles, leur pharmacie, etc. tout est très bien arrangé» (Rousseau et Béthune 1977 : 239-240).

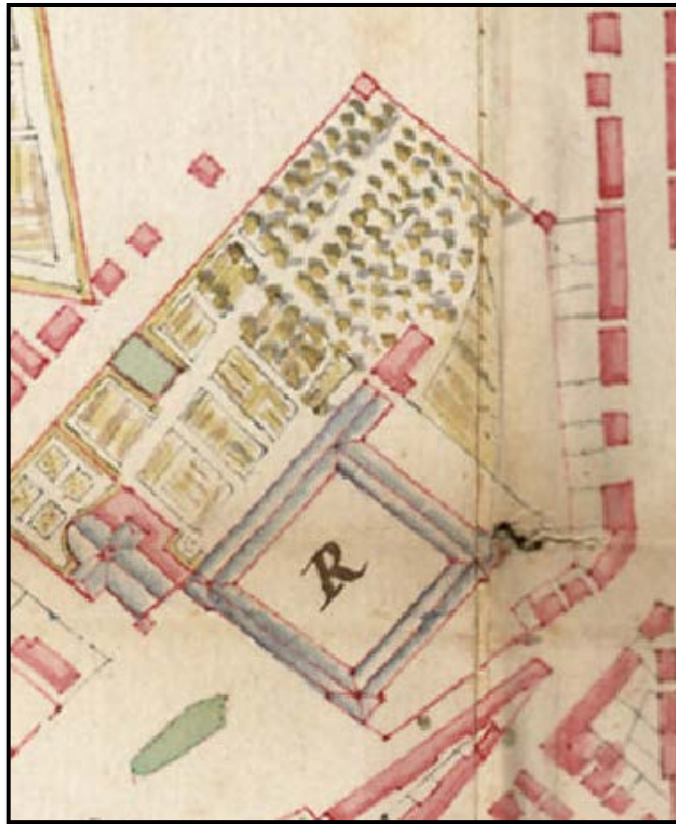


Figure 8. Le complexe des Jésuites à Québec en 1742. Extrait du Plan de la Ville de Québec Capitale de la Nouvelle-France. France, Archives nationales d'outre-mer.



Figure 9. Le collège des Jésuites peu après le bombardement de la ville en 1759. Extrait d'une gravure de Richard Short, Bibliothèque et Archives Canada.

L'année 1759 fut un point tournant pour le collège. En dépit des nombreux projectiles reçus des batteries britanniques lors du siège, le site fut utilisé par l'armée d'occupation dès son entrée dans la ville (Rioux 1980 : 97). Les Jésuites ont donc été contraints de partager l'espace requis pour loger des soldats et entreposer leurs provisions.

Trois séquences de travaux ont entraîné la disparition graduelle du collège et l'émergence des casernes des Jésuites. En 1765, le gouverneur James Murray a fait compléter certains aménagements pour le logement des troupes. Dès 1767, le collège fut plutôt utilisé à titre d'entrepôt militaire en raison de la faible garnison de la ville. Pour leur part, les Jésuites occupaient encore une partie du collège et avaient maintenu la classe de l'école primaire jusqu'en 1776 (Cossette 1980-2015). Lors de la guerre d'indépendance américaine, Québec a joué le rôle de place forte pour l'armée britannique du nord. L'augmentation des troupes a entraîné un besoin d'espace pour le logement dans la ville. Par conséquent, des travaux d'aménagement ont été complétés à l'intérieur du collège des Jésuites afin de loger 600 soldats et neuf officiers en 1778 (Rioux 1980 : 98). Après les hostilités, des troupes d'infanteries ont pris leurs quartiers au collège. Une autre séquence de travaux fut amorcée en 1797 afin de compléter la transformation définitive de l'édifice en caserne.

La saisie des biens des Jésuites en 1800 a coïncidé avec le décès du dernier membre de la communauté et a ouvert la voie à des modifications importantes sur le site. Dès 1807, l'église fut démolie et 77 sépultures ont été exhumées à cette occasion (Gagnon et Lafrenière 1971 : 3-4, Gaumond 1971). Un mur fut érigé pour fermer la cour du côté est. La même année, un immense bloc de latrines en forme de L a été implanté du côté ouest de l'aile occidentale et les jardins des Jésuites ont fait place à divers bâtiments de même qu'à la cour des casernes (Simoneau 1990:3).

Pour sa part, le site de l'église fut d'abord utilisé par le marché-au-bois puis par le marché-à-foin en 1833 (Chouinard 1981 : 92). Cet emplacement fut acquis par la ville afin d'ériger «la Halle à la viande». Cette structure est demeurée en place de 1844 à 1878 (figure 12).

Le retrait des troupes britanniques de Québec en 1871 a entraîné l'abandon des casernes (figure 13). L'édifice laissé vacant fut occupé par des sinistrés chassés par l'incendie du quartier Montcalm (Tessier 1996 : 26). L'édifice abandonné fut alors décrié sur certaines tribunes sous prétexte de salubrité et de fragilité. Sous la pression, le gouvernement provincial a finalement décidé de démolir les casernes et les travaux furent complétés en 1878. Cette décision s'inscrivait dans une séquence de démolition sans précédent à Québec, une séquence déclenchée suite au départ de la garnison britannique. Cette période fut particulièrement marquée par la démolition des ouvrages avancés des fortifications de la ville et de ses portes. À l'époque, les autorités municipales et plusieurs personnalités locales proposaient même la démolition complète des fortifications (Jean 2013 : 2).



Figure 10. La façade des casernes des Jésuites en juin 1829. Vue de l'angle nord-est et du marché public. Œuvre de James P. Cockburn, Bibliothèque et Archives Canada.



Figure 11. Les casernes des Jésuites vers 1830. Perspective à partir de la rue des Jardins. Œuvre de James P. Cockburn, Bibliothèque et Archives Canada.



Figure 12. La halle à la viande près des casernes récemment abandonnées en 1872. Détail d'un cliché de Louis Prudent-Vallée conservé aux Archives de la Ville de Québec, N030876.

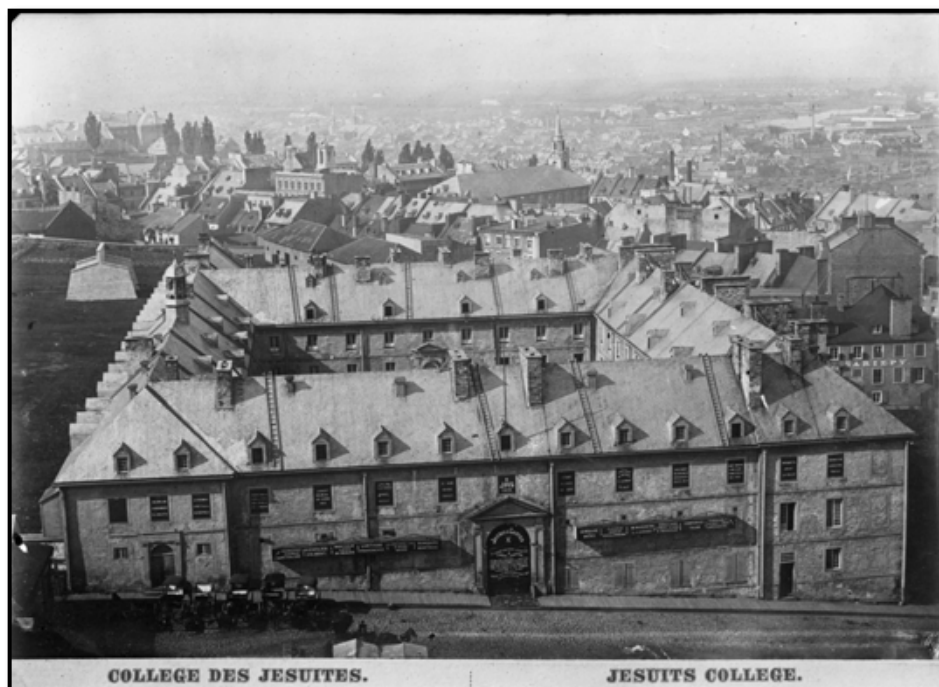


Figure 13. Les casernes des Jésuites avant leur démolition. Notez les détails de l'entrée principale et le clocheton coiffant l'aile sud. Bibliothèque et Archives Nationales du Québec.

Lors de ces travaux de démolition, la communauté des Jésuites avait obtenu la permission de la province d'enlever le clocher de l'aile sud du collège et la corniche de la porte principale («L'Opinion publique», 18 octobre 1877). Les travaux avaient été adjugés à l'entrepreneur Pilon et Cimon et les débris ont été utilisés comme matériaux de remblayage pour des travaux au havre et autres propriétés du gouvernement (Castonguay dans Tessier 1996 : 32). À cette occasion, des pierres de grès vert provenant du collège des Jésuites ont servi à la construction d'un nouveau quai par les commissaires du havre de Québec (Cloutier-GRHQ 1993 : 13). Les pierres provenant de la démolition ont également été utilisées pour les fondations de l'hôtel du Parlement dont les travaux ont débuté en 1877 (Ledoux et Jacob 2012 : 3).

Suite à la découverte fortuite d'ossements humains dans le périmètre de la chapelle intérieure, le gouvernement de la province de Québec avait retenu les services de Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice afin d'assumer le volet archéologique des travaux de démolition (Tessier 1996 : 24). Six sépultures furent mises au jour et documentées de même que les vestiges du périmètre de la chapelle de la Congrégation. Faucher de Saint-Maurice mit un terme à son mandat le 13 septembre 1878. La démolition complétée, le site est demeuré libre pendant une dizaine d'années.

Après avoir acheté le terrain en novembre 1889, la municipalité de Québec a ouvert un concours pour les plans d'un nouvel hôtel de ville. Après moult débats, les travaux débutèrent en 1895 (figures 14, 15).



Figure 14. La construction de la façade de l'hôtel de ville en 1895. Archives de la Ville de Québec.



Figure 15. Les terrains devant l'hôtel de ville le 23 juillet 1897. Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, Fonds Fred C. Würtele.

4.0 LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

4.1 Le premier complexe des Jésuites (1647-1720)

4.1.1 *Le secteur de la chapelle (planches 2, 3)*

4.1.1.1 *Les vestiges architecturaux*

Les vestiges dégagés sur le site ont révélé un plan au sol conforme à la configuration du collège des Jésuites telle que révélée par la cartographie de 1680 à 1720. Au cours de cette période, une ligne continue d'édifices composait la façade du collège face à la place publique. L'extrémité est du grand corps de logis, situé au sud, ne débouchait pas sur la place publique mais était appuyée contre le mur ouest de la chapelle de la congrégation.

Les vestiges de la chapelle et du collège ont été dégagés tels que démantelés en 1878. Ces structures ont pu être conservées en raison de leur altitude relativement basse. Nos sondages n'ont cependant pas couvert le périmètre de la sacristie située à l'extrémité sud de la chapelle et cartographié en 1878 par Faucher de Saint-Maurice. Une partie du contour de la chapelle érigée au XVII^e siècle a été identifiée par les fondations dégagées en 2014 et en 1992. Il s'agit d'un édifice de forme rectangulaire, orienté nord-sud et mesurant 17,70 m de longueur par sept mètres et demi de largeur, mesures extérieures. La fondation d'un mur de refend (3B1), identifiée en 1992, fermait un espace intérieur logé à l'extrémité nord de la chapelle. Il s'agit du caveau dont les dimensions internes étaient de trois mètres dans un axe nord-sud et cinq mètres d'est en ouest. Deux sépultures avaient été découvertes dans la portion est en 1992 (Bélanger et al. 1992 : 36).

Les fondations des différents murs de la chapelle ont été mises au jour. Celle du mur ouest fut identifiée par les lots 12F100 et 12N100 alors que les lots 12G3, 13E1, 3B11 étaient associés à la fondation du mur oriental (planche 3). Cette dernière avait été intégrée aux fondations de l'aile orientale érigée lors des travaux de reconstruction vers 1725. Pour leur part, les fondations 12C3 et 12D4 étaient associées au mur sud. Il est probable que cette fondation ait également servi d'appui au mur nord de l'aile sud érigée lors des travaux vers 1725. Enfin, une portion de la fondation d'un mur diviseur a également été mise au jour et identifiée par le lot 12Q5. Cette dernière avait déjà été dégagée en 1992 et associée à la limite sud d'un caveau (3B1). La fondation du mur nord de la chapelle avait également été identifiée par le lot 3B13 lors de cette intervention.

L'ensemble de la fondation du mur ouest (12F100, 12N100) mesurait 17,70 m de longueur (planche 3). L'extrémité nord fut dégagée dans la sous-opération 12N et sa contrepartie sud dans les sondages 12F et 12C. Il s'agit d'une construction à deux parements et blocage interne mise au jour dans sa pleine largeur dans les sous-opérations 12C, 12F et 12E. La portion découverte dans ces sondages, sur 3,41 m de longueur, mesurait 0,83 m de largeur. Appuyée sur le roc et orientée dans un axe nord-sud, la fondation était construite de pierres de schiste du cap et de calcaire de Beauport. Mesurant un peu plus de 0,80 m de hauteur, le parement intérieur se composait de deux parties. La partie inférieure était visible sur deux à trois assises de hauteur et l'agencement des assises était irrégulier. Cette portion excédait légèrement le parement de la partie supérieure formant un empattement d'une dizaine de centimètres. L'altitude moyenne de cette arête se situait à 46,28 m NMM. La partie supérieure était composée de trois assises de hauteur par endroit. L'appareil du parement était plus régulier et les assises étaient liées au mortier blanchâtre.

La fondation du mur sud a été identifiée par les lots 12C3 et 12D4 (planche 3). Le vestige a été mis au jour sur 4,90 m de longueur et mesurait un mètre de largeur (figure 16). Il s'agit d'une construction à deux parements encadrant un blocage interne. Orienté dans un axe est-ouest, ce vestige était construit de pierres dressées de calcaire gris et de schiste provenant du cap. Les assises de la partie basse du parement intérieur étaient liées au mortier de couleur beige alors qu'un mortier de couleur blanchâtre a été observé dans la partie supérieure. Nous pensons que cette fondation fut consolidée lors des travaux de 1725 afin de supporter le mur nord de l'aile sud du collège. Notre affirmation était appuyée sur quelques indices dont la solidité du vestige, ses dimensions d'un mètre de largeur et surtout sa position.

La portion extérieure de la fondation 12G3 fut associée au mur oriental de la chapelle (figure 28). Ce vestige fut mis au jour dans sa version améliorée ou élargie lors de la reconstruction de la façade du collège vers 1725. Orienté dans un axe nord-sud, cet ouvrage à deux parements et blocage interne mesurait 1,50 m de largeur. Construit de pierres de calcaire gris et de schiste noir, le parement intérieur fut dégagé sur 0,94 m de hauteur pour huit assises de hauteur. L'appareil était légèrement irrégulier et comportait des lignes d'assises régulières. Quelques pierres (7) situées au milieu du parement débordaient et formaient un petit empiètement à une altitude de 46,28 m NMM. Un mortier blanchâtre était présent dans les interstices. La surface du vestige se situait à une altitude maximale de 47,04 m NMM et mesurait un mètre de largeur, laissant un empiètement pouvant atteindre 0,42 m. Il est possible que cette configuration soit le résultat du démantèlement du mur oriental lors de la destruction du collège en 1878. Quoi qu'il en soit, il fut impossible de déterminer la largeur initiale de la fondation du mur de la chapelle avant les travaux de 1725 et son emplacement précis dans cet amalgame.



Figure 16. Vue de la fondation du mur sud de la chapelle 12D4. En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-03-01.

Le prolongement de l'extrémité nord de ce vestige fut dégagé lors de la surveillance accompagnant les travaux d'aménagements du terrain et fut identifié par le lot 13E1 (planche 3). Un débordement excessif de la partie basse de la fondation a été observé à une altitude de 46,07 m NMM. Par contre, il a été impossible de déterminer si ce débordement pouvait révéler un état antérieur des fondations ou un lit de pose étalé sur le roc pour mieux appuyer la fondation.

En 1992, un vestige imposant, dégagé plus au nord, avait été associé au mur est de la chapelle et de la façade du collège après 1725. Identifié par le lot 3B11, ce vestige révélait également l'angle nord-est initial de la chapelle à la jonction avec la fondation 3B13. Le vestige 3B11 fut dégagé sur un peu plus de cinq mètres de longueur face à la place publique. Le côté intérieur du vestige 3B11 au point de jonction de la fondation implantée lors de la reconstruction vers 1725 (vestige 3B12) était pourvu d'un élargissement en maçonnerie suggérant une structure lourde à supporter à cet endroit.

Le vestige 12Q5 était associé à un mur diviseur et s'inscrivait dans le prolongement du vestige 3B1 dégagé lors de l'intervention de 1992. Orientée dans un axe est-ouest, la surface se situait à une altitude de 45,96 m NMM. Cette fondation à double parement et blocage interne mesurait 0,60 m de largeur. Le vestige fut dégagé en partie sur 0,25 m de hauteur et 1,50 m de longueur. La maçonnerie était construite de pierres dressées de calcaire schisteux gris et noir. Du mortier beige liait les assises entre elles. La facture de construction du parement nord était nettement plus soignée que celle du parement sud. Ce côté correspondait à la paroi intérieure d'un caveau aménagé au sous-sol lors de la construction de la chapelle en 1650.

Enfin, un bloc de calcaire gris (12N111) de bonne dimension avait été mis en place à l'angle nord-ouest de la chapelle érigée en 1650 (planche 6, figure 17). En raison de la présence de sols remaniés autour de cet élément, il a été difficile de déterminer si sa mise en place remontait au XVII^e siècle ou lors des travaux de 1725. En fait, seule sa position à l'angle nord-est de la chapelle nous permet de l'associer à l'entrée principale du collège au XVII^e siècle. De forme relativement carrée, ce bloc de calcaire mesurait 0,78 m sur 0,75 m et 0,73 m de hauteur. Sa surface fut dégagée à une altitude de 45,62 m NMM.



Figure 17. Le bloc de calcaire 12N111. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-16-12.

4.1.1.1.1 Les structures inconnues (12N31, 12N108, planches 3, 6)

La moitié nord de la fondation du mur ouest de la chapelle avait été appuyée sur une maçonnerie plus ancienne identifiée par le lot 12N31 (figure 18). La limite sud de ce vestige ancien se situait à proximité de la fondation 12N104, sans y toucher. Les limites nord, ouest et est sont inconnues parce qu'elles ont été recouvertes par des fondations subséquentes. Seule la surface du vestige 12N31 était visible à 45 m NMM. Cet ouvrage en maçonnerie fut dégagé sur 2,80 m de longueur et 0,60 m de largeur. La surface se composait de pierres ébauchées de calcaire gris et de schiste liées au mortier de couleur beige. Ces pierres étaient posées sur le plat et le vestige subsistait sur un maximum de deux à trois assises de hauteur.

Un indice stratigraphique permet d'affirmer que le vestige 12N31 était plus ancien que la portion nord du mur ouest de la chapelle de la congrégation. Dans la couche de démolition 12N25 déposée à la surface de 12N31, une petite tranchée de construction fut observée le long de la fondation 12N100.

D'autre part, il est probable que le vestige 12N108 constituait le prolongement nord de 12N31 (planche 6). Cette structure se composait d'un amalgame de mortier beige liant des pierres de calcaire gris et de schiste noir (figures 19, 20, 21). La surface de 12N108, dégagée à une altitude de 45,12 m NMM, avait fait l'objet d'un démantèlement inégal. La partie basse subsistait sur une à deux assises de hauteur et la portion haute en comptait deux de plus. Cette dernière avait servi d'appui aux fondations du mur sud (12N102) bordant l'entrée principale du collège implantée lors de la reconstruction vers 1725.

La déposition de pierres 12N110 était située à l'extrémité nord du vestige 12N108 et en constituait le prolongement en quelque sorte. Une concentration de pierres 12N110 fut placée dans une cavité de forme rectangulaire visible dans le sol naturel à une profondeur variant de 0,11 m à 0,24 m. Celle-ci était orientée dans un axe nord-sud et sa largeur de 1,55 m coïncidait à celle de l'extrémité du vestige 12N108. La cavité était constamment alimentée par l'écoulement des eaux souterraines au cours de nos travaux de sorte qu'il fut possible de l'associer à un ancien lit de ruisseau. L'eau jaillissait, entre autres, d'une petite cavité observée à la base du vestige 12N108. La déposition 12N110 se composait de pierres de calcaire schisteux gris et noir sans aucun liant. L'altitude de la surface variait de 44,77 m à 44,87 m NMM. Certaines pierres étaient disposées à plat et d'autres sur le côté. Celles disposées sur le côté ont été observées sur les bordures de la cavité, possiblement pour orienter le débit d'eau.

Enfin, l'extrémité nord de la déposition 12N110 était aboutée au vestige 12N46 (figure 20). Ce dernier se composait de pierres de calcaire posées à plat et liées au mortier de couleur beige. La surface se situait à une altitude maximum de 44,94 m NMM. Le vestige 12N46 était également étalé en direction est sur 1,95 m de longueur formant une bande dont la largeur variait de 0,86 m à 0,18 m. Le prélèvement des pierres a permis de constater la présence d'un autre rang de pierres également disposées sur le plat, mais sans aucun liant. De toute évidence, celles-ci avaient été concentrées dans la cavité associée à un ancien lit de ruisseau.



Figure 18. Vue du vestige 12N31 encadré par les vestiges 12N100 à gauche, 12N104 à l'arrière-plan et le vestige 12N101 à droite. En direction sud, photo Manon Goyette, A14-19-40.



Figure 19. Vue du 12N110 en cours de dégagement. Les pierres sont disposées dans le prolongement du vestige 12N108, visible à l'arrière-plan du jalon. Notez les pierres disposées à la verticale à droite. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-14-30.



Figure 20. Vue du vestige 12N46 au pied du mur nord de l'entrée principale du collège érigée vers 1725. En direction nord-est, photo Manon Goyette, A14-19-62.



Figure 21. Vue du vestige 12N108 et des pierres prélevées 12N110 dans la cavité. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-15-22.

Le vestige 12N104 fut dégagé en paroi sud de la sous-opération 12N puis associé à une structure inconnue disposée contre le mur ouest de la chapelle (planche 6, figure 18). Le parement nord du vestige a été dégagé sur 4,25 m de longueur et sa surface se situait à 45,66 m NMM. L'extrémité ouest du vestige fut dégagée à la main au dernier jour de la fouille et en dehors de la limite ouest de la sous-opération. Il fut possible de dégager l'angle nord-ouest de cette structure dont la surface se situait à 45,83 m NMM et de constater le prolongement de la fondation en direction sud. D'autre part, une partie du vestige 12N104 avait été recouverte par la fondation du mur ouest (12N101) de l'aile reconstruite en 1725, mais son extrémité orientale avait été simplement appuyée contre le parement extérieur de la fondation du mur ouest de la chapelle de la congrégation (12N100) mis en place en 1650. La disposition de quelques assises du vestige 12N104 pourrait même laisser croire qu'il avait été démantelé lors de la construction du mur ouest de la chapelle. D'ailleurs, à cet endroit, la base de 12N104 se situait à seulement une vingtaine de centimètres du vestige 12N31, une structure sur laquelle le mur ouest de la chapelle avait été appuyé. Il est donc possible que ces vestiges inconnus, 12N104 et 12N31, aient été associés à une même structure, et ce, avant la construction de la chapelle.

Le parement nord du vestige 12N104 était composé de blocs de schiste et de calcaire schisteux liés à l'aide de mortier de couleur beige (figure 22). Il s'agit du côté extérieur d'un ouvrage en maçonnerie à double parement entourant un blocage central. Pour sa part, le parement ouest de la fondation 12N104 présentait deux états. La partie haute était visible sur trois à quatre assises de hauteur et avait un appareil irrégulier. Les assises étaient noyées dans du mortier et les joints lâches étaient comblés par des cales. La partie basse était d'une facture moins soignée comportant des assises irrégulières et des cales à la verticale. La surface de la partie basse

excédentaire constituait un empattement dont l'altitude se situait à 45,57 m NMM. La portion orientale du vestige, à proximité de la fondation de la chapelle, était passablement différente. L'ensemble du parement était déployé en escalier (figure 23). Cette configuration était probablement justifiée pour adapter la fondation à la pente d'une crête rocheuse à cet endroit.



Figure 22. Le vestige 12N104 recouvert par la fondation du mur ouest du second Collège (12N101). En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-16-23.



Figure 23. Partie est du vestige 12N104 dont les assises sont déployées en escalier. Notez le parement extérieur de la fondation de la chapelle (12N100) à gauche et le parement intérieur de la fondation du mur ouest du collège érigé vers 1725 à droite. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-16-25.

4.1.1.2 Les sols archéologiques (planches 3, 11, 15)

Les lots 12F10, 12 E10 et 12G6 identifiaient la surface d'un sol situé à l'intérieur du périmètre de la chapelle. Cet horizon comportait des caractéristiques d'un sol naturel possiblement remanié. Il s'agit d'un loam argileux organique brun avec des teintes de couleur rouille par endroit. Ce sol légèrement compact comportait des fibres de bois décomposé pouvant provenir d'un plancher. L'altitude de la surface de cet horizon variait de 46,31 m NMM à 45,68 m NMM. Ce sol ne contenait pas d'objets.

La surface initiale de la cour au XVII^e siècle a été identifiée par quelques couches. Les lots 12N37 et 12N32 ont été attribués au sol en place au moment de la cession du terrain aux Jésuites en 1637 (figure 15). La surface de ce sol a été dégagée à 45,30 m NMM à l'extrémité sud du sondage 12N et à 45,13 m NMM au centre. Il s'agit d'un limon brun pâle et compact dont la surface était recouverte d'une mince couche organique noirâtre comportant des fragments de bois carbonisé. Plus en profondeur, le sol contenait des fragments de bois et de la matière végétale en décomposition. Le lot 12N40 identifiait le sol d'origine similaire à celui identifié par le

lot 12N37. Sa surface se situait à 45 m NMM. Ce sol avait été remanié et comportait quelques cailloux de schiste épars, des fragments d'écorce, de la sciure et des copeaux de bois.

Sur un total de 90 objets et écofacts, les objets associés à l'architecture représentaient 78,88 %. Les fragments de brique rouge (5), un carreau ou brique d'un poêle à chauffage en terre cuite commune vernissée, des clous (4) et des morceaux d'ardoise (62) composaient cette catégorie. Au niveau de l'occupation domestique, la collection comprenait seulement trois tessons de terre cuite commune vernissée verte de la France, un fragment de tuyau de pipe en terre cuite fine et un petit objet en fer forgé, probablement un manche d'ustensile. Comme nous pouvons le constater, l'ardoise utilisée sur la toiture des bâtiments est présente dès l'occupation initiale du site.

Un second niveau de cour du côté ouest de la chapelle a été identifié par les lots 12N24 et 12N27. Il s'agit d'un loam organique de couleur brun foncé dont la surface a été dégagée à une altitude moyenne de 45,20 m NMM. Ce sol comportait de fortes concentrations de fragments de schiste et un peu de mortier. Des 26 artefacts et écofacts recueillis, 50 % étaient associés à l'architecture, dont de l'ardoise, des clous et un carreau provenant d'un poêle à chauffage en terre cuite commune vernissée. Soulignons également la présence de deux perles de verre, dont une de forme tubulaire. La formation de cette couche était sans doute due aux déblais générés lors d'excavations en profondeur. À ce propos, la construction du vestige 12N104 serait une explication envisageable au remaniement de ce sol.

Un troisième niveau de cour a été dégagé du côté ouest et nord de la chapelle par les lots 12N20 et 12N39. La surface en pente vers le nord de la couche se situait à une altitude variant de 45,29 m NMM à 45 m NMM. Le sol se composait d'un loam organique de couleur brun foncé et comportant plus de sable dans la portion nord. Compact et friable, cet horizon incluait des fragments de schiste et de calcaire, parfois à la verticale, de même que des fragments de bois et de l'écorce de bouleau. D'une dizaine de centimètres en épaisseur, ce sol pourrait avoir été formé à l'occasion de travaux de construction.

Des 114 artefacts et écofacts provenant des sols 12N20 et 12N39, une proportion de 67,54 % était associée à l'architecture. Ces objets incluaient 65 fragments d'ardoise, 10 clous, deux briques provenant d'un poêle en céramique et une penture en fer forgé. D'autre part, il est possible qu'une mâchoire de castor soit au nombre des 28 os recueillis.

Un autre sol était déjà en place dans la cour au moment de la reconstruction vers 1725. Cet horizon, identifié par le lot 12N13, avait probablement été formé au XVII^e siècle. Une tranchée de construction longeant la fondation du mur ouest (12N101) de l'aile reconstruite en 1725 a été observée au cours de la fouille du sol 12N13. Le contour de cette tranchée, identifié par le lot 12N17, mesurait de 0,10 m à 0,15 m de largeur. Pour sa part, l'horizon 12N13 était un loam sableux brun foncé comportant des fragments de pierre de calcaire. Le matériel recueilli comptait 179 artefacts et écofacts. Les éléments associés à l'architecture représentaient 68,15 % de la collection et regroupaient 38 fragments de carreau provenant d'un poêle à chauffage en terre cuite commune vernissée, 25 fragments de brique rouge, quatre clous et 53 morceaux d'ardoise. Les rejets de cuisine représentaient 20 % de la collection. Enfin, des tessons de faïence blanche (4), deux fragments de grès cérame rhénan brun, deux tessons en terre cuite commune vernissée verte de la France, un fragment en terre cuite commune vernissée, une pierre en silex taillée et utilisée complétaient cet assemblage.

4.1.2 Le secteur nord-est du collège (planche 4)

4.1.2.1 Les vestiges architecturaux

La fondation du mur ouest d'un édifice en place au cours des deux dernières décennies du XVII^e siècle a été dégagée lors de la fouille des sous-opérations 12J et 12L. Le vestige 12J100 a été dégagé sur 6,70 m de longueur sans qu'il soit possible d'atteindre son extrémité sud. L'extrémité nord initiale n'a pas été découverte car cette partie fut tronquée par l'implantation de l'aile nord du collège lors de la reconstruction amorcée en 1725.

Orientée dans un axe nord-sud, la fondation 12J100 était un ouvrage à deux parements et à blocage interne (figure 24). Les assises étaient taillées dans du calcaire gris et du schiste du cap. La partie basse du vestige se démarquait de la partie haute dont la surface fut dégagée à une altitude de 44,64 m NMM. Cette dernière mesurait de 0,75 m à 0,90 m de largeur et 0,44 m de hauteur. Le parement de la partie supérieure était composé de blocs bien agencés dans un appareil quasi régulier et liés avec du mortier beige. Visible sur deux à trois assises de hauteur, ce parement était légèrement en retrait et formait un empiètement d'une dizaine de centimètres à la surface de la partie basse. L'altitude de cet empiètement se situait à 44,24 m NMM. La partie basse était appuyée sur le roc et mesurait 0,50 m de hauteur. Son parement était de facture nettement moins soignée et les assises étaient sommairement dressées. De plus, l'appareil était carrément irrégulier et le mortier débordait amplement des joints.



Figure 24. Parement intérieur de la fondation 12J100. En direction ouest, photo Manon Goyette, A14-02-138.

Le vestige 13E3 fut découvert lors des travaux d'aménagement réalisés à l'automne. En raison du contexte de découverte, il a été impossible de déterminer si ce vestige était associé à la fondation du mur oriental de l'édifice en place au XVII^e siècle ou au mur de l'aile érigé lors des

travaux de 1725. La surface fut partiellement dégagée au fond de la tranchée à une altitude de 45,17 m NMM. L'arête du parement ouest révélait l'orientation nord-sud du vestige et sa position. Nous pouvions deviner un ouvrage en maçonnerie à double parement et blocage central. La maçonnerie était construite de pierres de schiste et de calcaire gris liées au mortier de couleur beige et gris blanchâtre. En se basant sur la portion dégagée plus au sud, ce vestige mesurait au moins 1,20 m de largeur.

Un dernier vestige (12N109) pourrait être associé à la section sud de l'édifice en place au XVII^e siècle dans le secteur nord-est du collège (figure 25). Il a été extrêmement difficile d'établir la période de construction du vestige 12N109 en raison des bouleversements générés lors de la reconstruction du collège vers 1725. Quoique le mur nord de l'entrée principale érigée vers 1725 soit appuyé sur le vestige 12N109, ce dernier pourrait avoir été associé à l'édifice bordant la place publique au XVII^e siècle. Le vestige 12N109 était orienté dans un axe est-ouest et fut découvert à une altitude de 45,08 m NMM. Dégagé sur 1,02 m de longueur et 0,36 m de largeur, le parement était visible sur 0,23 m de hauteur. Il s'agit d'un ouvrage très irrégulier construit à l'aide de pierres de schiste et de calcaire schisteux gris noyées dans un mortier beige. L'ensemble était visible sur une ou deux assises de hauteur et butait contre la paroi extérieure d'une petite chambre souterraine utilisée pour contenir l'eau. Le vestige 12N109 ne fut pas démantelé de sorte que nous ne savons pas s'il est associé à cette chambre souterraine ou au mur sud d'un édifice en place au XVII^e siècle.



Figure 25. Vue du vestige 12N109. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-15-10.

4.1.2.2 Les sols archéologiques (planches 4, 14)

Le sol en place lors de la cession de la propriété aux Jésuites a été identifié par les lots 12J18, 12L12 et 12K5. Il s'agit d'un limon organique brun très foncé et parfois noirâtre. Des inclusions d'argile grise et orangée de même que quelques fragments de schiste en décomposition ont été observés. Le caractère organique provenait probablement de la décomposition du couvert végétal. Aucun artefact n'a été observé.

Cette strate était recouverte par un limon très organique brun foncé. Identifiée par le lot 12L11, la surface de cet horizon a été mise au jour à une altitude variant de 44,12 m NMM à 43,93 m NMM. D'une épaisseur moyenne de 0,15 m, ce sol compact et spongieux comportait des galets de schiste épars, des fragments de bois carbonisé et des fibres de bois. Il est possible que la formation de cette couche ait été le résultat de l'accumulation des déblais provenant d'une large tranchée excavée à même le sol naturel et située à proximité. Les artefacts comprenaient trois petits éclats de quartz, un os, un clou forgé, une coquille de mollusque et un fragment de bois carré portant des traces de scie sur trois côtés.

Le contour d'une grande tranchée fut cerné dans les sous-opérations 12L et 12J. Les limites nord, ouest et sud de cette anomalie ont été dégagées. Cette cavité mesurait 2,81 m dans un axe nord-sud et fut dégagée sur 2,80 m dans un axe est-ouest sans que la limite orientale ne soit atteinte. Rappelons que la paroi est du sondage se situait à proximité d'une conduite souterraine de Bell Canada dont l'implantation a certainement perturbé cette partie. La profondeur de la cavité dans la sous-opération 12J variait de quelques centimètres à 0,18 m. Dans le sondage 12L, la profondeur variait de 0,04 m à 0,10 m. Le lot 12L10 a permis de cerner le fond inégal de la cuvette dont la profondeur variait entre 0,17 m et 0,27 m.

Le périmètre de la cavité était comblé de sable beige homogène au moment de sa découverte (figure 26). Étonnamment, le sable ne comportait pas de déchets, de cailloux ou de sol. Identifiée par les lots 12J17 et 12L9, la surface du sable relativement nivelée fut dégagée à une altitude variant entre 44 m NMM et 44,08 m NMM. Dans la sous-opération 12L, le sable en profondeur a été identifié par le lot 12L10 et était mêlé à un limon organique brun très foncé similaire au sol naturel. D'ailleurs, le fond de la cavité se composait du sol naturel remanié et comportait de multiples empreintes similaires à un piétinement. Le sable beige comblait les cavités de ces empreintes. Le prélèvement du sable a révélé la dimension maximum de la cavité pouvant atteindre 0,27 m de profond. Il est pertinent de rappeler que la surface du sable 12J17-12L9 ne comportait aucune trace ou empreinte pouvant indiquer le déroulement d'activités particulières. Cette surface intacte était d'autant plus étonnante que ce sable meuble devait être particulièrement réceptif à toutes dépositions. L'explication réside peut-être dans la présence d'un plancher ou un recouvrement au XVII^e siècle.



Figure 26. Déposition de sable 12J17-12L9 dégagée dans le sondage 12L. En direction nord, photo Serge Rouleau, 14-06-34.



Figure 27. Vue de la surface 12L10 après le prélèvement du sable 12J17-12L9 dans la cavité. En direction nord, photo Serge Rouleau, 14-07-08.

Les lots 12J15 et 12L8 ont été attribués à un sol organique brun foncé et parfois noirâtre. Plus ou moins compacte, cette strate comportait des lentilles de gravillon dans la sous-opération 12L et des petites concentrations de sable dans le sondage 12J. Cette couche subsistait sur une épaisseur variant de 0,02 m à 0,12 m dans le sondage 12L et de 0,15 m à 0,22 m dans le sondage 12J. Des traces de bois décomposé ont été observées dans la sous-opération 12L où les vestiges de deux pièces de bois orientées dans un axe nord-sud ont été dégagés. Ce sol butait contre le parement intérieur de la fondation du mur ouest (12J100) de l'édifice. La surface de la couche 12L8-12J15 se situait à une altitude moyenne de 44,10 m NMM dans le sondage 12L et à 44,20 m NMM dans 12J. L'altitude de ce sol était compatible avec la surface de l'empattement de la fondation du mur ouest 12J100 (44,24 m NMM). De toute évidence, il s'agit des vestiges du premier plancher de l'édifice en place au cours des deux dernières décennies du XVII^e siècle à cet endroit. Ce plancher recouvrait le dépôt de sable beige 12J17-12L9 observé dans une cavité du sol et décrite précédemment.

Il semble que ce niveau d'occupation 12J15-12L8 ait fait l'objet d'un entretien minutieux puisque seulement 13 artefacts ont été recueillis. Les objets associés à la quincaillerie représentaient 46,15 % de cette collection. Parmi ces objets, mentionnons trois minuscules fragments de brique, deux tessons en terre cuite commune vernissée provenant d'un poêle à chauffage et un fragment d'ardoise. Le même soin s'appliquait pour les rejets domestiques, car la collection comprenait seulement trois ossements, deux mollusques et un tesson en terre cuite commune avec engobe vernissée de la Saintonge.

Les lots 12J13 et 12L7 identifiaient un sol recouvrant les horizons précédents et formé lors de l'occupation du site au XVII^e siècle. Il s'agit d'un loam organique brun foncé devenant noirâtre par endroit. Parmi les inclusions, mentionnons la présence de lentilles de cendre, des concentrations de sable beige, des éclats de pierre et des fragments de bois carbonisé. La surface de cette couche a été dégagée à une altitude moyenne variant entre 44,15 m à 44,25 m NMM.

Le matériel provenant de l'horizon 12J13-12L7 comptait 133 artefacts et écofacts. Les objets associés à l'architecture représentaient 42,10 % de cette collection. L'occupation domestique était représentée par la présence de deux tessons d'une tasse en terre cuite commune avec engobe vernissée de la Saintonge, deux pions en os et une curette en laiton. Notons également la présence de cinq fragments de pipe en terre cuite fine, une perle en verre rouge, une pierre à fusil et trois fragments pouvant provenir d'un colifichet.

4.1.3 Bilan des découvertes

Le plan au sol des vestiges a permis l'identification des fondations de certains édifices en place au XVII^e siècle (planche 18). Les fondations 12N100 et 12J100 ont révélé l'emplacement des murs ouest des édifices formant la façade du complexe. Ceux-ci montraient un alignement similaire à celui illustré sur les plans de l'ingénieur Robert de Villeneuve produits en 1685 et 1692. Quelques détails supplémentaires, observés lors de la fouille, ont permis de valider leur identification. Un indice fort résidait dans le démantèlement de l'extrémité nord du vestige 12J100 lors de la reconstruction vers 1725. Au cours de ces travaux, les extrémités orientales des ailes nord et sud du complexe des Jésuites ont été déployées jusqu'à la place publique. Au XVII^e siècle, l'organisation était différente puisque l'extrémité des ailes nord et sud était appuyée contre le mur ouest des édifices bordant la place publique. Par conséquent, la nouvelle configuration des ailes mises en place au XVIII^e siècle a impliqué le démantèlement de l'extrémité nord de

l'édifice en place dans la partie nord-est du collège. Un autre signature des travaux réalisés vers 1725 résidait dans le démantèlement du mur nord de la chapelle (3B13-12N100) lors de l'aménagement de l'entrée principale du collège face à la place publique.

Les fondations de la chapelle érigée en 1650 ont révélé un édifice mesurant au moins 17,70 m de longueur sur environ huit mètres de largeur, soit 46.5 pieds sur 24.5 pieds français. Les murs ouest et nord de la chapelle étaient associés aux fondations 12N100-12F100 et 3B13. D'ailleurs, la fondation du mur nord (3B13) et celle d'un mur de refend (3B1-12Q5), dégagées en 1992, avaient permis de localiser un espace clos associé à un caveau. En 1992, deux sépultures avaient été découvertes dans cet espace (Bélanger et al. 1992 : 36). Dans la foulée des travaux amorcés vers 1725, la fondation du mur oriental du temple avait été intégrée à la fondation de façade du collège rénové. Les vestiges 12G3, 13E1 et 3B11, ce dernier dégagé durant le projet de 1992, étaient associés au mur oriental. La fondation du mur sud, identifiée par les lots 12D4 et 12C3, a possiblement été intégrée aux structures implantées lors des travaux de 1725. Nous pouvons donc constater que les fondations des murs nord et ouest de la chapelle ont été déplacées lors des travaux amorcés vers 1725. De plus, les fondations des murs sud et est ont été élargies et consolidées. Ces indices nous portent à croire que cette chapelle fut probablement reconstruite et non simplement rénovée.

Au sous-sol de la chapelle, un niveau en terre battue a été mis au jour. Quoique des traces de fibre de bois aient été observées, il fut impossible de confirmer la présence d'un plancher, faute de plus amples indices. La rareté des artefacts pourrait indiquer un espace clos et peu fréquenté.

La présence d'un édifice en place au XVII^e siècle dans la partie nord de la façade du collège a également été confirmée. La fondation 12J100 constituait le témoin le plus tangible de cet édifice. Du côté est, le vestige 13E3 pourrait être associé à la fondation du mur longeant la place publique. Pour ce vestige, il a été impossible de déterminer si nous étions en présence des ajouts de maçonnerie apportés à la façade du collège après 1725 en raison des conditions de découvertes lors de la surveillance archéologique des travaux d'aménagement. Le vestige 12N109 pourrait être associé aux fondations du mur sud de cet édifice. Cependant, la proximité des fondations supportant les murs implantés au XVIII^e siècle n'a pas permis une identification hors de tout doute. Néanmoins, il a été possible d'estimer les mensurations de l'édifice occupant cet emplacement à 22,5 m de longueur sur environ sept mètres de largeur.



Figure 28. Vue du côté ouest de l'édifice en place dans le secteur nord-est du collège des Jésuites en 1699. Le vestige 12J100 est associé au mur ouest. Au sud, notez la présence du clocheton sur la chapelle ou l'entrée principale. Détail d'un dessin de Fondville provenant de la carte de J. B. Franquelin, Québec vue de la Canardière, 1699, Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (NC89-11-62).

Un niveau d'occupation a été identifié par les lots 12J13-12L7 et 12J15-12L8. Les indices archéologiques suggéraient la présence d'un plancher de bois décomposé à une altitude compatible avec celle de l'empattement de la fondation du mur ouest de l'édifice (12J100). Ces strates ont livré une collection que l'on peut associer à des travaux suivis par une occupation domestique du collège au XVII^e siècle. En effet, 52 clous ont été comptabilisés de même que quelques fragments de brique (5) et des carreaux (2) provenant d'un poêle à chauffage. Par contre, la découverte de rejets de table dont 50 ossements et trois coquilles et de menus objets personnels témoignaient de l'utilisation fréquente de cet espace. Parmi les objets dénombrés, soulignons la présence de trois fragments de fourneaux de pipe à fumer, deux de tuyau de pipe, une perle arrondie en verre coloré rouge, trois fragments en cuivre pouvant provenir d'un colifichet, une pierre à fusil en silex, deux petits jetons ou pions en os et une petite curette en laiton. La présence d'une perle de verre, de fragments de pipes à fumer, d'une pierre à fusil et de jetons pourrait suggérer la fréquentation de l'édifice par du personnel à l'emploi des Jésuites (employés, domestiques ou donnés) et peut-être même par des élèves.

Un aménagement ancien a également été cerné sous ce niveau d'occupation par le biais des lots 12J17, 12L9 et 12L10. Il s'agit d'une concentration de sable beige relativement homogène déposée dans une cavité pratiquée à même le sol d'origine. Les limites nord et ouest révélaient une fosse plus ou moins carrée de 2,80 m de côté. Il nous a été difficile d'identifier cet aménagement et d'en déterminer la fonction. La proximité d'éléments modernes du côté est et l'absence d'artefacts comptaient parmi les facteurs pouvant expliquer nos difficultés à dater cet

aménagement. Celui-ci a pu être implanté au sous-sol de l'édifice en place dans la portion nord-est du site au XVII^e siècle et aurait été recouvert par le plancher du sous-sol. D'autre part, il est possible que nous soyons en présence d'un aménagement implanté avant la construction de l'édifice dans le secteur nord-est du site. Ce vestige pourrait donc être en association avec un bâtiment secondaire de plus modestes dimensions, comme celui indiqué sur la carte de 1670. La fonction de cet aménagement demeure tout aussi obscure. La présence des empreintes au fond de la cavité semblait être le résultat d'un piétinement répétitif. Ce piétinement pourrait être associé à la production d'argile destinée à une structure inconnue; four à pain, cheminée d'un bâtiment secondaire, etc. L'étalement du sable beige est demeuré inexpliqué. Est-ce que le sable faisait partie de matériaux de construction étalés pour combler la cavité après les travaux? Est-ce une déposition destinée à un usage particulier, pour assécher le périmètre de la dépression ou fournir une barrière pour contrer des braises?

Quelques niveaux de la cour intérieure ont également été répertoriés, notamment dans la sous-opération 12N, sur une bande mesurant un mètre de largeur et 3,80 m de longueur. Le niveau initial a été identifié par les sols 12N37 et 12N32. Une surface postérieure était formée par les lots 12N24 et 12N27. Enfin, un autre niveau de cour fut identifié par les sols 12N20 et 12N39. Le sol possiblement en place lors des travaux amorcés vers 1725 a été identifié par le lot 12N13. Le matériel provenant de ces contextes archéologiques contenait des fragments d'ardoise de toiture et des morceaux de carreaux provenant des poêles utilisés pour le chauffage. Soulignons également la présence de deux perles de verre rouge opaque dont l'une tubulaire et l'autre arrondie de même que deux pierres à fusil en silex.

Les données archéologiques et les cartes historiques de la ville au XVII^e siècle indiquaient un ensemble d'édifices érigés en bordure d'une cour intérieure de forme rectangulaire. Les vestiges du premier collège ont permis de conclure à une façade d'environ 50 m de longueur face à la place publique. Cette façade comprenait une entrée principale logée au centre de l'ensemble bâti érigé en bordure de cette place. Une ramification du ruisseau empruntant la rue des Jardins passait dans cette entrée et traversait une partie de la cour des Jésuites en direction du nord-ouest. Il est intéressant de souligner que l'emplacement de cette entrée principale au XVII^e siècle coïncidait *grosso modo* à celle aménagée vers 1725, laquelle était encore visible en 1878. Les indices archéologiques ont permis d'avancer cette interprétation et la superposition du plan de 1692 semble la confirmer. L'emplacement du mur nord de la chapelle de la congrégation 3B13 pourrait nous indiquer une entrée principale de 2,70 m de largeur, environ de huit pieds français.

Il semble également que des efforts aient été déployés pour canaliser une partie des eaux de surface sur le site dès le XVII^e siècle. La concentration de pierre 12N110 disposée à l'extrémité nord du vestige 12N108 et la mise en place du vestige 12N46 pourraient témoigner de ces aménagements du côté ouest de l'entrée principale.

Par ailleurs, l'interprétation de certains vestiges est demeurée nébuleuse. À la lumière des informations dont nous disposons, nous ne pouvons expliquer la présence du vestige 12N31 sous le mur est de la chapelle de la congrégation érigée en 1650. Est-ce le vestige d'une construction plus ancienne donc antérieure à l'implantation de la chapelle en 1650? Est-ce une fondation associée au vestige 12N104 lequel se situait à l'extrémité sud du temple? Est-ce le vestige d'une structure disposée le long du mur ouest de la chapelle? L'amalgame de pierres et de mortier 12N108 fut associé au vestige 12N31. Ces vestiges recouvraient pourtant une source d'eau souterraine puisque des aménagements destinés à acheminer cette eau ont été mis au

jour à proximité par le biais des vestiges 12N110 et 12N102. L'encadrement d'une source d'eau souterraine pourrait représenter une fonction secondaire pour cette construction. Par ailleurs, nous savons que les travaux sur le site avaient débuté au printemps 1647. Le corps de logis destiné à aménager les «offices» fut terminé la même année et les domestiques y furent logés (Campeau 1972 : 79). Dans le contexte d'un site institutionnel habité, il est possible que le vestige 12N31 ait été mis en place lors de la construction d'une structure utilitaire détachée des corps de logis (boulangerie, lavoir, etc.).

L'identification du vestige 12N104 dégagé en paroi sud du sondage 12N demeure aussi fragile. Il s'agit de la fondation d'une structure disposée contre le mur ouest de la chapelle érigée en 1650. Par contre, cette fondation portait des indices d'une construction antérieure au mur ouest de la chapelle. L'altitude de la surface du vestige pourrait suggérer son utilisation tout au long du XVII^e siècle et lors des premières décennies du siècle suivant. À l'origine, il est possible que la fondation 12N104 et le vestige 12N31 aient été reliés à une même structure. Est-ce que le vestige 12N104 ou 12N31 aurait fait partie d'un transept ou un perron pour l'accès à la chapelle? Le vestige 12N31 pourrait-il être associé à une structure aménagée en appentis contre le mur ouest de la chapelle?



Figure 29. Vue de la chapelle du palais épiscopal en 1806-1808. Notez la structure en appentis sur le flanc sud de la chapelle, à droite. Plan-relief de Québec par Duberger (1806-1808) conservé par Parcs Canada. Photo Chantal Gagnon.

4.2 Le second complexe des Jésuites 1725-1765

4.2.1 Les vestiges archéologiques (planches 3 à 6)

Quelques structures en maçonnerie témoignaient du collège des Jésuites reconstruit vers 1725 et utilisé par les troupes britanniques dès la prise de la ville. À ce chapitre, la fondation du mur de façade dégagée dans le sondage 12G et les vestiges de l'entrée principale identifiés par les lots 12N106-12P2 et 12N102 révélaient le plan au sol du second complexe des Jésuites. Les fondations des murs ouest de l'aile orientale ont été dégagées dans les moitiés nord et sud du

site. Enfin, des vestiges des ailes nord et sud, fermant la cour intérieure, ont également été mis au jour.

Le vestige 12G3 était associé au mur de façade de l'aile orientale du collège des Jésuites reconstruit en 1725. Mesurant 1,53 m de largeur à la base, cette fondation était bien capable de supporter un édifice en maçonnerie de trois étages (figure 30). Le prolongement en direction nord de ce vestige a été dégagé lors des excavations requises pour les aménagements paysagers du projet de réfection et identifié par le lot 13E1. Une autre fondation du mur de façade du collège a été partiellement mise au jour, plus au nord, à une altitude de 45,18 m NMM (13E3).



Figure 30. Vue du parement interne de la fondation de façade du collège 12G3. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-04-24.

L'entrée principale, au centre de la façade orientale du collège, a été identifiée par le biais des vestiges 12N106, 12P2, 12N102. Ces fondations étaient liées à celles des murs ouest et est des édifices encadrant l'entrée principale de sorte qu'une bonne partie du plan au sol fut confirmé. Le côté sud de l'entrée principale a été dégagé par le vestige 12N102 (figures 31,33). Ce dernier constituait le prolongement de la fondation 3B12 dégagée lors de l'intervention archéologique réalisée en 1992. Le vestige 12N102-3B12 avait été implanté lors des travaux de reconstruction du collège vers 1725 alors que l'entrée principale fut réaménagée. À cette occasion, le mur nord de la chapelle, bordant le côté sud de l'entrée principale, fut déplacé en direction sud sur une distance de 1,20 m. La largeur de l'entrée du collège rénovée variait de 3,80 m à 3,10 m à la sortie ouest.

Le côté sud de l'entrée principale après 1725 était donc constitué par le mur nord de la chapelle de la congrégation. Le vestige 12N102 était un ouvrage en maçonnerie à double parement et à blocage central implanté sur une portion du mur ouest de la chapelle dérasé. Orientée dans un axe est-ouest, la partie haute mesurait environ 0,80 m de largeur et 0,36 m de hauteur. Les assises étaient taillées dans du calcaire gris de Beauport et du calcaire schisteux du cap. Celles-ci étaient liées avec du mortier beige. La partie basse était visible sur trois assises de hauteur (0,55 m) et sa surface formait un empattement de 0,37 m à une altitude de 45,42 m NMM. Un espace de quelques centimètres subsistait entre la face sud de ce vestige et l'extrémité nord de l'ancienne fondation du mur ouest de la chapelle 12N100. Le parement extérieur (nord) de la fondation 12N102 était uniforme contrairement à la face sud. Vue en plan, l'extrémité du vestige 12N102 n'était pas rectiligne, mais empruntait la forme d'une courbe vers l'extrémité ouest de l'entrée de sorte que l'espace y était réduit.

L'extrémité ouest du vestige 12N102 était intégrée à l'extrémité nord de la fondation du mur ouest (12N101) mise en place lors des travaux amorcés vers 1725. Cette dernière était un ouvrage en maçonnerie à double parement et blocage central mesurant 1,40 m de largeur en surface. La fondation 12N101 recouvrait en partie ou en totalité le vestige 12N31, un ouvrage en maçonnerie plus ancien et déjà décrit au chapitre précédent. L'extrémité sud de la fondation 12N101 recouvrait le vestige 12N104, une autre fondation plus ancienne orientée dans un axe est-ouest. Le parement extérieur était visible sur six assises de hauteur pour 1,06 m maximum. La partie basse se composait de gros blocs de calcaire schisteux ébauchés et agencés dans un appareil irrégulier. Cette section était visible sur 0,40 m de hauteur. La surface de cette partie formait une ligne relativement régulière à une altitude de 45,30 m NMM. La portion supérieure était visible sur quatre à cinq assises de hauteur taillées dans du calcaire gris de Beauport. Les assises aux pans bien dressés étaient liées avec du mortier et formaient un appareil régulier. Le parement intérieur de 12N101, côté est, était formé de deux parties inégales. La portion inférieure se composait d'assises de calcaire gris, de calcaire schisteux et carrément de schiste. Cette partie mesurait un mètre de hauteur. La partie supérieure, visible sur une assise de hauteur, avait été disposée légèrement en retrait de la surface de la partie inférieure. Cet empattement d'une largeur maximale de 0,08 m se situait à une altitude variant de 45,70 m à 45,60 m NMM.



Figure 31 La fondation du mur ouest du collège (12N101) et celle du mur sud de l'entrée principale (12N102). En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-16-01.



Figure 32. Vue du parement extérieur (ouest) de la fondation du mur ouest du collège 12N101. En direction nord-est, photo Serge Rouleau, A14-16-29.



Figure 33. Vue d'ensemble de la fondation du mur ouest 12N101 et de l'entrée principale du collège. Celle-ci est formée par les vestiges 12N106 au nord et 12N102 au sud. En direction du nord-est, photo Chantal Gagnon.

Des vestiges associés à la portion nord de l'aile orientale du collège ont également été mis au jour. Les fondations 12N106 et 12P7 supportaient le mur nord de l'entrée principale alors que les vestiges 12H18 et 12J101 étaient associés au mur ouest de l'aile du collège à cet endroit.

Des portions des fondations du mur nord de l'entrée principale, identifiées par les lots 12P7 et 12N106, ont été mises au jour sur huit mètres de longueur. Orienté dans un axe est-ouest, le vestige 12P7 était un ouvrage en maçonnerie à deux parements entourant un blocage central. Dégagé sur 2,10 m de longueur, ce vestige était construit de pierres de calcaire gris dressées et liées avec du mortier de couleur gris-blanchâtre. Le parement sud fut dégagé sur six assises de hauteur (0,55 m). La partie basse mesurait 0,31 m de hauteur et la surface formait un léger empattement de moins de dix centimètres.

Le vestige 12N106 fut dégagé sur 3,75 m de longueur en paroi nord de la sous-opération (figures 33, 34). Le plan au sol du parement de la fondation était orienté dans un axe est-ouest à l'exception de l'extrémité ouest empiétant légèrement du côté sud. Une partie de la surface fut dégagée et le parement fut mis au jour sur 0,60 m de hauteur. Ce dernier était construit de pierres taillées majoritairement dans du calcaire gris et quelques-unes de schiste noir. La disposition de gros blocs avait produit un appareil irrégulier. Néanmoins, les lignes d'assises régulières rehaussaient l'aspect de la maçonnerie. Le vestige 12N106 recouvrait une dizaine de pierres alignées et disposées à la verticale afin de former la surface extérieure d'un arc de décharge. D'une longueur de 0,70 m, cet arc occupait un espace situé à 0,25 m au sud du parement de 12N106. La surface de cet arc de décharge se situait à une altitude de 44,96 m NMM. À l'origine, la surface de ces pierres se situait sous les niveaux de circulation de l'entrée principale. Les pierres agencées en arc de décharge étaient associées à la paroi sud d'une

structure souterraine découverte dans le sondage 12H. Enfin, le départ d'un autre parement, orienté dans un axe nord-sud, a été observé sur la face ouest de l'extrémité du vestige 12N106. Ce parement était associé à la fondation du mur ouest du collège, face à la cour intérieure. Ainsi, la fondation 12N106 était associée au mur bordant le côté nord de l'entrée principale et était intégrée au mur ouest de l'aile orientale du collège. La fouille de la sous-opération 12H nous a permis d'observer un élargissement de la fondation 12N106 au point de rencontre avec celle du mur ouest du collège afin de former un massif. Celui-ci encadrait une structure souterraine utilisée comme citerne à l'intérieur de l'aile orientale. La portion supérieure du vestige 12N106 mesurait un mètre de largeur au point médian de cette fondation.



Figure 34. Vue de la fondation du mur nord de l'entrée principale du collège 12N106. En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-15-01.

La fondation du mur ouest de l'aile orientale du collège a été dégagée à deux endroits identifiés par les lots 12H18 et 12J101. Le vestige était un ouvrage en maçonnerie à double parement et blocage interne. Orientée dans un axe nord-sud, la fondation mesurait 1,70 m de largeur et la surface fut dégagée à une altitude de 44,71 m NMM. Ce vestige était construit en pierres de calcaire gris et de schiste liées au mortier de couleur beige. La partie haute était visible sur deux assises de hauteur et laissait deviner un parement relativement soigné. Cette section avait été disposée en retrait du sommet de la partie inférieure, côté est. Ce retrait formait un empattement de 0,31 m de largeur. La partie basse était de facture grossière, les assises débordant du parement et le mortier faisant de même dans les joints. Il est à noter que cette fondation (12J101) fut érigée à 0,25 m de distance seulement du côté ouest de l'ancienne fondation supportant le mur ouest de l'édifice associé au premier collège (12J100). Cet espace a pu être utilisé pour faciliter l'évacuation de l'eau débordant de la citerne aménagée dans l'élargissement du mur plus au sud (12H18).

La portion sud du mur ouest de l'aile mise en place vers 1725 a été dégagée dans la sous-opération 12H. À cet endroit, un élargissement de la maçonnerie avait permis l'aménagement d'une chambre souterraine utilisée comme citerne (figures 35, 36). La fondation du mur ouest 12H18 fut mise au jour sur deux mètres de long et 1,05 m de hauteur. La surface fut dégagée à une altitude maximale de 45,42 m NMM et mesurait 1,30 m de largeur. Visible sur six à huit assises de hauteur, le parement extérieur était légèrement irrégulier et comportait des lignes régulières d'assises (figure 36). Celles de calcaire gris avaient des pans bien dressés et les joints étaient évidés. Du côté oriental de la fondation, quelques assises témoignaient de la largeur initiale du mur malgré la démolition de 1878. La partie inférieure débordait sur 0,53 m supplémentaire vers l'intérieur de l'édifice et formait un empattement à la fondation. L'espace jouxtant la fondation permettait, à l'origine, l'écoulement du trop-plein d'eau provenant de la citerne.

L'élargissement de la fondation 12H18 abritait une chambre souterraine (figures 36 à 40). Manifestement, la présence de cette structure avait soulevé la curiosité des ouvriers affectés à la démolition des casernes en 1878 puisque le contour de l'ouverture était altéré de façon inégale. La surface près de la paroi sud du sondage se situait à une altitude de 45,17 m NMM et le côté nord de l'ouverture avait été abaissé à 44,70 m NMM. De forme plus ou moins ovale, cette ouverture mesurait 0,90 m de diamètre. L'intérieur de la structure souterraine était comblé au moment de sa découverte. Il était devenu évident après quelques heures de fouille que le matériel comblant la structure avait été déposé lors de travaux de rénovation amorcés vers la fin du XVIII^e siècle et non lors de la démolition du collège en 1878. Les travaux de démolition de 1878 avaient d'ailleurs passablement abîmé le côté nord du massif de maçonnerie. La partie orientale du massif de la fondation 12N106 révélait une structure de 2,50 m de largeur dans un axe nord-sud.

Contrairement à l'ouverture supérieure, l'intérieur était de forme relativement carrée dont trois des quatre parois avaient été construites par le biais d'arcs de décharge (figures 38, 39, 40). Le fond était formé par la surface rocheuse, laquelle fut excavée au centre afin d'aménager une cuvette plus profonde. Le contour du fond rocheux de cette cuvette était de forme trapézoïdale mesurant 1,70 m dans un axe est-ouest et 1,90 m en moyenne dans un axe nord-sud. Le corps de la structure maçonnée, de forme carrée, mesurait un mètre de côté. La face sud était composée de deux arcs de décharge superposés. La surface de l'arc supérieur se situait à 45,08 m NMM, une altitude compatible à la surface des pierres disposées de chant du côté sud du vestige 12N106. L'arc supérieur mesurait 0,90 m de longueur et était composé de 13 pierres de calcaire disposées sur le côté puis liées au mortier blanc. Le tout avait été appuyé sur une série de quatre assises simplement étalées à l'horizontale sur la surface du second arc de décharge. Celui-ci mesurait 1,15 m de longueur et comportait 16 pierres disposées de chant. La face des pierres était parfois recouverte de chaux solidifiée de couleur beige-jaunâtre. Les extrémités de cet arc étaient appuyées sur le roc. La surface du roc était plus basse au centre de l'arc, créant un espace destiné à favoriser l'accumulation de l'eau. Cet espace diminuait en direction sud, car la paroi rocheuse gagnait en altitude. D'une profondeur variant de 0,30 m à 0,50 m, l'arc permettait de former une chambre supplémentaire d'une longueur interne de 1,30 m dans un axe est-ouest avec une hauteur variant de 0,30 m à 0,60 m. Un filet d'eau, émergeant du coin sud-ouest de la citerne, coulait le long de la paroi sud pendant la durée des fouilles.

Le côté oriental de la structure souterraine était également pourvu de deux arcs superposés, le dernier recouvrant également une chambre supplémentaire mesurant 1,50 m dans un axe nord-

sud sur une profondeur de 0,55 m et une hauteur maximum de 0,50 m. L'arc supérieur mesurait 1,20 m de longueur et comportait 12 pierres de calcaire gris disposées de chant. Malgré les joints évidés, du mortier blanchâtre était encore visible par endroit. Le tout avait été appuyé sur quelques pierres étalées à l'horizontale à la surface de l'arc inférieur. Celui-ci était décalé vers l'est de moins de dix centimètres et se composait de 15 pierres de calcaire gris. Mesurant 1,30 m de longueur, chaque extrémité de l'arc avait été appuyée sur un ressaut de la surface rocheuse. Néanmoins, la surface du roc sous l'arc était plus basse de 0,50 m, permettant de créer l'espace nécessaire pour contenir l'eau. Ici encore, de la chaux solidifiée de couleur beige recouvrait la surface des pierres à certains endroits.

Un troisième arc, aménagé du côté nord, recouvrait un espace supplémentaire. Composé de 13 pierres de calcaire gris et de calcaire schisteux disposées de chant, l'arc mesurait 1,15 m de longueur pour une profondeur initiale de 0,55 m. L'extrémité ouest avait été appuyée contre le parement ouest de la citerne alors que sa contrepartie est butait contre la face de l'arc inférieur disposé du côté oriental de la citerne. Un espace moyen de 0,50 m était créé entre le dessous de l'arc et la pente de la paroi rocheuse. L'absence de paroi destinée à fermer le côté nord de l'arc 12H14 pourrait être le résultat des travaux de démolition de 1878. La surface de l'arc se situait à une altitude de 44,70 m et il est impossible de savoir si cet élément en supportait un autre en raison du dérasement excessif effectué en 1878. À l'origine, il est possible qu'une ouverture ait été prévue de ce côté afin de permettre l'évacuation du trop-plein de la citerne.

Une pièce de bois (12H15) retirée sous l'arc oriental inférieur a été associée à une forme ou support utilisé lors de sa construction. Il s'agit d'une pièce mesurant 1,22 m de longueur et 0,11 m de largeur au centre. Les pierres formant un arc avaient été déposées sur des pièces de bois dont la surface courbée épousait la forme d'un arc.



Figure 35. Dégagement en cours du massif de maçonnerie abritant une citerne à droite (12H18). La fondation du mur ouest du collège 12J101 est visible en bas à gauche. En direction est, photo Robert Greffard.



Figure 36. Vue du parement de la fondation du mur ouest du collège et de la citerne entouré d'un massif (12H18). En direction sud-est, photo Serge Rouleau, A14-07-31.



Figure 37. Vue rapprochée de l'ouverture supérieure de la citerne 12H18. Notez la forte pente de la paroi rocheuse sud. En direction sud-ouest, photo Serge Rouleau, A14-08-24.



Figure 38. Vue de la face interne sud de la citerne 12H18. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-08-23.



Figure 39. Vue de la face interne orientale de la citerne 12H18. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-08-20.



Figure 40. Arc dans la paroi nord de la citerne 12H18. Notez la paroi rocheuse plus haute sous l'arc.
En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-08-19.

D'autre part, une structure démantelée fut dégagée au sous-sol de la portion nord de l'aile orientale du collège dans la sous-opération 12L. Il s'agit manifestement de la base d'une structure en brique déposée sur la terre battue. Mesurant quatre mètres de longueur dans un axe est-ouest et 1,12 m de largeur maximum dans un axe nord-sud, la surface du vestige 12L100 fut dégagée à 44,30 m NMM (planches 4, 5). Une partie du côté nord avait été altérée par un aménagement implanté au XX^e siècle. Un alignement de briques rouges posées à plat et aboutées formait une droite orientée d'est en ouest. L'on pouvait deviner deux autres rangées de briques pour une largeur de 0,30 m sur cet axe principal. Ces alignements de brique avaient été disposés du côté sud d'une pièce de bois orientée dans le même axe. Celle-ci subsistait sur 2,25 m de longueur et son extrémité ouest empiétait sur l'empattement intérieur de la fondation 12J100. Le vestige comportait tous les indices d'un démantèlement et l'on discernait son étalement au sol en forme de U, la partie ouverte pointant vers le nord. Quelques pierres plates de calcaire schisteux gris avaient été disposées afin de former une surface dans une partie de la section est du vestige (figures 41, 42, 43). Cette section mesurait 0,75 m de largeur et 0,80 m de longueur. Celle-ci était constituée de 10 rangées de briques, chacune orientée dans un axe est-ouest. L'on devinait l'étendue de la section ouest mesurant 0,80 m sur 0,80 m. L'espace entre ces deux sections de briques pouvait donc mesurer 1,60 m de largeur et avait été garni de pierres posées sur le plat comme l'attestaient trois pierres résiduelles toujours en place. Les briques et les pierres avaient été déposées sur un lit de mortier. Aucune fondation d'un mur de refend n'a été découverte dans ce périmètre.



Figure 41. Vue d'ensemble du vestige 12L100. En direction sud, photo Manon Goyette, A14-02-147.



Figure 42. Vue du vestige 12L100. Notez la pièce de bois à droite de l'alignement de brique.
En direction est, photo Manon Goyette, A14-02-150.



Figure 43. Vue d'ensemble du vestige 12L100. En direction ouest, photo Manon Goyette, A14-02-154.

Un autre vestige à fonction inconnue fut dégagé dans le périmètre nord de l'aile orientale du collège (figure 44). Le vestige 12P8 se composait d'un amalgame de mortier et des pierres de calcaire gris posées à plat et de forme rectangulaire. Cette maçonnerie était appuyée contre le parement nord de la fondation 12P7. La surface épousait une faible pente en direction nord passant d'une altitude de 45,18 m NMM à 45,00 m NMM. La mise en place du vestige 12P8 était postérieure à la construction de la fondation 12P7.



Figure 44. Surface de maçonnerie 12P8 près du parement nord de la fondation 12P7. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-12-33.

Quelques vestiges associés à l'extrémité est de l'aile nord du collège ont été mis au jour. Une partie de la fondation du mur sud de l'aile nord (12K100) du collège des Jésuites a été dégagée sur 3,75 m de longueur à une altitude de 43,88 m NMM. Il s'agit d'un ouvrage à deux parements et blocage central mesurant 1,50 m de largeur et dégagé sur 0,72 m de hauteur. Orientée dans un axe est-ouest, la maçonnerie était construite de pierres ébauchées dans du calcaire gris et du schiste (figure 45). Le mortier blanchâtre liait les assises et débordait des joints. L'appareil de la portion basse du parement sud était irrégulier, mais des lignes d'assises régulières étaient visibles dans la partie haute. Le parement nord de cette fondation fut dégagé sur 1,54 m de hauteur lors des excavations mécaniques des travaux d'aménagement. Une niche (13B100) fut découverte dans le parement nord de la fondation. De forme rectangulaire, celle-ci mesurait 0,83 m de largeur, 0,89 m de hauteur et 0,40 m de profondeur. Une assise laissée en place lors des travaux de 1878 témoignait de la hauteur de cet aménagement. Les indices archéologiques suggéraient que la cavité 13B100 fut aménagée pour accueillir une petite armoire encastrée.



Figure 45. Vue du parement sud du vestige 12K100. En direction du nord-est, photo Manon Goyette, A14-02-165.

Un dallage (13B101) et un caniveau (13B102) ont également été dégagés quelques centimètres au nord de la fondation du mur sud de l'aile nord lors des excavations mécaniques (figures 46, 47). Ces vestiges couvraient un espace de 1,30 m carré situé au pied du parement nord de la fondation 12K100. Pas moins de quinze pierres en calcaire schisteux témoignaient d'un dallage (13B101) traversé par un caniveau (13B102) orienté dans un axe est-ouest. Le dallage était formé par des pierres taillées et posées à plat dans un sol argilo-sableux sans aucun autre liant. La surface du dallage se situait à une altitude de 42,20 m NMM et celle du caniveau à 42,22 m NMM. Des traces de mortier observées sur certaines assises composant le caniveau (13B102) et entre celles-ci pourraient indiquer la récupération des pierres d'une structure antérieure et une implantation plus tardive au dallage. Dégagée sur 1,30 m de longueur, la canalisation 13B102 était composée de deux alignements de pierres ébauchées espacés d'environ 0,18 m. Les pierres de calcaire schisteux et de calcaire gris étaient agencées afin de présenter un pan droit du côté intérieur. Cette structure mesurait 0,57 m de largeur, hors-tout.



Figure 46. Vue du parement nord du vestige 12K100 dégagé lors de la surveillance des travaux. La cavité 13B100 est aménagée dans le parement de la fondation. En direction sud, photo Manon Goyette, A14-18-33.



Figure 47. Vue du dallage 13B101 et du caniveau 13B102. À gauche, notez la pierre en porte-à-faux dans la niche 13B100. En direction ouest, photo Manon Goyette, A14-18-26.

Le mur sud de l'aile méridionale du collège des Jésuites fut dégagé en face de l'aile sud de l'édifice de l'hôtel de ville (figure 48). Le vestige 13F1 était orienté dans un axe est-ouest et mesurait un mètre de largeur. L'extrémité ouest avait manifestement été démantelée lors des travaux de construction de l'hôtel de ville. Ce vestige avait été construit de pierres de calcaire gris et de calcaire schisteux du cap. Une partie du vestige avait déjà été dégagée et identifiée par le lot 9A101 lors de la surveillance de travaux réalisée en 2012 (Goyette 2013).



Figure 48. Vue du parement sud du vestige 13F1. En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-10-35.

Aucune autre structure portante associée à l'aile sud du collège des Jésuites ne fut observée. Pourtant, la disposition de la sous-opération 12A était susceptible de couvrir une partie du tracé du mur nord de cette aile. Seulement quelques pierres de calcaire et de schiste déstructurées ont été observées (12A100). Ces pierres étaient déposées sur le roc et accompagnées de mortier beige. Il est possible que ces pierres soient associées à la fondation du mur nord de l'aile sud démantelée vers 1878. D'autre part, le vestige 12A101 identifiait une concentration de mortier beige dans laquelle des pierres avaient été déposées à plat (planche 3). Ce vestige résiduel se situait à proximité du tracé du mur nord de l'aile sud du collège.

Quelques structures enfouies ont été découvertes lors des fouilles archéologiques et la surveillance accompagnant les travaux d'aménagement (figures 49 à 53). Une canalisation souterraine (12H19) fut mise au jour dans la cour du collège, à proximité de la fondation du mur ouest de l'aile nord-est. Dégagée sur 2,40 m de longueur, la surface variait de 44,62 m NMM à 44,46 m NMM. Une autre portion (13C1) fut dégagée un peu plus loin sur 1,85 m de longueur à 44,50 m NMM. La canalisation 12H19-13C1 était orientée dans un axe nord-sud, parallèle au mur ouest près de l'entrée du collège et empruntait, par la suite, un tracé en direction nord-ouest pour traverser la cour intérieure. Ce vestige était construit de pierres de calcaire schisteux gris et noir.

Il s'agit de deux alignements de pierres parallèles distants de 0,15 m à 0,18 m. Chaque alignement était composé d'une à trois assises superposées. Le côté dressé des pierres avait été disposé sur le côté intérieur afin de former une paroi droite. Les parois de la canalisation 13C1 étaient liées à l'aide de mortier de couleur beige, mais aucun liant n'a été observé sur le vestige 12H19. Les parois étaient recouvertes par une série de grandes pierres plates mesurant 0,50 m de largeur (figure 49). Le canal mesurait donc de 0,20 m à 0,41 m de hauteur sur 0,18 m de largeur maximum. Initialement, le fond était formé par la surface du roc, mais l'écoulement des eaux avait entraîné la formation d'un dépôt de sable homogène dont la surface nivelée était quasiment pétrifiée. L'altitude de ce dépôt variait de 44,34 m à 44,24 m pour le vestige 12H19. La mise en place de cette canalisation souterraine ayant entraîné un bouleversement des sols, il a été impossible de dater précisément la construction de cette structure. Sa mise en place est antérieure au milieu du XVIII^e siècle.

D'autre part, la reconstruction de la façade du collège vers 1725 aurait entraîné l'enfouissement d'une ramification du ruisseau traversant la rue des Jardins et longeant la côte de la Fabrique. Les cartes historiques, produites au XVIII^e siècle, n'indiquaient plus le parcours de ce ruisseau. Conscients de la fragilité de cette interprétation, nous étions néanmoins obligés d'en tenir compte pour la datation de la canalisation 12N44-12H19-13C1. Une portion fut donc dégagée près du côté nord-ouest de l'entrée principale du collège (vestige 12N106). Le vestige 12N44 fut rencontré à une altitude de 44,94 m NMM et mis au jour sur 0,70 m de longueur. Une autre portion de canalisation (12H19) fut dégagée sur 2,40 m de longueur près de la fondation du mur ouest du collège dont la surface se situait à une altitude de 44,62 m NMM au sud et 44,37 m NMM au nord. La largeur maximale observée pour le vestige 12H19 variait de 0,65 m à 0,80 m. Pour sa part, la surface du vestige 13C1 fut mise au jour sur 1,85 m de longueur, à une altitude de 44,50 m NMM. La structure souterraine était orientée dans un axe nord-sud et disposée à quelques centimètres de long du côté ouest du collège. La portion nord de la canalisation était orientée en direction du nord-ouest et son parcours l'amenait vers le sous-sol de l'aile nord. Il est possible que ce parcours ait été dicté par la configuration de la roche-mère comme l'a démontré l'aménagement du vestige 13C1 entre deux crans.

La canalisation souterraine était construite par la mise en place de deux rangées parallèles de pierres de calcaire schisteux gris et noirâtre. Aucun liant n'a été observé. Le côté droit des pierres avait été disposé vers l'intérieur afin de former une paroi relativement continue. Certaines pierres étaient même placées de chant ou sur le côté afin de couvrir une plus grande surface. Ces alignements appuyés sur le roc étaient distants de 0,15 m à 0,18 m de largeur et l'espace intérieur mesurait 0,20 m de hauteur. La surface du roc fut même excavée par endroit afin de faciliter le passage de cette canalisation. La hauteur interne atteignait 0,42 m en paroi sud du sondage 19H en raison d'un dénivelé important du roc à cet endroit (figure 51). Dans la section orientée en direction du nord-est, une pierre avait été disposée volontairement en travers du canal afin de l'obstruer (figures 49, 52). La surface de la pierre (0,58 m de longueur, 0,09 m épaisseur et 0,25 m de hauteur) se situait à égalité des dalles déposées en surface pour constituer un recouvrement. Cette pierre semblait avoir été disposée à cet endroit afin d'obstruer le débit d'eau de la canalisation et alimenter la citerne (12H18) aménagée à une distance de deux mètres à l'est de l'autre côté de la fondation du mur ouest du collège.



Figure 49. Le vestige 12H19 lors de sa découverte. Les dalles posées à plat recouvraient la canalisation souterraine. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-06-07.



Figure 50. Le vestige 12H19 sans les dalles de surface. À noter le changement d'orientation du tracé. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-07-17.



Figure 51. Le vestige 12H19 en paroi sud du sondage. Les parois de la canalisation sont construites de quelques assises en raison de l'important dénivelé du roc à cet endroit. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-07-15.



Figure 52. Le vestige 12H19 et une pierre disposée à la verticale afin d'obstruer la canalisation. En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-06-12.



Figure 53. Le vestige 13C1 découvert fortuitement lors des travaux d'aménagement. La canalisation fut aménagée entre deux crans de roc. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-12-14.

Une autre canalisation souterraine fut découverte par le dégagement de pierres de calcaire posées à plat. Les lots 12N105, 12P9 identifiaient un recouvrement de pierres mis en place le long du mur nord de l'entrée principale du collège (figure 55). La surface se situait à 45,32 m NMM du côté est à 45,10 m NMM du côté ouest. Une dizaine de pierres de calcaire schisteux a été observée dans le sondage 12P et une douzaine dans le sondage 12N. Les pierres mesuraient de 0,35 m x 0,46 m à 0,60 m x 0,50 m. Celles-ci étaient étalées afin de former une ligne continue dans un axe est-ouest. Aucun liant ne fut observé. Le prélèvement de ce recouvrement dans le sondage 12N a révélé un drain identifié par le lot 12N45.



Figure 54. Le vestige 12N105 près du mur nord de l'entrée du collège. En direction ouest, photo Serge Rouleau, A14-14-20.

Le drain 12N45 se composait de pierres de calcaire ébauchées disposées en deux rangées dans une tranchée ou une cavité du terrain. Les soins apportés à cette déposition se limitaient à ne pas déborder du périmètre de la tranchée. Aucun espace entre les deux rangs de pierres ne fut observé afin de créer une canalisation (figure 55). La déposition des pierres était simplement destinée à créer un vide sous le recouvrement 12N105 et faire fonction de drain français.



Figure 55. Le drain 12N45 (jalon) sous le recouvrement 12N105. En direction ouest, photo Manon Goyette, A14-19-45.



Figure 56. Le vestige 12N45 longeant le côté nord de l'entrée du collège. En direction nord-est, photo Manon Goyette, A14-19-50.

Une partie d'une autre canalisation (12N29) fut dégagée sur un mètre de longueur contre le parement ouest du collège des Jésuites, face à la chapelle de la congrégation (planche 3). Il s'agit d'une dépression dans le sol d'une profondeur de 0,31 m et mesurant environ 0,90 m de largeur. Orientée dans un axe est-ouest, la surface de cette structure se situait à une altitude de 45,15 m NMM. Une concentration de grosses pierres de calcaire gris fut mise au jour accompagnée de sable et de mortier de couleur gris-beige. La fouille s'est déroulée malgré l'augmentation constante du niveau d'eau. Manifestement, celle-ci provenait de la portion inférieure de la fondation du mur ouest du collège 12N101. Quoique nous ayons estimé la mise en place de cette structure au XVIII^e siècle, il est possible qu'elle soit plus ancienne ou que nous soyons en présence du lit d'un ruisseau naturel utilisé pour le drainage du site. Un autre aménagement de ce type sera établi au même endroit au XIX^e siècle (12N103). Une seule perle de verre tubulaire rouge fut recueillie lors de la fouille.

Une autre canalisation 13A1 fut repérée à la surface du roc lors des travaux d'aménagement (figure 57). Il s'agit d'une petite section coincée entre la paroi ouest de la citerne des casernes érigée vers 1800 et les fondations de l'hôtel de ville du côté ouest. Orienté en direction nord-est, ce vestige a été dégagé sur 1,73 m de longueur. La canalisation se composait de deux alignements parallèles de pierres de calcaire schisteux appuyées sur le roc et parfois disposées sur deux assises de hauteur. Ces alignements étaient espacés de 0,10 m à 0,20 m afin d'acheminer l'eau. Certaines pierres étaient retenues en place à l'aide de mortier beige. L'intérieur de la canalisation fut aménagé par le biais d'une excavation à même la surface rocheuse à un endroit. Il s'agit manifestement d'une canalisation souterraine implantée par les Jésuites. Quatre artefacts et trois ossements ont été recueillis dont une perle de verre rouge et brune et deux fragments d'ardoise à toiture.



Figure 57. La canalisation 13A1. En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-10-30.

D'autre part, une partie du parement de la paroi orientale de la citerne des casernes des Jésuites (12B5) avait été mise en place avant la construction de cette structure (ca 1800). De toute évidence, la portion sud de ce parement fut la paroi intérieure d'un ancien puits ou citerne aménagée contre le mur ouest de l'aile de la façade afin de desservir la cour du collège des Jésuites (figure 58). Par la suite, cette structure fut agrandie lors de la construction de la citerne des casernes vers 1797-1800 et ce parement fut intégré à la face orientale de cette nouvelle citerne. Construit de pierres de calcaire et de calcaire schisteux, le parement 12B5 avait été judicieusement disposé dans une cavité rocheuse naturelle en forme de V. Ce pan de maçonnerie mesurait 3,50 m de longueur et 1,60 m de hauteur. Une ouverture avait été disposée à la base afin de faciliter l'écoulement de l'eau (44,20 m NMM) (figure 59). Les matériaux utilisés, la disposition dans une cavité du roc et la présence d'une ouverture pour laisser écouler les eaux suggéraient une construction contemporaine au second collège des Jésuites (post-1725). Il semble bien que nous soyons en présence d'une structure aménagée contre ou à proximité du mur ouest de l'aile orientale du collège. Ce point d'eau pourrait avoir été couvert par une structure hors terre appuyée en appentis contre le mur ouest de l'aile du collège. D'ailleurs, une structure compatible avec notre hypothèse est bien illustrée sur les plans historiques du XVII^e siècle et de la première moitié du XVIII^e siècle (figures 3, 4).



Figure 58. Le parement 12B5. En direction est, photo Serge Rouleau A14-10-11.



Figure 59. Vue détaillée de l'ouverture à la base du parement oriental de la citerne. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-10-13.

Enfin, deux assemblages de pierres de grandes dimensions liées avec du mortier ont été observés de chaque côté de l'extrémité ouest de l'entrée principale. Il est probable que ces vestiges soient associés à la base des piliers composant l'ornementation de la porte cochère. Le vestige du côté sud (12N107) se composait de larges pierres de calcaire gris et de grès vert (figure 60). Visible sur trois assises de hauteur, cet assemblage mesurait un mètre de longueur par 0,90 m de largeur. Le tout débordait vers l'ouest sur 0,50 m de la limite de l'entrée principale. La fragilité de certaines assises et la présence de grès vert suggéraient une ou plusieurs réparations lors de l'occupation des casernes des Jésuites par les Britanniques. Un vestige similaire du côté nord de l'entrée fut observé à l'extrémité ouest de la fondation 12N106 (figure 61). La disposition des assises de ce vestige à l'extrémité de 12N106 suggérait une mise en place lors des travaux du collège amorcés vers 1725. Ce vestige, visible sur six assises de hauteur, était entièrement composé de calcaire gris. La base mesurait 0,68 m par 0,94 m de longueur alors que la portion supérieure était légèrement réduite (0,57 m sur 0,67 m de longueur).



Figure 60. Vestige 12N107 du côté sud de la porte cochère. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-15-22.



Figure 61. Assemblage d'assises à l'extrémité ouest du mur nord de l'entrée principale. En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-15-05.

4.2.2 Les sols archéologiques (planches 3, 4, 9 à 11, 14, 16)

Le périmètre de la chapelle de la congrégation logé à l'intérieur de l'aile orientale du collège des Jésuites avait fait l'objet d'excavations sous la direction de Faucher de Saint-Maurice en 1878. Le mandat était fortement axé sur la découverte de sépultures de sorte que les travaux avaient couvert l'ensemble du périmètre de la chapelle au sud de l'entrée principale du collège (Faucher de Saint-Maurice 1879 : 33). Cinq sépultures avaient été découvertes dans le cadre de ces travaux. La sous-opération 12Q a effectivement permis d'identifier les sols remaniés par les ouvriers en 1878. Les sols 12C6 et 12D5, mis au jour à l'extrémité sud du périmètre de la chapelle, avaient également été touchés par les travaux de démolition.

Les couches 12C6 et 12D5 identifiaient un sol argileux brun foncé compact. La surface fut dégagée à une altitude moyenne de 46,60 m NMM. D'une épaisseur variant de 0,08 m à 0,30 m, le sol avait manifestement été déposé afin de niveler le périmètre intérieur. De toute évidence, les travaux de 1878 avaient entraîné la déposition d'artefacts en provenance du périmètre rapproché.

Les horizons 12E9, 12F9 et 12G5 étaient reconnaissables par la présence de nombreux cailloux de schiste et d'éclats de pierre calcaire. Ces éléments étaient mêlés à un sol argileux brun foncé parfois organique. L'altitude de la surface variait de 45,94 m à 46,18 m NMM. Cette strate compacte était fortement inégale en épaisseur. De quelques centimètres par endroits, cette couche était plus substantielle près des fondations pouvant atteindre 0,34 m et même 0,41 m en épaisseur. Ce niveau stratigraphique contenait peu de matériel ; trois clous en fer forgé, un os et un fragment de verre provenant d'un contenant.

Cet horizon était recouvert par une déposition identifiée par les lots 12E7, 12E8, 12F7, 12F8, 12G2 et 12G4. La surface se situait à une altitude de 46,50 m NMM dans le sondage 12F au sud et à 46,17 m NMM dans le sondage 12G au nord. Il s'agit d'un limon organique brun foncé devenant noirâtre en profondeur. Des éclats de calcaire schisteux, des nodules et des lentilles de mortier beige composaient les inclusions. Une concentration de sable brun pâle accompagné de granules de mortier a été observée dans le sondage 12G. Une concentration de granules de mortier était également présente à 0,35 m du parement ouest du mur est de la façade du collège.

Le matériel archéologique provenant de cette couche totalisait 227 artefacts et écofacts. Ces derniers représentaient 58,47% de la collection et indiquaient que le périmètre avait reçu des rejets de table. Les objets domestiques comptaient une épingle, 14 fragments de pipes en terre cuite fine, une perle en os, un bouton en os et une plaquette en os utilisée pour y tailler des boutons à des fins vestimentaires. La céramique représentait seulement 12,33 % de la collection. Sur les 28 tessons recueillis, 13 provenaient d'objets en *creamware*, huit de *pearlware*, trois en terre cuite fine blanche, trois en grès cérame au sel du *Derbyshire* et un en grès cérame au sel.

Quelques sols ont été associés aux travaux de construction du collège amorcés vers 1725. Une petite tranchée de construction le long du mur ouest de l'aile orientale du collège fut observée dans le sondage 12N. Dégagée à une altitude maximale de 45,32 m NMM, la surface du sol comblant cette tranchée a été identifiée par le lot 12N17. La tranchée fut excavée à même le niveau de cour en place vers 1725 (12N13-12N20). Le remblai se composait d'un sable brun parsemé de lentilles de loam organique. Le matériel se composait de trois fragments de brique à four en terre cuite commune vernissée, un tesson en terre cuite sans glaçure, un fragment de

tuyau à pipe, deux fragments de verre, une plaquette de marbre blanchâtre, six ossements de boucherie, une plaquette et un fil en cuivre, cinq clous et une bande en étain tordue.

Dans le périmètre de l'entrée principale du collège, le sol 12N47 recouvrait la déposition 12N110 sur une largeur de 1,64 m au-dessus du périmètre de la cavité associée à un ancien de ruisseau. La surface fut dégagée à une altitude maximum de 44,95 m NMM. Il s'agit d'un limon sableux brun-gris plus ou moins friable. Ce sol incluait des fragments de calcaire schisteux et de schiste de même que de petits granules de mortier. Le matériel n'offrait pas d'objets susceptibles d'apporter une datation précise : deux fragments de brique, un tesson en terre cuite commune à glaçure verte, deux fragments d'ardoise, un os et une coquille.

Toujours dans le périmètre de la porte cochère du collège, le sol 12N42 recouvrait l'espace disponible près des côtés nord et est du vestige 12N108. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'un remblai destiné à recouvrir la déposition de pierres 12N110 disposée dans les limites de la cavité. Le périmètre couvert mesurait 2,40 m dans un axe est-ouest et trois mètres dans un axe nord-sud. Seulement 15 artefacts et trois ossements ont été recueillis. Parmi les objets témoins de la vie domestique mentionnons la présence de quatre tessons de faïence blanche, une épingle et une perle tubulaire en verre opaque rouge. L'assemblage était complété par trois clous en fer forgé, deux fragments de verre à vitre, un fragment d'ardoise et un éclat de chert.

Du bois (12N43) avait été déposé à la base de la couche 12N42 et intégré à celle-ci (figure 62). Il s'agit de trois pièces de 0,48 m de largeur disposées côte à côte pour former un carré de 0,47 m de longueur. La surface de cet ensemble se situait à une altitude maximum de 44,91 m NMM. L'extrémité ouest de deux pièces était taillée en biseau et formait un contour similaire à celui du fond d'un baril. La position de cet ensemble se situait à l'angle nord-ouest initial de la chapelle de la congrégation. Une autre pièce de bois de 1,18 m de longueur et 0,31 m de largeur avait également été mise en place à l'extrémité nord-est de cet assemblage. Cette pièce était orientée vers le nord-est et son extrémité touchait pratiquement à la paroi extérieure du vestige 12N109. Celui-ci constituait la paroi extérieure sud de la citerne dégagée dans la sous-opération 12H et se composait d'assises disposées en arc de décharge. Mise à part la disposition des pièces de bois et la coupe en biseau de deux d'entre elles, rien ne permettait de déterminer une fonction particulière à l'ensemble 12N43. De plus, aucune autre marque ne fut observée en surface et sous les pièces.



Figure 62. Les pièces de bois 12N43 en cours de dégagement. En direction ouest, photo Serge Rouleau, A14-14-37.

Un autre niveau de remblais (12N34) fut déposé au même emplacement que 12N42. La surface du sol 12N34 variait en altitude de 45,00 m à 45,19 m NMM. Il s'agit d'un sable brun mêlé à des granules de mortier beige. Cette couche compacte et friable comportait des cailloux à la verticale et de petits fragments d'ardoise.

Le matériel provenant des sols 12N42 et 12N34 comptait 81 éléments, dont 19 ossements. Les artefacts associés à l'architecture représentaient 59,25 % de la collection et les objets domestiques 35,80 %. Parmi les artefacts associés aux édifices, mentionnons la présence de 13 fragments de brique, 15 morceaux d'ardoise, 17 clous en fer forgé, une bande de métal, un gond et deux fragments de verre à vitre. Les éléments témoins de l'occupation domestique étaient représentés par cinq tessons de faïence blanche, un fragment de verre teinté provenant d'une bouteille, 19 ossements, une épingle et trois perles de verre. Une pointe en fer forgé destinée à une lance ou un harpon figurait également parmi cette collection (figure 70). Une partie de mâchoire d'un castor semblait bien être au nombre des ossements recueillis.

Une autre déposition de remblais a été finalement ajoutée sur ce périmètre initial de la cavité. Cet horizon fut fouillé par les lots 12N21, 12N33 et 12N36. La partie supérieure de ces sols recouvrait le vestige 12N108 et l'altitude de la surface variait de 45,18 m à 45,12 m NMM. Il s'agit d'un sable brun devenant argileux par endroits. Très compact, ce sol comportait de nombreux cailloux de schiste, des éclats provenant de la taille, des granules de mortier et quelques mottes de mortier beige.

Le matériel se composait de 111 artefacts et 26 écofacts. La catégorie architecture représentait 76,64 % de la collection et comprenait 29 fragments de brique, 40 morceaux d'ardoise, 32 clous en fer forgé, un fragment de verre à vitre, un crochet, un gond et une cheville en fer forgé. Les artefacts témoins de l'occupation domestique occupaient 25,54 % de la collection. À ce chapitre, mentionnons la présence de tessons de terre cuite de la Saintonge (1), de terre cuite vernissée verte (1), de faïence blanche (4), 20 ossements et six coquilles. Un fragment de tuyau de pipe à fumer et un tesson de verre coloré provenant d'une bouteille complétaient l'assemblage.

Les lots 12N45 et 12N105-12P9 identifiaient un drain français implanté le long de la fondation du mur nord de l'entrée principale du collège. Le vestige 12N45 était un ensemble de pierres de calcaire ébauchées posées à plat dans une tranchée traversant l'entrée principale dans un axe est-ouest. Les pierres déposées sans soins encadraient un espace interne pouvant jouer le rôle d'un caniveau. Un sable loameux dont la couleur variait de brun à gris était présent entre les pierres. Le tout fut recouvert par une série de grandes pierres de calcaire et de calcaire schisteux posées à plat (12N105 et 12P9) (figure 63). La surface de cette structure fut dégagée à une altitude variant de 45,19 m NMM à l'est, à 45,04 m NMM sur le vestige 12N105 et de 45,32 m à 45,10 m NMM pour le vestige 12P9. Donc, la surface de ces pierres indiquait bien une pente en direction ouest. Aucun liant n'a été observé sur ces pierres et la surface fut recouverte d'une couche d'argile compacte identifiée par le lot 12N23. La couleur de ce sol variait de brun à gris foncé.

Le matériel archéologique provenait essentiellement des lots 12N45 et 12N23 et comptait 126 artefacts. Les artefacts associés à l'architecture représentaient 54,76 % de la collection regroupant des morceaux de brique, des fragments d'ardoise de toiture, des clous en fer forgé, une patte de scellement et une bande de métal. Les éléments témoins de l'occupation domestique occupaient 50 % de l'ensemble avec 54 ossements et 10 tessons de céramique. Cette catégorie était composée de faïence blanche (1) et de terre cuite commune vernissée verte de la France (7). Un tesson en terre cuite fine blanche était intrusif. Notons la présence d'une perle de verre tubulaire et une autre de forme arrondie en os.

Une surface de circulation fut dégagée à l'intérieur du périmètre de la porte cochère du collège. Identifiée par le lot 12N19. Cette surface se situait à une altitude variant entre 45,25 m et 45,17 m NMM et côtoyait celle du sol 12N23. Il s'agit d'un sable loameux brun comportant des inclusions de fragments de calcaire et quelques lentilles de mortier. La surface de ce sol était recouverte par endroits d'un mince dépôt d'argile brun-gris foncé et des ornières étaient visibles. La largeur extérieure de ces empreintes mesurait un mètre et celles-ci étaient distantes de 0,50 m l'une de l'autre. Des 101 artefacts et écofacts recueillis, la catégorie architecture représentait 59,40 % de la collection et comprenait 59 clous en fer forgé, trois fragments de brique, six d'ardoise et un gond. Pour la céramique, notons la présence de deux tessons de faïence blanche, deux fragments de terre cuite commune du Vallauris et une terre cuite commune vernissée verte de la France. Un tesson en terre cuite fine vernissée chamois a été observé. Au niveau des objets personnels, notons la présence d'un fragment de tuyau à pipe, une perle de verre tubulaire, une monnaie et un colifichet en cuivre. Le matériel archéologique et la séquence stratigraphique ont permis d'établir l'utilisation de cette surface de circulation durant la première moitié du XVIII^e siècle.



Figure 63. Vestige 12N105 couvrant la canalisation 12N45 enfouie le long du mur nord de l'entrée principale du collège. En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-14-14.



Figure 64. La canalisation 12N45 sans les pierres 12N105. En direction ouest, photo Manon Goyette, A14-19-45.

Le sol garnissant la cour face à l'entrée principale fut identifié par le lot 12N38. L'altitude de la surface de ce sol sableux variait de 45,15 m à 45,23 m NMM. De couleur brun pâle, cette couche compacte incluait des cailloux et des mottes de mortier beige. Les 67 artefacts recueillis comprenaient des objets associés à l'architecture (86,56 %) dont des clous en fer forgé, des fragments de brique et 46 morceaux d'ardoise pour la toiture. Seulement quelques tessons de céramique ont été observés (11,94 %) : de la faïence blanche (1), une anse en terre cuite commune non vernissée (1) et du grès grossier de la Basse-Normandie (1). Un tesson de terre cuite vernissée fine chamois constituait un élément intrusif.

Les travaux de reconstruction du collège entamés vers 1725 avaient entraîné la mise en place d'une fondation plus imposante à une distance de deux mètres plus à l'ouest. L'espace entre l'ancienne fondation du mur ouest de la chapelle de la congrégation et celle du nouveau mur ouest du collège mesurait 0,70 m. Cet espace fut comblé par l'apport de remblais sur une distance de 3,40 m de longueur. La surface de cette déposition (12N16, 12N18, 12N22, 12N25) se situait à une altitude variant de 45,58 m NMM au sud à 45,44 m NMM au nord. Il s'agit d'un sable loameux brun et gris mêlé à des granules de mortier. Le sol incluait également des fragments de pierre de calcaire schisteux et de schiste. Ces fragments étaient plus volumineux en profondeur. L'épaisseur de cette couche était de 0,50 m en moyenne. La surface de l'extrémité nord de cette strate avait fait l'objet d'une excavation et d'un remblayage après sa déposition. Le lot 12N16 avait identifié ce remaniement pratiqué contre la fondation du vestige 12N102, lequel avait reçu de l'argile grise. Très peu d'objets ont été observés dans ces sols : huit fragments de brique, quatre morceaux d'ardoise, un clou, et un sceau en plomb.

Une petite partie de la surface de la cour intérieure du collège fut dégagée par le lot 12N11. La surface se situait à une altitude de 45,44 m NMM. Il s'agit d'un loam argileux brun foncé et friable. Le sol contenait des inclusions de granules de mortier, des éclats de schiste et de calcaire. Le matériel archéologique se composait d'objets (37) associés à l'architecture (51,35 %) et de résidus de table (43,24 %). La première catégorie regroupait des fragments de brique (3), d'ardoise (8) et de tuiles à four (4) de même que deux clous en fer forgé et un crochet.

Les dépositions associées à l'utilisation de l'entrée principale du collège furent identifiées par le sol 12N15. Postérieure à la surface 12N19, la formation de cet horizon pourrait remonter au milieu du XVIII^e siècle. Il s'agit d'un mélange de fines couches de mortier beige et de sable brun-grisâtre. Ce sol comportait des inclusions de petits fragments de pierre de calcaire et de schiste de même que des morceaux de bois. La surface irrégulière en raison du terrain et des ornières variait de 45,40 m à 45,23 m NMM (figure 65).



Figure 65. La surface de circulation 12N15 datant du milieu du XVIII^e siècle. Le jalon est disposé entre les empreintes. Notez le bloc de pierre 12N111, à l'avant-plan, qui limitait l'espace disponible dans le périmètre de l'entrée principale. En direction ouest, photo Manon Goyette, A14-19-23.

L'enfouissement des canalisations souterraines avait entraîné un remaniement des sols tant pour l'implantation que pour le remblai destiné à recouvrir la structure. À ce chapitre, les lots 12N41 et 12H17 ont été attribués à une couche de sol déposée dans les tranchées de construction. Il s'agit d'une argile sableuse brune foncée compacte. Le sol comportait des cailloux de calcaire schisteux gris, des fragments d'ardoise de toiture et quelques nodules de mortier gris-blanchâtre. Le matériel archéologique se composait de 60 artefacts et 35 écofacts. Les objets associés à l'architecture représentaient 78 % des objets recueillis. Ce sont les fragments d'ardoise de toiture (19) et ceux de brique (19) de même que six clous qui composaient l'essentiel de cette catégorie. Au niveau de la céramique (15 %), mentionnons la présence de trois tessons de faïence blanche, des fragments de terre cuite commune vernissée (3), un tesson de terre cuite commune avec engobe vernissé de la Saintonge et un morceau de grès cérame rhénan brun.

Enfin, les lots 12N49-12H7 identifiaient un sol remanié lors de l'implantation des canalisations et utilisé comme niveau de cour par la suite. Il s'agit d'un sable brun compact prenant une texture loameuse dans le sondage 12N. Des inclusions de schiste et de pierre de calcaire ont aussi été observées. La surface se situait autour de 45,10 m NMM.

4.2.2.1 L'aile nord-est

La tranchée de construction de la fondation du mur sud de l'aile nord a été comblée par le sol 12K3 dont la surface a été observée à une altitude de 43,67 m NMM. Il s'agit d'un loam sableux dont la couleur variait du brun au gris. Ce sol comportait des lentilles d'argile brune, des fragments de pierre et quelques mottes de mortier. Seulement huit ossements, un tessons en terre cuite commune vernissée de facture locale et trois clous en fer forgé ont été observés dans ce remblai.

D'autre part, une partie du sous-sol de la portion nord de l'aile orientale a fait l'objet d'un nivellement suivi par la mise en place d'un aménagement en surface. Les sols 12L4, 12L2, 12L5, 12J9 et 12J10 ont été déposés lors de cet événement et ont reçu des dépositions lors de l'occupation subséquente. Une partie de ces sols provenait possiblement du périmètre intérieur de l'édifice et remaniée lors des travaux. Il s'agit d'un sable limoneux brun compact dégagé à une altitude de 44,27 m NMM. Ce sol était mêlé à du mortier, du sable beige, des granules de brique, du cailloutis en profondeur et des fragments de bois carbonisé. Suite au nivellement, une surface composite construite de pierres et de briques (12L100) fut appuyée sur ces remblais.

Au sud du vestige 12L100, les sols 12J9 et 12J10 ont été mis au jour à une altitude variant entre 44,43 m et 44,33 m NMM. Il s'agit d'une argile loameuse brune tachetée rouille et dont la texture s'est révélée fibreuse et organique. En profondeur, le sable devenait plus présent et incorporait un peu de gravier et des éclats provenant de la taille de la pierre.

Le matériel provenant des lots 12L2, 12L4, 12L5, 12J9 et 12J10 comptait 60 artefacts et 54 écofacts. Ces derniers représentaient 47,36 % de l'assemblage provenant de ces sols. Les 29 objets associés à l'architecture représentaient 25,43 % de l'assemblage. À ce chapitre, mentionnons la présence de 21 clous en fer forgé, un outil, six fragments d'ardoise de toiture, une bande et une tige en fonte. La céramique se limitait à 16 tessons en terre cuite commune avec engobe vernissée de la Saintonge et un fragment en terre cuite commune non vernissée. Quelques menus objets ont également été recueillis comme ce tuyau de pipe amérindienne en terre cuite commune, trois fragments de pipes en terre cuite fine blanche, une perle arrondie blanche en verre et une turquoise. Une pierre à fusil en silex taillée sur éclats et une balle de fusil d'un diamètre de 1,2 cm complétaient la collection.

4.2.3 Bilan des découvertes

L'événement archéologique marquant fut l'aménagement ou agrandissement de l'entrée principale qui entraîna le déplacement et la reconstruction du mur nord de la chapelle. Le mur 12N100 fut démantelé et reconstruit ((12N102) à faible distance en direction sud. Comment expliquer la décision de déplacer le mur nord de la chapelle sur 1,50 m? La réponse réside certainement dans l'existence de contraintes importantes au moment des travaux. La présence de l'entrée principale du collège au même endroit avant les travaux de rénovation pourrait compter parmi ces contraintes. L'analyse des plans dressés par Robert de Villeneuve en 1685 et 1692 confirme bien l'emplacement d'une entrée principale aménagée au centre de l'ensemble de la façade du collège (figures 3, 4). Le choix de ne pas toucher au côté nord de cette entrée pourrait alors être associé à la volonté d'implanter une citerne à l'intérieur de la nouvelle aile bordant le côté nord de l'entrée. L'emplacement choisi pour cette citerne (12H18) était dicté par

l'écoulement de l'eau souterraine et l'altitude de la roche-mère sur le site. D'autre part, la volonté de maintenir l'entrée principale au même endroit pourrait également indiquer la volonté des Jésuites de respecter l'organisation déjà établie au XVII^e siècle.

Il demeure difficile de déterminer si la construction de la citerne 12H18 fut contemporaine à la canalisation du ruisseau et des eaux de surface sur le site ou antérieure à ces canalisations (planche 19). À ce sujet, les cartes du cartographe de Villeneuve indiquaient bien le parcours d'une ramification du ruisseau provenant de la rue des Jardins franchissant l'entrée principale du collège et traversant une partie de la cour intérieure en direction de l'aile nord. D'autre part, une partie canalisée de ce ruisseau, identifiée par le vestige 12H19, longeait le mur ouest du collège abritant la citerne 12H18. Une pierre disposée à la verticale pour obstruer l'écoulement de l'eau et favoriser un débordement vers la citerne 12H18 fut observée. De plus, il a été démontré qu'une cavité dans le sol, comblée par la concentration de pierres 12N100, pouvait avoir été un ruisseau au tout début de l'occupation du site. L'eau acheminée par cette cavité se dirigeait vers l'emplacement de la citerne. Outre l'approvisionnement de la citerne, ces canalisations alimentaient au moins une autre structure utilitaire située au sous-sol de l'aile nord du collège des Jésuites. L'identification de la canalisation 13C1 en direction nord-ouest pointait directement vers l'édifice fermant la partie nord de la cour.

Le fond de la citerne 12H18 était constitué par la surface rocheuse. La surface du roc indiquait que la construction avait été précédée par le prélèvement de la portion poreuse de la roche-mère. L'altitude du fond de la citerne comparée à celle de la surface rocheuse identifiée dans la sous-opération 12N indiquait un dénivelé de 1,10 m. Cette différence ne pouvait que favoriser l'écoulement de l'eau souterraine par gravité. D'autre part, le dépôt de chaux observé sur les parois internes de cette structure souterraine indiquait le déroulement d'opérations d'entretien et de nettoyage.

La citerne était logée dans le coin intérieur sud-ouest de l'aile bordant l'entrée principale. Le démantèlement du massif de maçonnerie entourant l'ouverture de la citerne en 1878 a altéré tous les indices pouvant révéler l'organisation structurale de la portion hors-sol. De plus, les travaux réalisés en 1797 avaient peut-être déjà endommagé la surface de la citerne. Nous ne disposons donc d'aucune information sur le type de margelle garnissant l'ouverture. Il est impossible de valider si une structure aménagée au-dessus de l'ouverture permettait de puiser l'eau dans la citerne depuis le rez-de-chaussée. Nous sommes devant le même constat pour tous éléments destinés à protéger l'ouverture. La capacité du volume d'eau de la citerne était de deux mètres cubes.

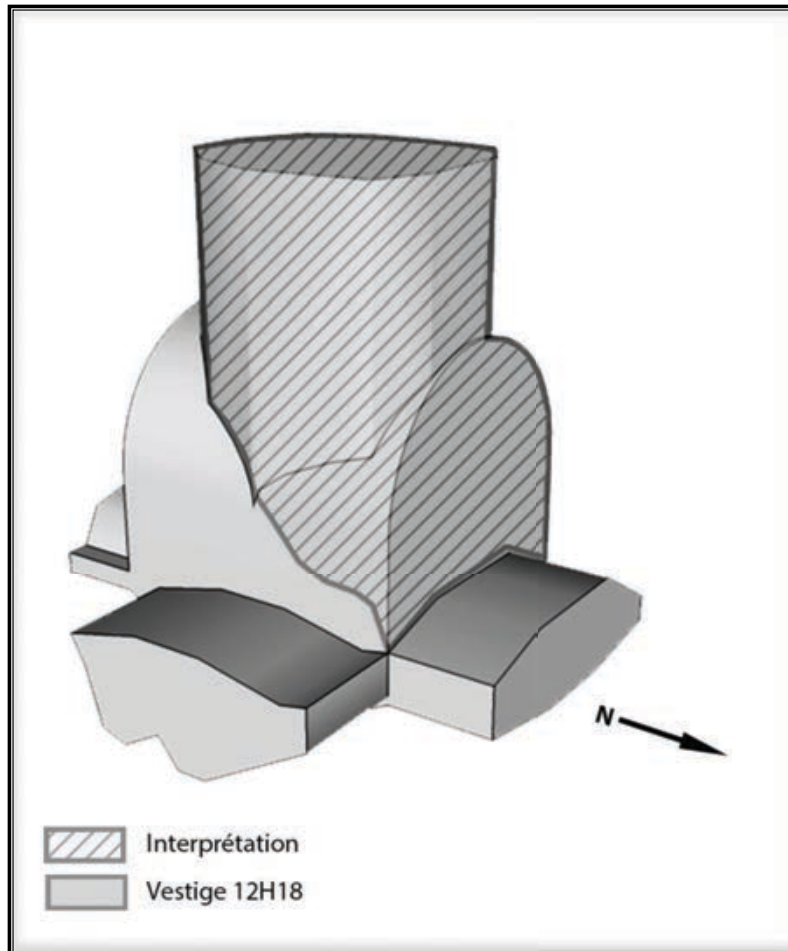


Figure 66. Illustration volumétrique de la citerne des Jésuites 12H18. La partie supérieure représente une interprétation. André Tanguay et Sergey Shaulov, Ville de Québec.

À quelques mètres au nord, le vestige 12L100 témoignait d'une structure mise en place sur la terre battue du sous-sol de l'aile nord-est du collège. La surface de cette structure et celle du sous-sol se situaient à 44,30 m NMM. Les pierres posées à plat et les briques appuyées sur un lit de mortier suggéraient l'implantation d'une surface pour contrer les étincelles et la chaleur intense émanant d'un point de chaleur. De plus, la présence d'une pièce de bois transversale, orientée dans un axe est-ouest, pourrait indiquer la présence d'une cloison. Il est probable que celle-ci constituait la limite sud de l'aménagement 12L100. Les objets recueillis ne permettaient pas d'établir une fonction particulière pour le sous-sol de l'aile nord-est si ce n'est pour confirmer une utilisation domestique.

Pour sa part, la chapelle rénoverée était logée dans un édifice mesurant 10 m de largeur par 16,70 m de longueur. Cet espace coïncidait aux dimensions rapportées par Faucher de Saint-Maurice. La portion identifiée sacristie et située au sud de cet espace n'a pu être observée en 2014 en raison du prélèvement du sol et des fondations en 1878. Cette chapelle, de forme rectangulaire, était bien encadrée par l'entrée du collège au nord et l'extrémité orientale de l'aile sud du complexe du collège. Seul un petit fragment de marbre pourrait provenir de la chapelle

érigée en 1650 (figure 75). Il a été recueilli dans un sol remanié (12N17) déposé contre le mur ouest de la chapelle rénover.

Les travaux amorcés vers 1725 ont entraîné quelques modifications aux ailes composant le complexe du collège des Jésuites. Les ailes nord, sud et ouest étaient pourvues d'un corridor intérieur aménagé du côté de la cour intérieure. Celui-ci permettait l'accès aux différentes pièces de chaque aile. De plus, les extrémités des ailes nord et sud faisaient dorénavant face à la place publique à l'est et étaient bien intégrées à la façade principale du complexe. Une situation bien différente de celle observée au XVII^e siècle. La reconstruction du logis des Jésuites, aménagé dans l'aile sud, fut l'occasion d'implanter un édifice plus large de quelques pieds. Cet élargissement de l'aile et la présence de l'extrémité orientale à égalité de la façade principale peuvent expliquer la disparition de la tourelle ouest de l'église des Jésuites et la rénovation de la façade de ce temple à la même époque. Les travaux amorcés en 1725 ont permis la mise en place d'un édifice en façade mesurant 10 m de largeur contrairement aux édifices précédant dont la largeur atteignait 6,80 m, pour un espace intérieur disponible de 6,70 m. Enfin, des vestiges potentiellement associés aux piliers ornant la porte cochère ont été observés. Le vestige 12N107 et l'extrémité du vestige 12N106 formaient un élargissement en maçonnerie disposé de chaque côté de l'extrémité de l'entrée (figure 66).

Les artefacts provenant de tous les contextes liés à l'occupation du collège des Jésuites étaient surtout associés à l'architecture extérieure et intérieure. Les fragments d'ardoise indiquaient l'utilisation de ce matériau pour couvrir certains édifices du collège, dont la chapelle érigée en 1650 (figure 67). D'autre part, les nombreux fragments provenant de poêles à chauffage en céramique suggéraient une adaptation au climat nordique de la ville (figures 68, 69). Ce type d'artefacts n'est pas inhabituel sur les sites du Régime français, mais leur présence se limite souvent à quelques fragments. En raison de la quantité et la distribution de ces fragments sur le site, il semble que ce type d'appareil ait été largement utilisé dans les ailes du collège. La présence de ces appareils de chauffage par la communauté suggérait la recherche d'un niveau de confort. Des fragments de ces appareils ont également été retrouvés à la mission des Jésuites de Sillery.

Des artefacts semblent témoigner de la présence amérindienne sur le site. Un fragment de pipe en terre cuite (12J10) pourrait avoir été utilisé par des élèves amérindiens ou introduit par des visiteurs (figure 70). D'autre part, des perles de verre ont été recueillies dans différents endroits du site. Ces objets minuscules pourraient bien avoir eu un rôle très important dans les interactions des Jésuites avec les Amérindiens. Les perles de verre pourraient avoir été utilisées pour récompenser les élèves amérindiens inscrits au collège ou maintenir leur assiduité (figures 72, 73). Enfin, une pointe de projectile en fer forgé (12N34) a été découverte dans les remblais de l'entrée principale (figure 70). Il pourrait s'agir d'un objet associé à du gibier apporté sur le site ou un objet de traite.

Un aspect important de la collection réside dans l'absence d'objets religieux ou de dévotion. Nous incluons dans cette catégorie les médailles et les crucifix. Seulement quatre grains de chapelet ont été recueillis dans les contextes archéologiques associés au collège. Pourtant, les données archéologiques provenant des sites de mission desservis par les Jésuites indiquent bien la distribution d'objets de dévotion dans leurs efforts d'enseignement et de conversion (Rinehart 1990). La localisation de nos sondages archéologiques dans le périmètre de la façade du collège et les travaux de démolition réalisés en 1878 pourraient en partie expliquer ces absences. Malgré

tout, il est probable que d'autres facteurs puissent avoir joué un rôle. Plusieurs hypothèses sont envisageables dont une distribution restreinte n'ayant laissé aucune empreinte archéologique. Autre possibilité, la fréquentation de la chapelle par les classes a pu pallier à la distribution d'objets de dévotion, car les élèves avaient accès à l'iconographie religieuse disposée à l'intérieur du temple. Bref, ce phénomène demeure inexpliqué pour le moment. Nous pouvons dresser le même constat au niveau du mobilier religieux où un seul fragment de marbre pourrait provenir de l'aménagement intérieur de la chapelle érigée en 1650.

D'autre part, quelques éléments pouvaient laisser croire à une occupation de l'aile nord-est par les domestiques à l'emploi des Jésuites. À ce sujet, la découverte d'une balle d'arme à feu, une pierre à fusil et un fourneau de pipe pourrait témoigner de leur présence dans cet édifice. La même strate (12L7) contenait également une cuillère miniature en laiton, deux jetons ou pions en terre cuite (figure 71). Ce sont les seuls éléments pouvant témoigner des jeux et divertissements sur le site.

Quelques indices révèlent des aspects du complexe construit par les Jésuites. L'organisation du bâti autour d'une cour intérieure, l'utilisation de l'ardoise sur les toitures, les aménagements pour diriger l'eau de surface sur le site et gérer le ruissellement souterrain témoignent d'une planification dans la construction du collège. Les structures utilitaires installées sur la propriété indiquent également la recherche d'un certain confort dans la vie quotidienne. L'aménagement d'une citerne à l'intérieur de l'aile nord-est de la façade du collège comportait des avantages indéniables comparativement à l'utilisation d'un puits extérieur. La présence de poêles en céramique pour le chauffage s'inscrivait parmi les efforts déployés pour contrer les hivers rigoureux. Ce type d'appareil étant déjà répandu en Europe à la même époque, nous pensons que leur utilisation au collège des Jésuites était surtout reliée aux moyens financiers de la communauté. Même constat sur l'utilisation des glacières dont la présence fut confirmée sur le site par le Baron de LaHontan : « Leur maison est commode en toutes manières, car il y a beaucoup de logement... A propos de glacières, c'est une précaution qui ne leur manque pas; ils en ont plutôt trois qu'une, & ils ont grand soin de les bien remplir; car ces Reverends tous occupez à éteindre les flammes de la concupiscence, aiment extrêmement à boire frais en été... » (LaHontan 1974 T-1 : 19). Bref, les données à notre disposition suggèrent un ensemble conventuel imposant et pourvu de structures utilitaires adaptées aux conditions climatiques de la colonie.

La problématique des matériaux de construction pour le second collège des Jésuites s'inscrivait naturellement parmi nos préoccupations. Diverses sources faisaient état de l'utilisation de pierres importées de France dans la construction du collège au XVIII^e siècle : « ... bâti que de pierres venues de France sur les vaisseaux où elles servaient de lest ». (Laramée 1935 : 7; Richardson 1973 : 73). En 2014, aucune pierre de construction d'origine européenne ne fut observée sur le site mis à part l'ardoise. Outre le schiste, le calcaire et le grès vert, des fragments de pierre provenant d'une carrière locale ont cependant été observés. Il s'agit d'une carrière exploitée au Régime français à la Pointe-aux-Trembles près de Neuville (Annexe 3). Mis à part les fragments résiduels, quelques pierres comportant des éléments décoratifs ont été formellement associées à cette carrière. D'ailleurs, les pierres formant « le fronton de l'ancien collège des Jésuites » mis en place devant l'hôtel de ville actuelle ont également été associées à ce gisement (Isabelle Paradis, communication personnelle 29 octobre 2014). Pour le moment, les vestiges observés suggèrent que l'on ait utilisé des matériaux locaux pour la façade du collège des Jésuites au XVIII^e siècle.



Figure 67. Fragments d'ardoise provenant de la toiture. Photo Chantal Gagnon.



Figure 68. Fragment provenant de poêles à chauffage en céramique.



Figure 69. Brique d'un poêle en céramique. Photo Chantal Gagnon.



Figure 70. Pierres en silex, pipe en terre cuite et tête de projectile en fer forgé. Photo Chantal Gagnon.



Figure 71. Jetons en terre cuite, pierre à fusil et petite cuillère. Photo Chantale Gagnon.



Figure 72. Perles de verre et grain de chapelet. Photo Chantale Gagnon.



Figure 73. Perles provenant des contextes de l'occupation Jésuite. Photo Chantale Gagnon.

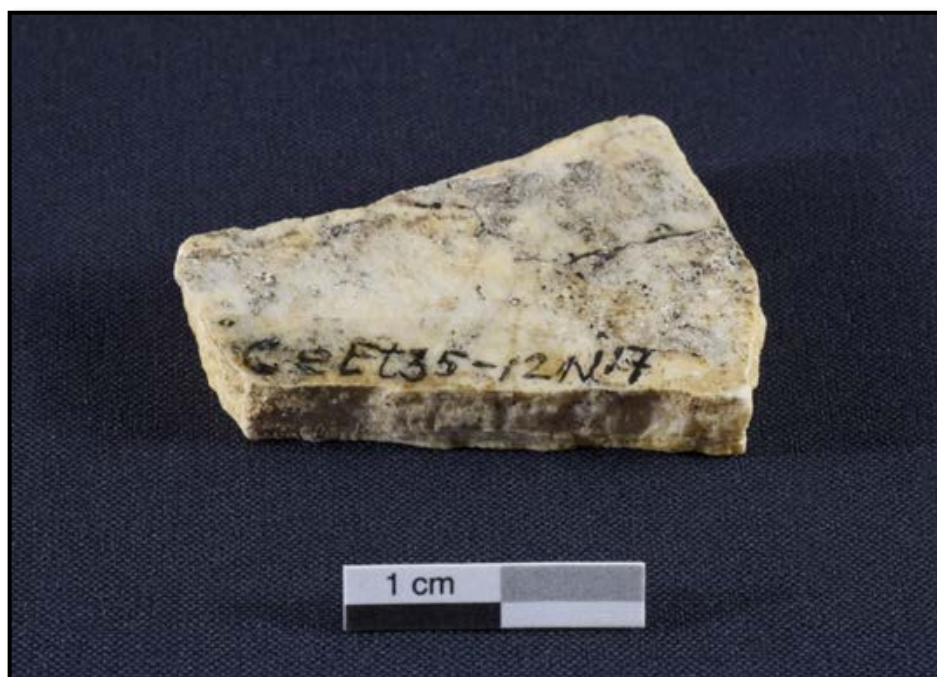


Figure 74. Fragments de marbre provenant des remblais déposés contre le mur ouest de la chapelle des Jésuites rénovée. Photo Chantal Gagnon.

4.3 L'occupation britannique et les casernes des Jésuites (1760-1871)

Au lendemain de la prise de Québec, l'armée britannique fut logée dans différents édifices de la ville. Le collège des Jésuites, comme le couvent des Récollets et celui des Ursulines, a servi à loger l'armée d'occupation et, par la suite, la garnison du nouveau régime. Malgré certains travaux et la présence des soldats dans une partie du collège, le site a maintenu sa vocation d'enseignement pendant quelque temps.

4.3.1 Les vestiges architecturaux (planches 2, 3, 7)

Deux événements associés aux aménagements effectués durant cette occupation ont été documentés par les découvertes archéologiques de 2014. D'une part, le déroulement de travaux de rénovation au cours des dernières décennies du XVIII^e siècle a entraîné l'abandon de la citerne logée à l'intérieur du sous-sol de l'aile nord-est de la façade du collège. D'autre part, les autorités militaires ont construit une immense citerne à l'angle sud-est de la cour intérieure du collège avant 1806. Les données archéologiques ont permis de situer cet événement au cours de la période 1797-1800.

La séquence de travaux amorcée vers 1778 pour l'aménagement des casernes a manifestement touché la portion nord-est de la façade du collège et a entraîné l'abandon de la citerne logée au sous-sol (12H18). La signature archéologique de ces travaux s'est manifestée par un dépôt d'objets et de résidus domestiques déversé dans la citerne. Il est possible que la portion hors-sol de cette structure ait subi des altérations au cours de ces travaux, car les plans du sous-sol de la section nord de l'aile de façade n'indiquaient plus sa présence en 1823-1825. La description des remblais est abordée au chapitre 5.3.2.1.

D'autre part, la découverte de la citerne extérieure aménagée dans la cour des «casernes des Jésuites» est survenue lors du démantèlement d'un coffrage de béton. Ce dernier avait été mis en place sur cette structure au cours de la seconde moitié du XX^e siècle après le déversement de sable homogène. Le prélèvement du béton et d'une partie du sable a permis de dégager le contour de la citerne tel que construite par l'armée britannique dans la cour des casernes. Il est important de préciser que l'intérieur de la structure n'a pas été soumis à la fouille en raison des coûts et du temps requis par une telle opération. Seulement le contour dégagé lors des travaux de vérification par l'entrepreneur a fait l'objet d'un relevé.

La structure, de forme carrée, mesurait huit mètres dans un axe est-ouest et 8,50 m dans un axe nord-sud, mesures hors-tout (figures 75 à 81). Le contour de la citerne se composait de quatre murs de maçonnerie de 0,80 m d'épaisseur. Les parements des parois internes des côtés nord et ouest étaient entièrement construits de blocs de grès vert dont les dimensions moyennes variaient de 0,23 m x 0,22 m à 0,70 m x 0,30 m. Seulement une à deux lignes d'assises de grès vert étaient visibles dans le parement de la paroi orientale (figure 79). Enfin, la paroi sud était composée majoritairement de blocs de grès vert (figure 75). Pour des raisons de sécurité, il fut impossible de s'approcher de cette paroi pour l'expertiser davantage. Néanmoins, deux petites ouvertures ont été observées à la base. De plus, deux opes avaient été aménagées dans les parois sud et nord de la citerne au niveau de la dernière ligne d'assises de grès vert. Des poutres de bois étaient encore en place au moment du démantèlement de coffrage de béton. Dans la paroi nord, les opes étaient distantes de 1,40 m entre elles (figure 78). Les mensurations de ces ouvertures étaient de 0,37 m de largeur sur 0,39 m de hauteur pour celle du côté ouest et de

0,29 m sur 0,30 m pour l'autre. Les poutres logées dans ces opes étaient manifestement destinées à supporter un plancher de bois destiné à recouvrir la citerne. La surface des opes se situait à 46,07 m NMM, une altitude compatible avec la surface du parement de grès vert environnant. Au moment de la découverte, le parement de grès vert était surmonté d'un autre en pierres de calcaire gris d'une hauteur de 0,70 m (46,05 m NMM). De toute évidence, cette nouvelle margelle de calcaire fut implantée lors de la démolition du collège en 1878 ou plus probablement dans la foulée de la construction de l'hôtel de ville en 1896. Cet ouvrage était destiné à solidifier le rebord de la citerne que l'on ne voulait manifestement pas démanteler.

Quoique le périmètre de la citerne n'ait pas été soumis à la fouille, il a été possible de constater la présence d'un fond très inégal. La roche-mère se situait à une altitude variant de 45,79 m NMM à 45 m NMM dans la moitié nord. Par contre, la partie la plus profonde de cette citerne se situait à l'angle sud-est du périmètre. À cet endroit, une tentative pour trouver le fond rocheux au-delà de l'altitude de 40 m NMM s'est révélée infructueuse. L'empreinte d'une barre à mine observée en paroi est de la citerne a confirmé le déroulement de travaux visant à excaver le roc à cet endroit lors de l'aménagement de la citerne des casernes (figure 80).

Pour sa part, la paroi orientale de la citerne comportait des attributs indiquant une construction plus ancienne que les trois autres parois de la citerne. Outre une ligne d'assises de blocs de grès vert, la partie inférieure se composait d'un parement de blocs de calcaire et de calcaire schisteux aménagé dans une échancrure du roc. Cette section du parement oriental, manifestement plus ancienne, avait été pourvue d'une ouverture pour faciliter l'écoulement de l'eau à la base (figures 79, 80). De plus, cette partie du parement était le vestige d'un ouvrage similaire plus ancien et intégré à la citerne des casernes.



Figure 75. La paroi sud de la citerne des casernes des Jésuites 12B2. Notez les ouvertures à la base de la paroi. En direction sud, Photo Manon Goyette, A14-18-19.



Figure 76. Vue d'une ope dans la paroi nord de la citerne des casernes. Prise de vue du parement extérieur. En direction sud, photo Serge Rouleau, A14-11-35.



Figure 77. Paroi ouest de la citerne des casernes. En direction ouest, photo Manon Goyette, A14-18-06.



Figure 78. Paroi nord de la citerne des casernes. En direction nord-est, photo Manon Goyette, A14-18-14.



Figure 79. Paroi est de la citerne des casernes. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-09-33.



Figure 80. Empreinte d'une barre à mine en paroi est. En direction est, photo Serge Rouleau, A14-10-22.



Figure 81. Vue rapprochée de la paroi est de la citerne. En direction sud-est, photo Serge Rouleau, A14-10-12.

4.3.2 Les sols archéologiques au XVIII^e siècle (planches 15, 16)

Les sols 12P6 et 12N14 ont été déposés dans l'entrée principale des casernes à la suite de travaux effectués sur l'édifice. Il s'agit d'un sable brun pâle compact incorporant des granules de mortier, des fragments de crépi, des cailloux et des éclats de grès vert, de calcaire et de schiste. Des pierres tachetées de mortier provenant d'un démantèlement ont également été observées. L'altitude de la surface de cette couche se situait à 45,49 m NMM dans le sondage 12P et à 45,43 m NMM dans 12N. Le matériel archéologique se composait de 183 artefacts, 100 ossements et une coquille de mollusque. Les ossements représentaient 35,56 % de la collection et la catégorie architecture 39,78 %. Dans cette catégorie, mentionnons la présence de 37 fragments d'ardoise de toiture, 52 clous en fer forgé, 18 fragments de brique rouge et une tuile en terre cuite commune. Deux fragments de bombe, vestige du bombardement de la ville en 1759, comptaient parmi le matériel. La céramique se composait de tessons de *creamware* (5), de *pearlware* (4), de faïence blanche (1), de terre cuite commune vernissée verte de la France (5), d'un plat en terre cuite fine avec engobe et vernissée du *Stafforshire* (31) et un tesson intrusif en terre cuite fine blanche. Ce décompte incomplet du matériel donne tout de même une idée de la nature de la déposition.

L'utilisation de la section nord-est de l'aile de façade des casernes a mené à la formation de la strate 12J8. Il s'agit d'une fine couche de sable brun meuble dont la surface se situait à une altitude de 44,47 m NMM. Le sol incluait des petits nodules de mortier, du gravillon, et des fragments de pierres de calcaire. Il est possible que sa formation découle des travaux d'aménagement destinés à transformer le collège en casernes. Le matériel contenait deux fragments de brique provenant d'un poêle à chauffage, un fragment de brique, quatre d'ardoise à toiture, sept clous en fer forgé. De plus, 20 ossements et deux coquilles de mollusque ont été recueillis. Seulement cinq tessons de céramique ont été observés dont deux en terre cuite fine blanche, un en faïence blanche et deux en terre cuite commune vernissée verte de la France.

Le lot 12L3 identifiait un sol remanié à l'intérieur de l'aile nord-est de l'aile de façade des casernes. Il s'agit essentiellement d'un loam sableux brun-gris foncé déposé dans l'empreinte d'une poutre. Ce sol comprenait des fragments de pierre de calcaire. Ce sol fut manifestement prélevé à proximité et simplement remanié.

Des portions de la cour des casernes ont été identifiées. La surface de la strate 12N9, située dans la portion sud de la cour intérieure, a été dégagée à une altitude variant de 45,82 m NMM à 45,56 m NMM. Cet horizon se composait d'un loam sableux brun-gris et comportait des inclusions de mortier, de crépi de même que des fragments de calcaire et de brique. L'épaisseur de ce sol variait de 0,14 m à 0,38 m. La céramique se composait uniquement de tessons de *creamware* (5) et de *pearlware* (5). Une datation du dernier quart du XVIII^e siècle est donc suggérée par ces artefacts. Du verre fut également observé sous la forme de vitre (5), de verre coloré transparent vert provenant d'une bouteille (3) et un autre d'une bouteille à vin. La collection était complétée par huit ossements, un fragment d'ardoise à toiture, une pierre à fusil, quatre clous et une patte de scellement en fer forgé.

4.3.2.1 Le contenu de la citerne des Jésuites (planche 4, annexe 4)

L'abandon de la citerne aménagée par les Jésuites à l'intérieur de la section nord de l'aile de façade du collège a entraîné le déversement de sols et de rebuts de même que la déposition des remblais dans la canalisation présumée du trop-plein. À ce propos, les sols 12J14 et 12J16 ont

été dégagés entre les fondations des murs ouest du premier collège et le mur ouest du second. Dégagée à 44,12 m NMM, la surface de ce loam argileux se situait à une altitude inférieure à l'empatement de la partie basse des fondations du mur ouest du collège érigé vers 1725. Ce sol compact incluait du gravier, des fragments de pierre et des nodules de mortier. Aucun artefact n'a été observé.

À l'intérieur de la citerne, les sols ont été fouillés manuellement par niveaux arbitraires puisque la citerne était inondée par l'eau souterraine chaque jour durant les fouilles archéologiques. Les couches dans la portion supérieure de la structure ont été identifiées par les lots 12H8, 12H10 et 12H12. Il s'agit d'un sable légèrement argileux et peu compact. Ce sable brun comportait des nodules de mortier, des cailloux de schiste et des fragments épars de bois carbonisé. Le sol logé à la base de la citerne était plutôt argileux et gorgé d'eau (lots 12H14, 12H15 et 12H16). Enfin, une déposition de chaux (12H13) a été observée sur les parois rocheuses tapissant le fond de la citerne. La chaux fut associée à l'entretien de la citerne par les Jésuites et non à son abandon par les militaires britanniques.

Plusieurs objets retrouvés dans la citerne indiquaient le déroulement de travaux de rénovations ou d'aménagements internes. Parmi tous les objets provenant de la citerne, 38,54 % étaient associés à la catégorie architecture des habitations (Annexe 2). La diversité des objets de cette catégorie était étonnante : verre à vitre, briques, carreaux, clous, gond, patte, etc. Même des éléments de la toiture ont été observés sous la forme de morceaux d'ardoise (12H9, 12H12, 12H13, 12H14 et 12H15) et de nombreux fragments de tôle ou de feuilles de métal. Ces éléments pourraient témoigner du déroulement de travaux visant à remplacer la toiture. Quelques débris observés venaient confirmer le déroulement d'aménagements internes, notamment des briques de facture française et des carreaux ou briques en terre cuite vernissée provenant des appareils de chauffage du collège.

D'autre part, le matériel archéologique recueilli dans ces remblais suggérait l'abandon de la citerne lors des dernières décennies du XVIII^e siècle (figures 82 à 91). La combinaison des fragments de *creamware*, faïence blanche, grès fin salin blanc anglais et *pearlware* a permis d'établir une datation couvrant la période de 1770 à la décennie 1790. La présence du *pearlware* était attestée par seulement trois petits tessons recueillis dans les lots 12H8, 12H12 et 12H16. Les fragments de *creamware* étaient nettement plus nombreux. Leur présence dans toutes les couches indiquait qu'une première déposition a peut-être été effectuée au cours de la période 1778-1780. D'ailleurs, le collège des Jésuites avait fait l'objet de travaux en avril 1778 afin de loger 600 soldats et neuf officiers. Les années suivantes avaient été ponctuées par le séjour de différentes unités des régiments britanniques après la guerre d'indépendance américaine. La présence des fragments de *pearlware* et autres tessons résiduels de grès cérame grossier nord-américain avec glaçure au sel pourrait témoigner de rejets postérieurs à la déposition initiale. Cet énoncé implique également que l'ouverture principale de la citerne n'était pas définitivement obstruée. Compte tenu de la cohésion de l'assemblage principal, la présence de quelques tessons beaucoup plus tardifs pourrait être le résultat d'intrusions dont les trois tessons de terre cuite fine jaune, deux en terre cuite fine dont l'une de type *Rockingham* de même que quelques fragments de grès grossier vernissé au feldspath du *Derbyshire* et de grès grossier vernissé au feldspath de Bristol.

Au nombre des objets jetés dans la citerne, quelques éléments résiduels pourraient provenir des locaux de l'édifice utilisés par l'armée pour l'entreposage de 1767 à 1778. En effet, le collège des

Jésuites avait été utilisé pour loger les soldats de 1765 à 1767 et avait servi d'entrepôt militaire par la suite (Rioux 1908 : 97). Quatre poids de balance (12H10) et deux petits boulets (12H12) étaient susceptibles de provenir de ces aires d'entreposage (figure 88). Il est donc possible que ces objets aient été déposés au cours des travaux subséquents visant à aménager les casernes. Il serait également plausible d'envisager la déposition des trois baguettes d'un tambour régimentaire lors du même événement (figure 87). D'autre part, quelques douves et planches d'un fond de baril ont été récupérées (figure 86). Le diamètre d'une extrémité, suggéré par quelques planches, était de 0,41 m (16 pouces). Des portions des cercles en bois du baril ont été récupérées dont l'un mesurait 1,02 m de longueur.

Le dépôt de la citerne regroupait évidemment des objets témoins de l'occupation des casernes. À ce chapitre, les objets associés à l'alimentation (15,08 %), à l'absorption des narcotiques (11,66 %), aux excitants et alcool (8,12 %) et à l'habillement (7,99 %) occupaient une grande portion de la collection. La catégorie alimentation était composée d'objets associés à l'absorption des aliments et à leur conservation (12,30 %). La transformation des aliments représentait seulement 2,78 % de la collection. La consommation du tabac et de l'alcool représentait 19,78 % des objets de la collection (figures 82, 84). Il est intéressant de noter que cette proportion dépasse tous les objets associés à l'alimentation (15,08 %). La fonction guerre, incluant les armes, était représentée par sept menus objets (figure 85). Ce faible nombre est compréhensible puisque les objets associés à l'armement étaient habituellement conservés dans une pièce ou un bâtiment sécurisé et réservé à cette fin. Les soins personnels étaient représentés par la présence d'un peigne et d'une fiole pharmaceutique.

L'occupation militaire était surtout visible par la présence de menus objets associés aux uniformes. Des 35 boutons recueillis, 17 portaient un numéro de régiment (figure 91). La concordance entre le passage de certaines unités à Québec ou leur logement aux casernes des Jésuites et la présence de ces objets permettent de valider la période de déposition. De plus, la présence d'une bonne quantité de boutons dans le dépôt, et leur piètre état, suggérait une déposition à l'occasion d'une opération de nettoyage. La majorité des boutons étant en piteux état; il est possible que cet assemblage témoigne des activités d'entretien des uniformes plutôt que d'une série de dépositions fortuites.

Numéro du régiment	Matériau	Lot	Commentaire
6	Laiton	12H14	
31 (4 fois)	Étain, plomb et 1 en argent	12H13	À Québec de 1776 à 1778 puis de 1780 à 1787; 2 compagnies logées aux Jésuites en 1778.
44 (3 fois)	Étain, plomb	12H12	À Québec en 1780 à 1785; logé aux Jésuites en 1780.
8 ?	Étain	12H14	
60 (2 fois)	Étain, plomb	12H14	À Québec de 1759 à 1770; en 1786 et 1787, de 1794 à 1797 et en 1799.
62 (2 fois)	Étain, plomb	12H14	Au Canada en 1776.
74	Laiton	12H8	Au Canada de 1778 à 1784 puis de 1818 à 1830 et de 1834 à 1845.
<i>Royal Artillery</i>	Laiton	12H14	

À propos de la tenue vestimentaire, des rondelles de boutons à tige et des retailles de boutons en os ont été recueillies (figure 90). D'ailleurs, des résidus similaires avaient été observés ailleurs sur le site dans les contextes du dernier quart du XVIII^e siècle.

La plupart des boutons d'uniformes proviennent de régiments dont le passage à Québec se situait entre 1776 et 1787. Cette période concordait avec l'utilisation d'objet en *creamware* à Québec. Cette interprétation est également appuyée par la datation des fourneaux de pipes recueillis dont la datation concordait avec la période 1778-1780. Le séjour à Québec de ces unités militaires s'inscrivait alors dans le déplacement des troupes après la guerre d'indépendance américaine.

Le logement des troupes «aux Jésuites» fut effectué en rotation selon les diverses affectations. Dès son arrivée à Québec en 1780, le *44th régiment* fut envoyé à Charlesbourg puis a campé sur les plaines d'Abraham en raison du manque d'espace dans les casernes de la ville. Cette unité fut installée dans les casernes des Jésuites en novembre 1780 (Rioux 1980 : 83). Ce régiment effectua des séjours sporadiques à Québec en 1782 et en 1785. Les traces du passage de ce régiment furent identifiées autour d'une maison située à proximité des plaines, un terrain correspondant aux pelouses de l'Hôtel du Parlement actuel. Les objets recueillis indiquaient le séjour d'officiers de l'armée britannique au cours de la période 1775-1790 (Simoneau 2000). La présence d'officiers du *44th* à cet endroit fut d'ailleurs confirmée (Rouleau 2003). D'autre part, deux compagnies du *31st* régiment ont séjourné aux casernes des Jésuites en 1778 (Rioux 1980 : 82). Des membres de ce régiment avaient participé à l'expédition du général John Burgoyne en 1777 et étaient à Québec de 1779 à 1784. Cette unité a effectué son dernier séjour à Québec en 1787 avant son départ pour l'Angleterre. Le *60th* régiment, aussi appelé *Royal Americans*, fut présent à la prise de Québec en 1759. Ce régiment est mentionné à Québec au cours des décennies 1760 et 1770, particulièrement au cours de l'hiver 1769-1770 (Rioux 1980 : 86). Le premier et le second bataillon furent stationnés à Québec en 1786, 1787, 1796, 1797 et en 1799. Enfin, nous possédons peu d'information sur le *62nd*. Ce régiment est débarqué à Québec le 20 mai 1776 en provenance d'Irlande (Schnitzer 2007 : 11). Il a participé à la bataille de Trois-Rivières en 1776 contre les Américains et faisait partie de la désastreuse expédition du général John Burgoyne en 1777.

D'autre part, beaucoup d'ossements ont été retrouvés dans tous les niveaux de la citerne abandonnée. Il semble que l'on ait disposé des rejets de cuisine lors de la déposition initiale et, par la suite, de façon continue jusqu'à l'obstruction définitive de l'ouverture de la citerne.

12H8	ossements 529, oiseaux 48, poissons 8,
12H10	ossements 363, oiseaux 34, coquilles œufs 5
12H11	ossements 48, oiseaux 5
12H12	ossements 468, oiseaux 90, poissons 141, coquilles œufs 54
12H13	ossements 311, oiseaux 117, poissons 83, coquilles œufs 81
12H14	ossements 740, oiseaux 87, poissons 79
12H15	ossements 163, poissons 25, oiseaux 16, coquille oeuf 1
12H16	ossements 93, oiseaux 15, poissons 4



Figure 82. Céramique provenant du dépôt de la citerne des Jésuites. Photo Chantal Gagnon.



Figure 83. Bouteilles à vin retrouvées dans la citerne des Jésuites. Photo Chantal Gagnon.



Figure 84. Pipes en argile et billes en terre cuite retrouvées dans la citerne des Jésuites. Photo Chantal Gagnon.



Figure 85. Pierres à fusil en silex et balles en plomb. Photo Chantal Gagnon.



Figure 86. Débris d'un petit baril jeté dans la citerne des Jésuites. Photo Chantal Gagnon.



Figure 87. Baguettes de tambour de régiment. Photo Chantal Gagnon.



Figure 88. Poids provenant de la citerne des Jésuites. Photo Chantal Gagnon.



Figure 89. Attaches provenant de la citerne des Jésuites. Photo Chantal Gagnon.



Figure 90. Rondelles et rejets de découpage des boutons en os. Photo Chantal Gagnon.



Figure 91. Boutons d'uniformes militaires provenant de la citerne des Jésuites. Photo Chantal Gagnon.

4.3.3 La cour des casernes au milieu du XIX^e siècle (planches 4, 12)

Le sol 12H6 fut associé à la cour des casernes et a été dégagé à une altitude maximum de 45,25 m NMM au nord de l'entrée principale. La surface était soumise à une pente de 3,6 % en direction nord. Il s'agit d'un sable brun compact mêlé à des cailloux et des fragments de schiste.

Outre des débris de démolition, des fragments de céramique indiquaient la présence de cette couche pendant une longue période se prolongeant jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Les tessons provenaient d'objets en faïence blanche, en *creamware*, en *pearlware*, en terre cuite fine blanche, en terre cuite fine blanche vitrifiée et en grès grossier vernissé au sel du Derbyshire. Un fragment de pipe en argile avec l'inscription *White Glasgow* fut également observé.

Une autre déposition sous forme de sable fut identifiée dans le périmètre de l'entrée principale du collège dans les sondages 12N et 12P. La surface du sol 12N10-12P5 variait entre 45,60 m à 45,43 m NMM. Le sable gris dégagé dans 12N était plutôt de couleur dorée à brun dans 12P. Des inclusions ont également été observées : du gravier, des éclats de taille en grès vert et de calcaire de même que quelques lentilles de cendre. Le matériel archéologique comprenait 80 artefacts et 40 ossements. La présence d'un tesson de faïence brune, un autre en faïence blanche française et un fragment en terre cuite commune vernissée verte de la France pourrait indiquer que l'on ait prélevé une partie du sol sur le site et déposé dans le périmètre de l'entrée principale. La céramique incluait des tessons de *creamware* (16), de *pearlware* (10), un fragment en terre cuite fine blanche vitrifiée, deux en terre cuite fine vernissée chamois, quatre en terre cuite fine avec engobe vernissée du *Staffordshire*, trois en terre cuite commune vernissée, un en grès cérame glaçuré au *feldspath* de Bristol, un en grès rhénan gris, un en terre cuite commune non vernissée et un en porcelaine fine orientale. La céramique représentait 35,83 % de la collection comparativement à 33,33 % pour les rejets de cuisines (ossements). Les objets associés à l'architecture représentaient 15,83 % de la collection. Outre les ossements, d'autres objets témoignaient d'une occupation domestique comme le manche d'un blaireau, une épingle et un demi-*penny* frappé en 1738. L'ensemble des indices archéologiques en présence pourrait suggérer la formation de cet horizon à la suite des travaux de construction amorcés en 1797 impliquant la mise en place de la citerne des casernes. Cette couche serait demeurée en place du dernier quart du XVIII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Le lot 12N5 identifiait une autre portion de la cour intérieure située au sud de l'entrée principale. Le sol sableux et légèrement loameux, de couleur gris foncé, était très compact. La surface se situait à une altitude maximale de 45,88 m NMM. Les inclusions se composaient de petits cailloux, de nodules de mortier et de fragments de brique. La céramique recueillie dans cet horizon indiquait une datation couvrant une bonne partie du XIX^e siècle. Les 69 tessons incluaient du *creamware* (26), du *pearlware* (10), de la terre cuite fine blanche (3), de la terre cuite fine blanche vitrifiée (13), de la terre cuite fine jaune (6), de la terre cuite fine rouge (3) et du grès grossier (8).

Une canalisation, identifiée par le lot 12N103, avait été aménagée dans la cour près du côté sud de l'entrée principale des casernes. Celle-ci était recouverte par une couche de sol identifiée par le lot 12N7. Orientée est-ouest, la canalisation 12N103 fut dégagée sur un mètre de longueur. L'extrémité est de cette structure était appuyée contre le parement extérieur du mur ouest des casernes. Cette structure était composée de deux alignements de pierres parallèles distantes de 0,90 m. La base de la portion intérieure encadrée par ces alignements était comblée de pierres posées à plat. Chaque paroi était construite de pierres de calcaire et de schiste ébauchées et sans liant. La paroi nord se composait de pierres superposées alors que la contrepartie sud intégrait des pierres posées sur le côté et alignées afin d'offrir une paroi continue.

Le lot 12N7 identifiait un sable loameux dont la couleur variait de brun à gris foncé. La surface se situait à 45,57 m NMM. Des traces de bois pourri ont été observées dans ce sol contre le

parement du mur des casernes. Le sol contenait d'autres inclusions, dont des éclats de pierre de schiste et de calcaire, des fragments de brique et des nodules de mortier.

Des sols résiduels, identifiés par les lots 12N8 et 12N12, ont été dégagés entre le mur ouest des casernes et celui de l'ancienne chapelle de la Congrégation. Il s'agit donc de remblais déposés sur l'empattement de la fondation du mur ouest 12N101 et dont nous avons estimé la présence jusqu'au XIX^e siècle. Il s'agit d'un loam sableux brun foncé légèrement compact. La couche comportait des inclusions de fragments de pierre et de nodules de mortier.

4.3.4 Bilan des découvertes

Une partie des découvertes archéologiques témoignait de l'occupation du collège des Jésuites par les troupes britanniques et des travaux d'aménagement effectués au cours des dernières décennies du XVIII^e siècle. Comme les casernes furent aménagées dans l'immense édifice du collège des Jésuites, ce sont tout de même les fondations du collège qui sont associées à l'édifice des casernes (figures 92 à 96). L'occupation militaire du site a tout de même généré quelques dépositions archéologiques bien identifiées.

Les rejets déposés dans la citerne des Jésuites abandonnée contenaient des objets témoins de l'occupation du collège par les troupes britanniques au cours du dernier quart du XVIII^e siècle. La déposition de ces objets pourrait correspondre au déroulement de travaux visant à transformer le collège en caserne. Une bonne partie de la collection était associée à l'occupation des casernes au cours des années 1775-1790. Certains objets ont contribué à identifier les diverses unités de régiments britanniques ayant effectué des séjours sur le site après la guerre de la révolution américaine.

Quelques sols associés à l'occupation des casernes ont également été identifiés dans la cour intérieure et dans l'entrée principale. Le sol 12H6 identifiait une portion de la cour intérieure du côté nord de l'entrée principale. Le lot 12N5 avait été attribué à une partie des sols garnissant la cour intérieure du côté sud de cette entrée. D'autre part, certains éléments de drainage mis en place par les Jésuites ont été maintenus et entretenus. Par exemple, une canalisation (12N103) évacuant l'eau vers la cour intérieure et aménagée près du côté sud de l'entrée principale était toujours fonctionnelle durant cette période.

Concernant les vestiges, les composantes d'une immense citerne extérieure ont été dégagées lors des travaux de construction. Oubliée depuis la démolition des casernes en 1878, la portion souterraine de cette citerne fut néanmoins utilisée jusqu'au XX^e siècle pour recueillir l'eau de pluie provenant des gouttières de l'hôtel de ville. L'aménagement de cette citerne dans l'angle sud-est de la cour intérieure s'est probablement déroulé lors des travaux amorcés en 1797 et visant à transformer le collège des Jésuites en casernes. Des indices forts suggéraient que l'on ait utilisé et agrandi un puits extérieur déjà en place et aménagé par les Jésuites. En raison des dimensions de la citerne des casernes, il est permis de croire que cette structure était destinée à desservir l'ensemble du complexe militaire (figures 92, 95). Manifestement couverte, la citerne a possiblement été pourvue de structures ou appareils destinés à puiser et distribuer l'eau. Cette structure ne fut pas fouillée faute de temps dans le cadre du projet.

L'identification de ce vestige et des sols ont permis de connaître l'altitude de la surface de la cour. La surface de la margelle nord de la citerne construite en grès vert variait entre 45,93 m NMM, pour l'extrémité ouest et de 46,05 m NMM du côté est. La portion supérieure des

opes destinées à accueillir les poutres de support d'un recouvrement en bois se situait entre 46,01 m et 46,07 m NMM. Nous pouvons estimer la surface de la cour entourant la citerne des casernes entre 45,90 m NMM et 46,10 m NMM. Plus au nord, la surface dégagée du côté sud de l'entrée principale se situait à 45,88 m NMM. Enfin, la surface de la cour du côté nord de cette entrée dégagée dans le sondage 12H s'élevait à 45,25 m NMM. Nous constatons une différence de 0,65 m sur une distance de 11,50 m.



Figure 92. Vue des casernes des Jésuites vers 1806. Notez le contour de la citerne aménagée dans le coin sud-est de la cour intérieure, gauche supérieur. Le bloc des latrines en forme de L fut construit du côté ouest du complexe. Plan-relief de Québec par Duberger (1806-1808) conservé par Parcs Canada. Photo Chantal Gagnon, Ville de Québec.

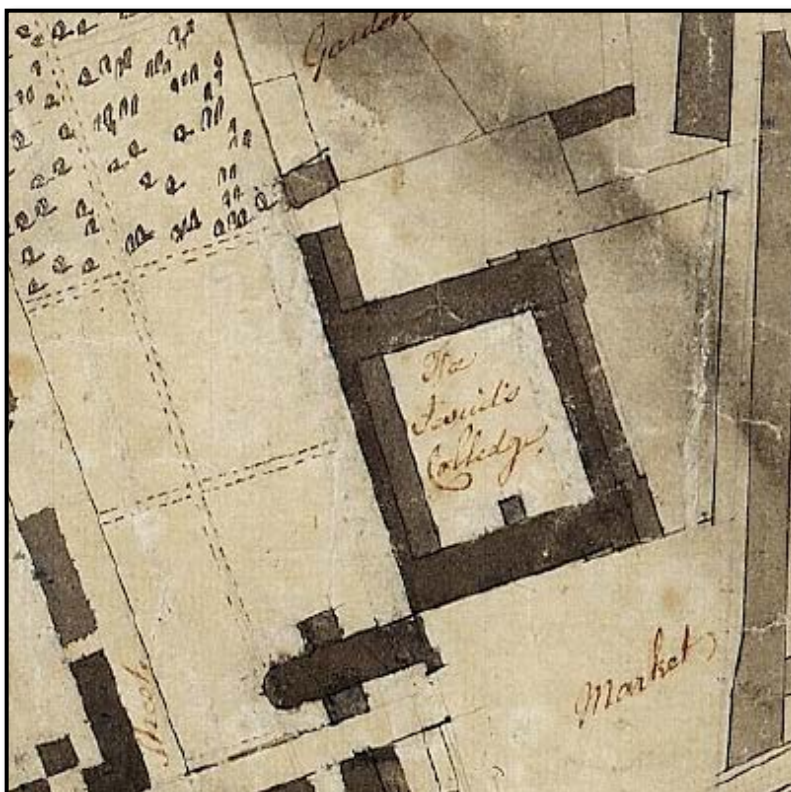


Figure 93. Le collège des Jésuites en 1779. Notez la structure aboutée à l'entrée principale dans la cour intérieure. Détail d'un plan de John Marr. Bibliothèque et Archives Canada.

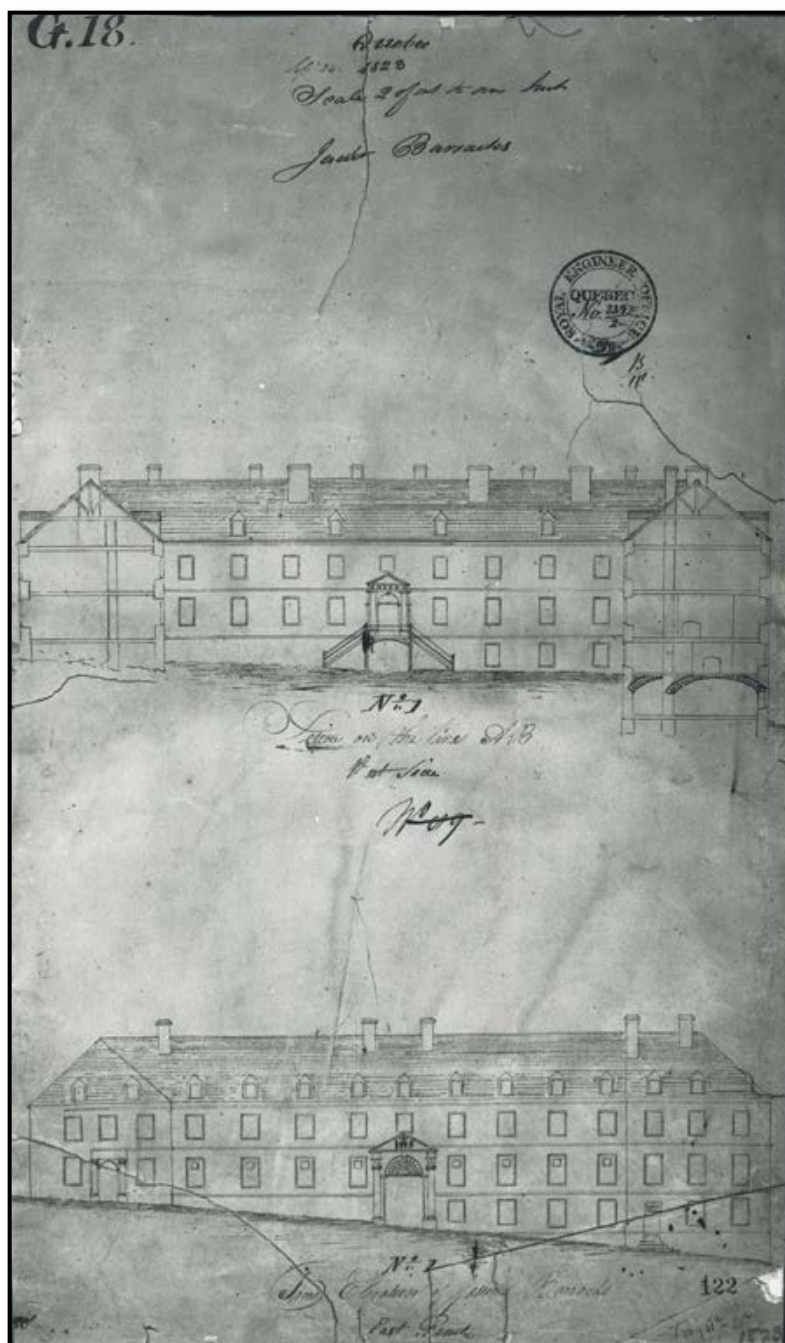


Figure 94. Vue de la façade des casernes des Jésuites et du côté intérieur de l'aile ouest en 1823. Bibliothèque et Archives Canada.

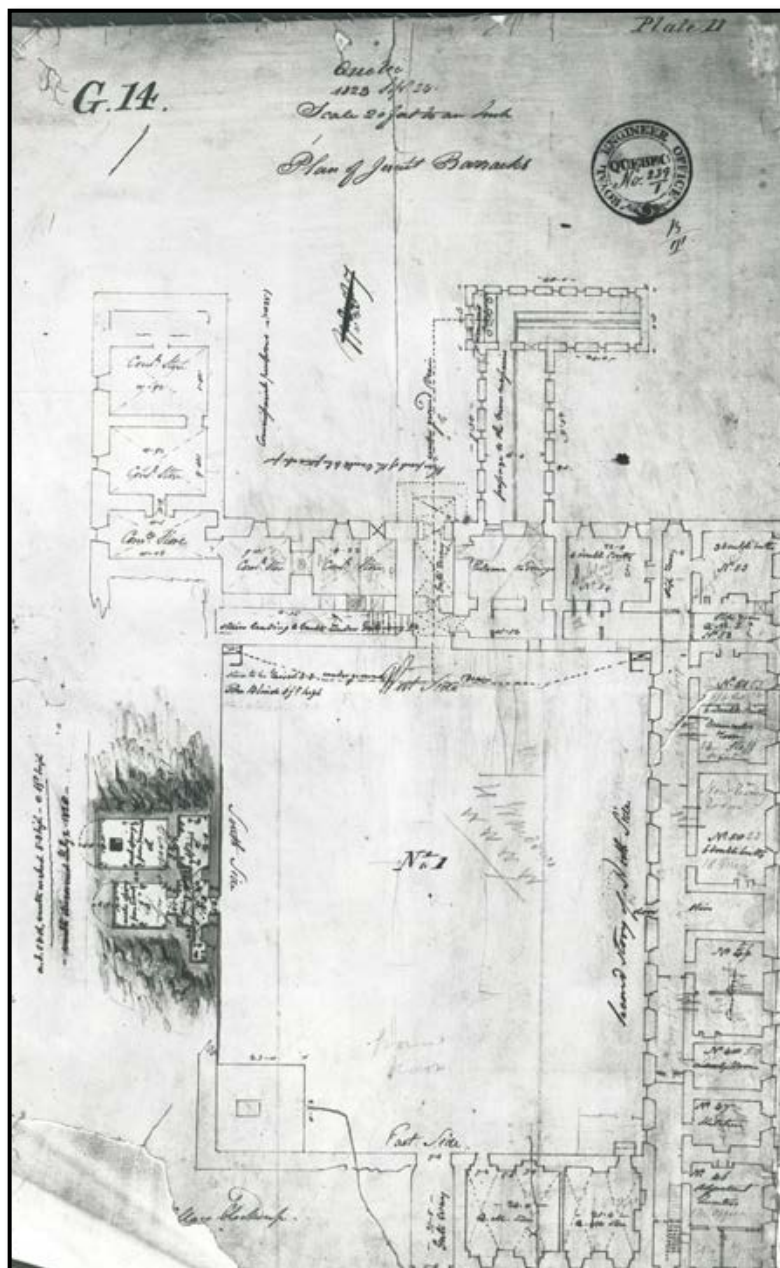


Figure 95. Plan du sous-sol des casernes en 1823. L'ancien secteur de la chapelle au sud de l'entrée principale n'est pas accessible. Deux voûtes sous l'aile sud ont été découvertes (?) le 2 juillet 1820. La ligne visible de la paroi nord de la citerne de la cour vers la place publique n'apparaît pas sur les autres versions. Le drainage souterrain de la cour est illustré par un trait pointillé. Bibliothèque et Archives Canada.

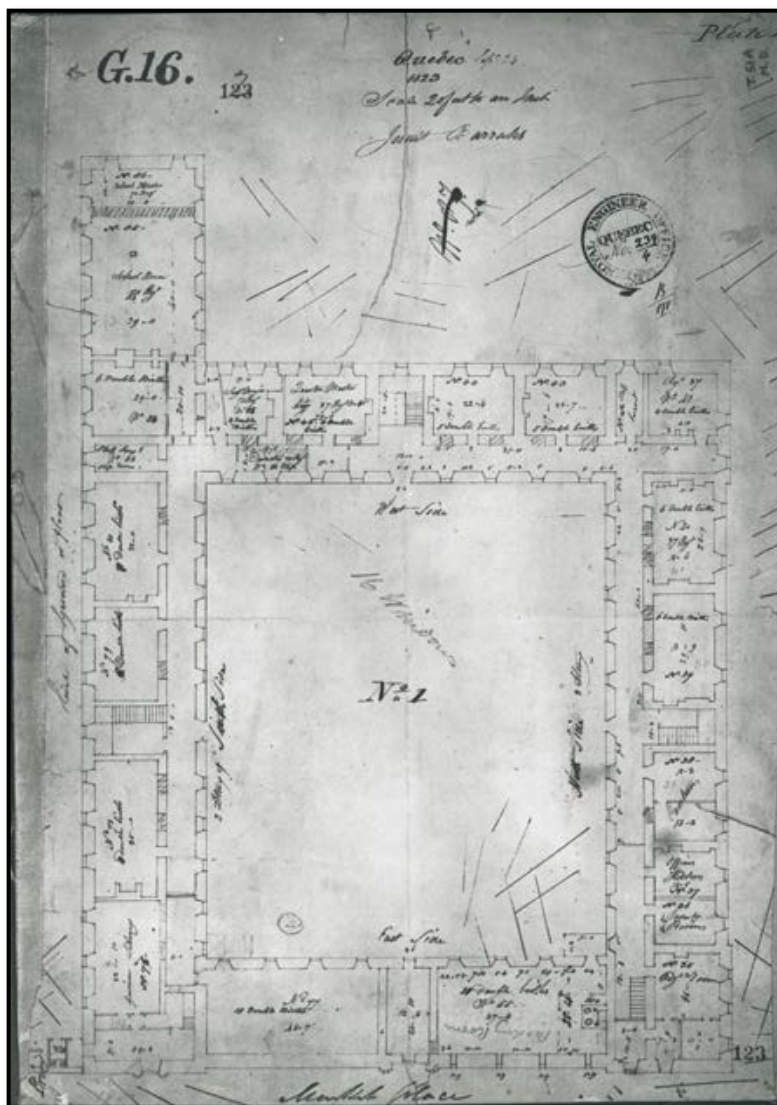


Figure 96. Plan des casernes en 1823. Le second niveau de l'aile sud correspond au troisième de l'aile nord. Bibliothèque et Archives Canada.

4.4. La démolition des casernes des Jésuites (planches 3, 4, 9 à 16)

Les sols déposés lors de la démolition de l'édifice en 1878 ont été facilement repérés sur l'ensemble du site. Dans la moitié sud, les lots 12A7, 12C2, 12C4, 12C5, 12D3, 12E5, 12F4 et 12G1 ont été associés à la déposition des résidus générés lors de la démolition. La présence de mortier en abondance, sous forme de granules ou d'agglomérés, accompagnée de fragments de pierres et de briques tachetées de mortier représentait un indice fort de ces travaux. Le mortier était mêlé à du sable et de l'argile sableuse selon les secteurs fouillés. La présence de pierres de bonnes dimensions a été observée dans les sous-opérations 12D, 12E et 12G.

Les travaux de démolition ont été suivis par la déposition de remblais dont nous avons capté la présence par les lots 12D2, 12E4 et 13F3. Il s'agit d'un loam sableux brun, parfois un peu plus

argileux. Ce sol était accompagné de cailloux de calcaire et de mortier. Les débris provenant de la démolition de l'édifice et la couche de nivellement étaient directement appuyés sur les vestiges.

D'autre part, nous avons observé des indices des travaux dirigés par Faucher de Saint-Maurice parmi les niveaux associés aux débris de démolition des casernes. Il s'agit d'une concentration de limon noirâtre (12Q4) de forme ovale observée dans le sol en place à proximité de la surface rocheuse dans le périmètre intérieur de la chapelle des Jésuites. Ce sol, identifié par le lot 12Q6, se composait d'une argile très compacte dont la couleur brune comportait des teintes de couleur rouille. Deux pièces de bois orientées dans un axe nord-ouest/sud-est ont également été observées dans cette couche au coin sud-ouest du sondage. De petites lentilles de mortier, des cailloux de schiste et quelques morceaux de brique complétaient les inclusions. La concentration de limon de forme ovale mesurait 0,94 m de longueur et 0,82 m de largeur maximum. Cette empreinte, orientée dans un axe est-ouest, pourrait indiquer l'emplacement d'une sépulture dégagée en 1878 par l'équipe d'ouvriers dirigée par Faucher de Saint-Maurice.

Dans la moitié nord du site, la déposition associée aux travaux de démolition fut identifiée par le biais des lots 12N3, 12N4, 12H5, 12J12, 12J6 et 12P4. Ces résidus ont été recouverts par une couche de nivellement identifiée par les lots 12J11, 12J5, 12K2, 12P3. Cette couche déposée sur la zone soumise aux travaux de démolition visait à faire disparaître toutes empreintes des casernes et du collège des Jésuites et offrir un site dégagé en vue de la construction anticipée du parlement provincial.

Pour sa part, la construction de l'hôtel de ville de Québec en 1895 a laissé une empreinte archéologique sur le site. Il s'agit d'une déposition de mortier grisâtre, semblable au ciment, mêlé à un loam sableux et accompagné de fragments de pierre granitique. Cette couche extrêmement compacte a été rencontrée sur l'ensemble du site à divers degrés. Dans la sous-opération 12H, cette strate mesurait de 0,04 m à 0,08 m en épaisseur et incluait une multitude de cailloux granitiques provenant de la taille des pierres utilisées pour couvrir la façade. Les lots 12A9, 12E3, 12F2, 12H4, 12N1, 12N2, 12J3, 12J4 et 12L1 ont permis de cerner cette déposition.

Le rehaussement de la margelle du puits-citerne des casernes fut associé à l'aménagement des parterres de l'hôtel de ville. Il importe de préciser que la citerne aménagée à l'angle sud-est de la cour intérieure des casernes avait été laissée en place lors des travaux de démolition. Cette structure souterraine constituait une contrainte pour la construction de l'hôtel de ville. Il n'est pas surprenant que l'aménagement des terrains après les travaux ait impliqué un rehaussement de la margelle de la citerne et son recouvrement (12B2). L'ajout fut effectué par le biais d'un parement de pierres taillées dans du calcaire gris. Ces assises étaient liées au mortier avec des retouches de ciment. La hauteur de ce parement variait de 0,70 m à un mètre de hauteur. L'altitude maximum de cet ajout se situait à 46,97 m NMM.

La citerne fut certainement recouverte puisque la surface des terrains aménagés devant l'hôtel de ville recouvrait son périmètre. Une structure circulaire identifiée comme un puits (*well/s*) était d'ailleurs indiquée sur le plan des assureurs Goad en 1910. Il semble que la citerne ait été considérée comme une réserve d'eau.



Figure 97. Parement de pierre calcaire visible dans la portion supérieure de la paroi nord de la citerne (12B2). En direction nord, photo Serge Rouleau, A14-10-05.

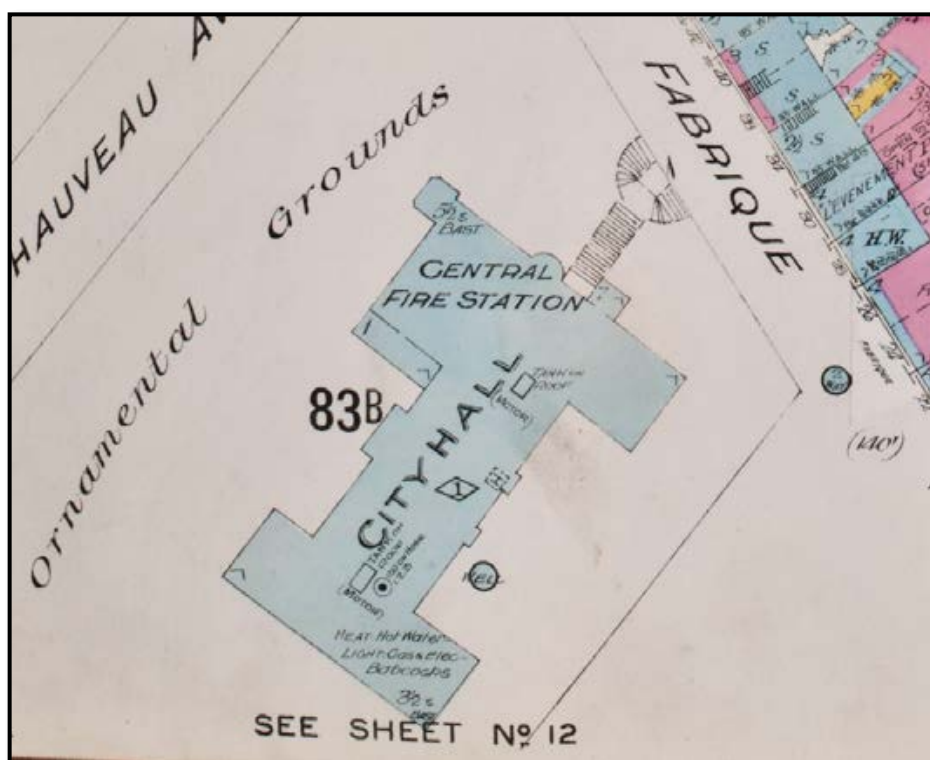


Figure 98. Extrait du feuillet 11 du plan d'assurance-incendie de Goad en 1910. Ville de Québec.

CONCLUSION

Le projet en archéologie réalisée devant l'hôtel de ville de Québec en 2014 a atteint tous les objectifs fixés au départ. Des vestiges, des sols et des objets associés à l'occupation du collège des Jésuites érigé au XVII^e siècle et celui rénové au XVIII^e siècle ont été découverts et documentés. De plus, des éléments associés à l'occupation des casernes des Jésuites par les militaires britanniques ont également été découverts. Les structures associées à ces occupations ont été protégées et conservées. D'autre part, le service Culture et relations internationales de la Ville de Québec assumait l'interprétation des fouilles archéologiques auprès du public durant le projet. Ce travail fut effectué par une équipe de guides-interprètes durant la progression des fouilles. De plus, les journées portes ouvertes ont été très appréciées.

En dépit des travaux d'aménagement déployés devant l'hôtel de ville en 2014, quelques secteurs ont été épargnés par les excavations en profondeur. Ces emplacements ont été protégés et composent dorénavant la réserve archéologique du site. À titre d'exemple, le périmètre de la citerne des casernes ne fut pas fouillé en raison des coûts et des délais supplémentaires requis. Cette structure fut comblée de sable et protégée. Un potentiel archéologique fort est anticipé pour documenter son utilisation à l'époque des casernes britanniques. D'autre part, le périmètre intérieur de la partie nord de la chapelle érigée en 1650 est également inclus dans cette réserve archéologique. Il s'agit du caveau aménagé à l'extrémité nord de la chapelle et dans lequel des Jésuites ont été inhumés. Cet emplacement fut fouillé en partie en 1992 et deux sépultures y ont été exhumées. D'autres sépultures de Jésuites sont anticipées dans cette réserve. Signalons qu'une partie de ce périmètre est recouvert par le passage d'un massif protégeant des conduits souterrains de Bell Canada. Les contextes archéologiques anciens demeurent intacts sous ce massif.

Les données générées dans le cadre du projet réalisé en 2014 ont permis d'améliorer la connaissance sur l'occupation du collège des Jésuites. Ces découvertes constituent un apport tangible pour une reconnaissance sur le rôle de cette institution dans l'histoire de la ville et de la colonie. Dès l'implantation initiale, le principal noyau d'édifices fut organisé autour d'une cour intérieure. L'entrée principale du collège fut aménagée au centre de la façade face à une place publique bordant la cathédrale et le Séminaire. La gestion des eaux de surface et souterraines s'est imposée très tôt à l'agenda des occupants. Des canalisations ont été aménagées afin de drainer le site et les eaux de surface furent mises à contribution pour alimenter des structures utilitaires. Le dénivelé du site a d'ailleurs grandement facilité ces aménagements. Les artefacts recueillis pour cette période suggéraient la présence d'écoliers amérindiens au XVII^e siècle de même que celle de domestiques ou employés des Jésuites. Cependant, nous avons été étonnés de constater l'absence d'objets de dévotion et de mobilier religieux. Par contre, la présence de perles de verre dans les contextes anciens pourrait être associée aux efforts déployés par les Jésuites pour récompenser la clientèle amérindienne. Les travaux de reconstruction du collège au XVIII^e siècle ont permis la mise en place de l'un des plus beaux édifices de la Nouvelle-France. Peu avant ces travaux ou durant leur déroulement, les eaux de surface sur le site ont été complètement canalisées et utilisées pour alimenter une citerne aménagée dans l'aile nord-est de la nouvelle façade du collège. D'ailleurs, les vestiges du collège reconstruit indiquaient des édifices de plus grandes dimensions et l'aménagement d'une entrée principale face à la place publique sur le même emplacement que la construction initiale.

La transformation du collège des Jésuites en caserne a de nouveau soulevé le problème de l'approvisionnement en eau. Après les travaux entamés en 1797, ce complexe militaire pouvait facilement loger 1000 hommes d'où une augmentation de la demande en eau. Durant cette période, une immense citerne fut aménagée à l'angle sud-est de la cour intérieure afin de pallier à cette augmentation. D'autre part, une déposition témoin de la présence de différents régiments britanniques aux casernes des Jésuites durant la période 1775-1790 a permis de comprendre le rôle central joué par l'édifice des Jésuites dans l'hébergement des troupes à l'époque de la guerre d'indépendance américaine.

Ce site fut donc l'un des centres d'intérêt de la ville et même de la colonie pendant plus de deux siècles. Résidence principale des Jésuites, le collège fut la seule maison d'enseignement pour jeunes garçons de Québec et des environs. Le prestige de la communauté s'est manifesté dans la construction d'un imposant complexe dont l'architecture impressionnait les visiteurs. Doté d'une chapelle dès 1650 et d'une église en 1666, le site a manifestement joué un rôle religieux dans la ville. De plus, le caractère sacré du complexe s'est également manifesté par les inhumations pratiquées dans le périmètre de ces temples. Enfin, la transformation du collège en casernes par les Britanniques a permis la présence d'un imposant complexe militaire au cœur de la ville pendant presque un siècle.

Les données produites par les fouilles archéologiques sur le site du collège des Jésuites sont compatibles à plusieurs valeurs définies par le ministère de la Culture et des Communications. Les découvertes permettent donc d'accoler une valeur scientifique au site CeEt-35. Le site revêt également une valeur d'exception puisqu'il n'y avait qu'un seul collège dirigé par les Jésuites en Nouvelle-France. Avec le monastère des Ursulines, le site représente la seule institution d'enseignement destinée à convertir les Amérindiens au christianisme dans la colonie. Le site touche également à une valeur de représentativité puisqu'il s'agit également de la maison-mère de la communauté des Jésuites. Pour l'occupation militaire, les casernes des Jésuites représentent le plus grand ensemble bâti destiné à loger les troupes à Québec, et ce, dès 1778. Le site porte également une valeur d'association puisque les données pourraient être éventuellement comparées à d'autres sites occupés par les Jésuites comme celui de la mission de Sillery. Le site porte une valeur de recherche sur le terrain en raison de la présence de secteurs intacts de même que ceux constitués en réserve archéologique. Enfin, le site offre un potentiel à exploiter en regard de la valeur de connaissance post-terrain.

RÉFÉRENCES

CARTES ET PLANS HISTORIQUES

1663. Jean Bourdon. «Le véritable plan de Québec fait en 1663». Bibliothèque et Archives Canada, NMC20894.

1670. Anonyme. «La Ville Haute et Basse de Quebec en la Nouvelle France -1670». Archives nationale d'outre-mer, France, CAOM 3DFC343A.

1685. Robert de Villeneuve. «Plan De La Ville Et Chasteau De Quebec, Fait En 1685, Mezuré Exactly par le Sr de Villeneuve», Archives nationale d'outre-mer, France, CAOM 3DFC349B.

1692. Robert de Villeneuve. «Plan de la Ville de Québec en la Nouvelle France Ou Sont Marqués les Ouvrages faits Et à faire pour la Fortification». Archives nationale d'outre-mer, France, CAOM 3DFC439A.

1709. «Plan de la ville de Québec». Archives nationale d'outre-mer, France, CAOM 3DFC375A.

1716. Anonyme. «Plan de la Ville de Québec Capitale de du Canada». Archives nationale d'outre-mer, France, CAOM 3DFC399B.

1733. Chaussegros de Léry. «Plan de la Ville de Québec Capitale de la Nouvelle France». Archives nationale d'outre-mer, France, CAOM.

1740. Chaussegros de Léry. «Plan de la Ville de Québec». Archives nationale d'outre-mer, France, CAOM.

1779. John Marr. «Plan of the city of Quebec and its fortifications and of the ground without side beyond the Heights of Abraham from an actual survey, taken thereof by Capt. Marr Commandg Engr in Canada...(1779)». Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada.

1823. Anonyme (Royal Engineers Office). «Plan of the second story north side of the Jesuits Barracks; the first occupied as cellar & containing 25 men and also shewing the position of the single iron bedstead». Bibliothèque et Archives Canada, NMC 21195.

1823. Anonyme. (Royal Engineers Office). «Plan of the third story, north side & second south side of the Jesuits Barracks containing 274 men & also shewing the position of the single iron bedstead». Bibliothèque et Archives Canada, NMC 211953.

1875. Sanborn. «Plan d'assurance-incendie en 1875». Ville de Québec.

1910. Goad. «Plan d'assurance-incendie en 1910». Ville de Québec.

JOURNAUX

L'Opinion publique, 18 octobre 1877.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBEAU, Marius. 1957. Trésors des anciens Jésuites. Ottawa. Musée National du Canada, 242 pages.
- BEAULIEU, André. 1972. La première bibliothèque canadienne : La bibliothèque des Jésuites de la Nouvelle-France 1632-1800. Ottawa. Bibliothèque nationale du Canada, 62 pages.
- BÉLANGER, René, Annie QUESNEL et Daniel SIMONEAU. 1992. Rapport de surveillance archéologique interventions ponctuelles 1992. Ville de Québec, Division du Design urbain et du Patrimoine, 219 pages.
- CAMPEAU, Lucien. 1972. La première mission des Jésuites en Nouvelle-France (1611-1613) et les commencements du Collège de Québec (1625-1670). Montréal, Les Éditions Bellarmin, Cahiers d'Histoire des Jésuites No. 1, 128 pages.
- CASGRAIN, Henri-Raymond et Charles-Honoré LAVERDIÈRE. 1871. Le Journal des Jésuites : publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec. Québec, Imprimeur Léger Brousseau, 403 pages.
- CHARBONNEAU, André, Yvon DESLOGES et Marc LAFRANCE. 1982. Québec ville fortifiée du XVII^e siècle au XIX^e siècle. Québec, Éditions du Pélican et Parcs Canada, 491 pages.
- CHOUNARD, Roger. 1981. Analyse de l'évolution architecturale des halles de marché de la ville de Québec au cours du XIX^e siècle. Québec, Université Laval, Thèse de maîtrise.
- CLOUTIER, Pierre. 1993. Surveillance archéologique au stationnement de la Pointe-à-Carcy. Québec, Groupe de Recherches en Histoire du Québec Inc., 82 pages.
- COSSETTE, Joseph. 1980-2015. «Casot, Jean-Joseph». Dictionnaire Biographique du Canada. Ressource en ligne : http://www.biographi.ca/fr/bio/casot_jean_joseph_4F.html.
- CROTEAU, Jean. 1987. La surveillance archéologique de l'implantation du réseau hydro-électrique souterrain dans la ville de Québec en 1986. Québec, Hydro-Québec, 251 pages.
- DESAGNÉ, Anne. 1997. Surveillance de travaux d'aménagement secteur de l'hôtel de ville et berges de la rivière Saint-Charles en bordure du parc Cartier-Brébeuf. Ville de Québec, Division design et patrimoine, 49 pages.
- DROLET-DUBÉ, Doris et Marthe LACOMBE. 1977. Inventaire des marchés de construction des Archives Nationales à Québec XVII^e et XVIII^e siècles. Ottawa, Parcs Canada, (Série Histoire et Archéologie no. 17).
- ETHNOSCOPE. 2014. Interventions archéologiques réalisées à Québec en 2013 et 2014. Québec, Bell-Vidéotron, 99 pages.
- ETHNOSCOPE. 2015. Rue Sainte-Anne, Québec CeET-35 et CeEt-302, surveillance archéologique, décembre 2011. Québec, Telecon, 50 pages.
- FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Narcisse-Henri-Édouard. 1879. Relation de ce qui s'est passé lors des fouilles faites par ordre du gouvernement dans une partie des fondations du collège des Jésuites de Québec précédé de certaines observations. Québec, Typographie de C. Darveau, 48 pages.
- GAGNON, François et Michel Lafrenière. 1971. Rapport sur les fouilles archéologiques de l'église des Jésuites, Place de l'hôtel de ville, Québec (1666-1807). Québec, ministère des Affaires culturelles du Québec.

- GAUMOND, Michel. 1978. Les vieux murs témoignent. Le collège des Jésuites. La première maison de St-Joachim. La maison Fornel. Québec. Ministère des Affaires culturelles, (Collection civilisation du Québec, Série archéologie, no 22), 102 pages.
- GAUMOND, Michel. 1971. Intervention sur la chapelle des Jésuites en 1971, 2 pages.
- GOYETTE, Manon. 2013. Rapport de surveillances archéologiques effectuées devant l'hôtel de ville (CeEt-35) et à la place d'Armes (CeET-621) à Québec, au printemps 2012. Entente de développement culturel Ville de Québec-MCCQ, 17 pages.
- GOYETTE, Manon. 2015. Rapport de surveillances archéologiques en 2014. Entente de développement culturel Ville de Québec-MCCQ, 27 pages.
- GROUPE DE RECHERCHES EN HISTOIRE DU QUÉBEC INC. 1998. Étude d'ensemble : Sous-secteur Hôtel-de-Ville Synthèse. Ville de Québec, Division Design et patrimoine, 134 pages.
- JEAN, François. 2013. Que faire des fortifications? Les débats à Québec durant les années 1870. Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 176 pages.
- LAHONTAN, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de. 1705. Voyages du baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale, Qui y contiennent une Relation des différents peuples qui y habitent. Amsterdam, Chez François L'Honoré, réédition 1974, Montréal, Éditions Élysée, 376 pages.
- LAVERDIÈRE, Charles-Honoré et Henri-Raymond CASGRAIN, (éditeurs). 1871. Le journal des jésuites : publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec. Québec, Chez Léger Brousseau, 403 pages.
- LARAMÉE, P. Jean, S. J. 1935. Le Vieux Collège de Québec en marge du troisième centenaire (1635-1935). Montréal, Collection L'Œuvres des tracts no. 195, L'Action paroissiale.
- LAROCQUE, Robert. 1997. De nouvelles sépultures de Jésuites sur le site de l'Hôtel de Ville de Québec (CeEt-35). Ville de Québec, 51 pages.
- LEBEL, Jean-Marie 2003. «Les résidences des Jésuites à Québec au temps de la Nouvelle-France» dans Québécois, volume 22, no. 2 décembre 2003, pp. 3-9.
- LEDoux, Robert et Henri-Louis JACOB. 2012. Québec ville de roc et de pierre La colline Parlementaire de Québec. Québec, Géologie Québec, Ressources naturelles Québec, 19 pages.
- MONET, J. s.j. 1966. «LAUSON, JEAN DE (père)» dans Dictionnaire Biographique du Canada, Volume I, Québec, Université Laval et University of Toronto, <http://www.biographi.ca>, 28 août 2015.
- NOPPEN, Luc. Évolution de l'architecture religieuse en Nouvelle-France : le rôle des modèles architecturaux. Document numérique : jcah-ahac.concordia.ca/pdf/download/jcah-ahac_4-1_noppen.
- PARCS CANADA. 2005. Manuel pour l'enregistrement des données archéologiques Fouilles et prospection. (<http://www.pc.gc.ca/fra/docs/pc/guide/fp-es/index.aspx>)
- RICHARDSON, A.J.H. 1973. «Stone pre-fab in Quebec City in the middle of the eighteenth century» dans Bulletin of the Association for Preservation technology Vol. 5, No. 4 (1973), pp 73-75. Association for Preservation Technology International (APT).

- RINEHART, Charles J. 1990. Crucifixes and Medallions : Their Role at Fort Michilimackinac. Columbia, Volumes in Historical Archaeology XI, Stanley South editor, The Conference on Historic Site Archaeology, The University of South Carolina, 149 pages.
- RIOUX, Christian. 1980. L'armée britannique à Québec au XVIII^e siècle : organisation et effectifs. Ottawa, Parcs Canada, Travail inédit no. 418, 183 pages.
- ROCHEMONTEIX, Camille de. 1896. Les Jésuites de la Nouvelle-France au XVII^e siècle. Paris, Letouzey et Ané Éditeurs, 3 tomes.
- ROULEAU, C. E. 1893. Une page d'histoire, découverte des restes de Trois Missionnaires de la Compagnie de Jésus. Québec, Éditeur Léger Brousseau, 67 pages.
- ROULEAU, Serge. 2003. Recherches archéologiques fouilles et surveillance sur les pelouses de l'Hôtel du Parlement, CeEt-740, 2002. Ville de Québec et Commission de la Capitale Nationale de Québec, 38 pages.
- ROUSSEAU, Jacques et Guy BÉTHUNE. 1977. Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749. Montréal, 674 pages.
- ROY, Pierre-Georges. 1941. Les cimetières de Québec. Lévis. Source électronique : <http://www.ourroots.ca/e/toc.aspx?id=3328>
- SCHNITZER, ERic. 2007. Identification of the British Regiment Represented in Charles Forrest's 1772 Pastel Drawing. Document en ligne : http://www.62ndregiment.org/Two_Soldiers_monograph.pdf
- SIMONEAU, Daniel. 1990. Évaluation préliminaire du potentiel archéologique - Le collège et la chapelle des Jésuites. Ville de Québec, Division du Vieux-Québec et du Patrimoine, 128 pages.
- SIMONEAU, Daniel. 2000. Rapport d'interventions archéologiques Colline Parlementaire 1999-2000. Ville de Québec, Division design et patrimoine, 101 pages.
- SIMONEAU, Daniel. 2000. Rapport d'interventions archéologiques Colline Parlementaire 1999-2000. Ville de Québec, Division design et patrimoine, 101 pages.
- TESSIER, Yves. 1996. L'Hôtel de ville de Québec : cent ans d'histoire. Québec, Société historique de Québec. Cahiers d'histoire no 36, 155 pages.
- TREMBLAY, Yves et Jean CROTEAU. 1987. Surveillance archéologique dans le Vieux Québec 1985. Québec, Hydro-Québec, 2 volumes.

ANNEXE 1

Méthodologie

Méthodologie

Le projet de 2014 comprenait un volet de fouilles archéologiques avant les travaux d'aménagement suivi d'une surveillance des travaux de l'entrepreneur. L'opération 12 a été utilisée pour la fouille archéologique et l'opération 13 pour les activités de surveillance lors des travaux d'aménagements réalisés par l'entrepreneur général.

L'intervention fut ajustée à l'ampleur des aménagements prévus. Le périmètre des travaux était susceptible de bouleverser des secteurs estimés à potentiel élevé. L'emplacement du muret principal de l'aménagement et celui de l'escalier central étaient particulièrement névralgiques en raison d'un appui sur la surface rocheuse. La possibilité de destruction des éléments archéologiques anticipés dans ces secteurs a d'ailleurs justifié la grande dimension des sous-opérations 12H et 12N.

La numérotation des sondages et des tranchées d'excavation a été articulée selon le système Tikal, largement utilisé en archéologie historique au Canada (Parcs Canada 2005). La fouille a nécessité l'utilisation de 15 sondages de fouilles (sous-opération 12A à 12Q) et les sous-opérations 13A à 13E ont été utilisées lors de la surveillance des travaux. Les couches de sol dégagées dans une sous-opération ont fait l'objet d'une fouille manuelle, d'une description technique, d'une couverture photographique et des dessins stratigraphiques dressés à la main. Les sous-opérations et vestiges ont été captés par une station totale et les données géoréférencées ont été versées à la Ville de Québec. Les notes de terrain, coupes stratigraphiques, carnets d'arpentage, photographies numérisées sont conservés à la Ville de Québec. Des copies des notes de terrain, des dessins et des photographies ont été déposées au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Un inventaire sommaire du matériel archéologique a été effectué par catégories de matériaux selon les paramètres en vigueur à la Ville de Québec (L'Anglais 1994). Exceptionnellement, un inventaire détaillé a été complété pour les objets provenant de la citerne 12H18. Les artefacts ont été lavés, emballés et entreposés à la réserve des collections de la Ville de Québec.

Il est à noter que tous les vestiges dégagés dans le cadre du projet ont été protégés et conservés en place. Pour ce faire, les vestiges ont été entourés d'étalement, recouverts d'une membrane puis de sable. Certains vestiges, dont la maçonnerie s'avérait fragile, ont été consolidés par un maçon.

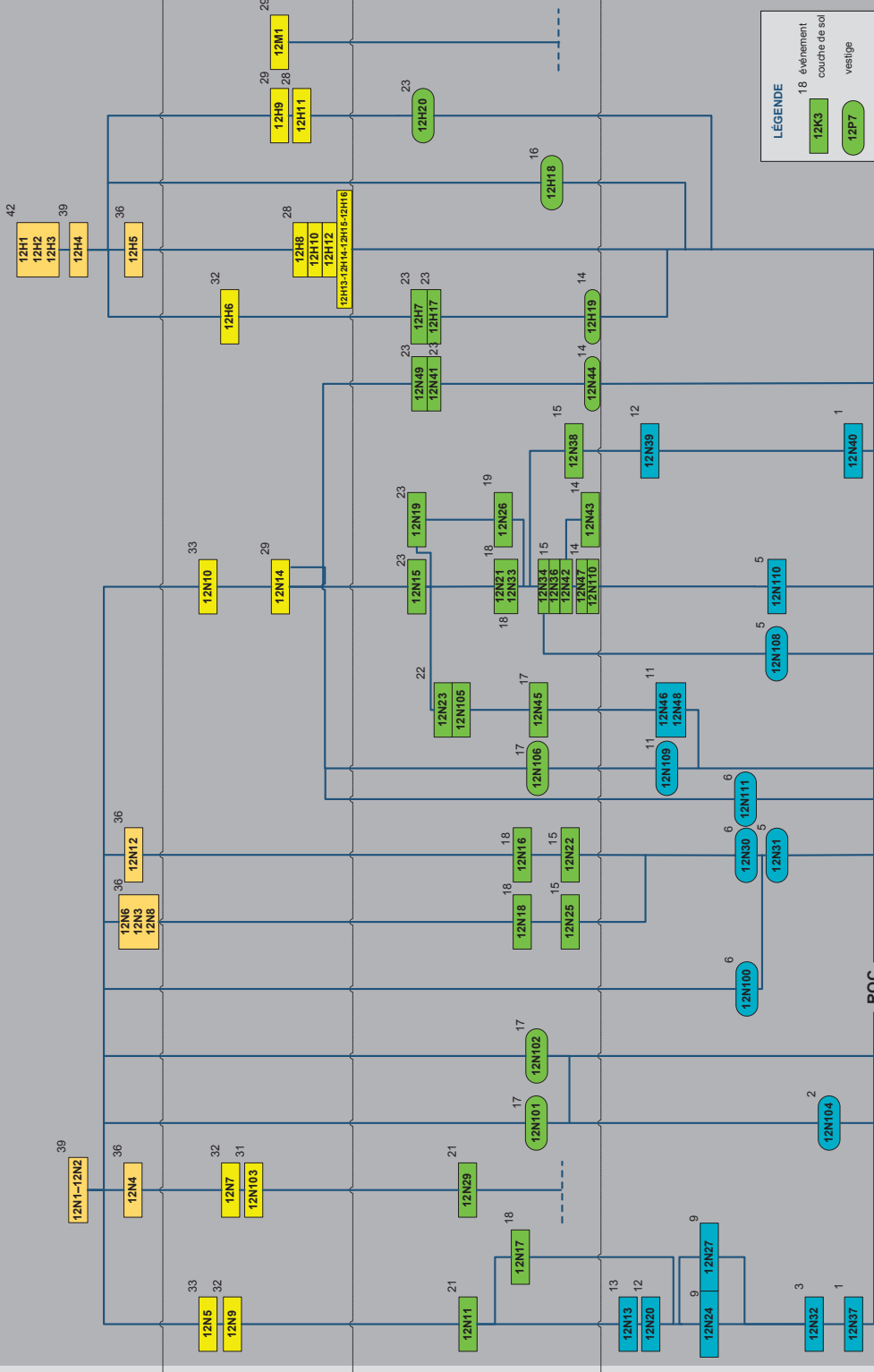
ANNEXE 2

Matrices événementielles

MATRICE ÉVÉNEMENTIELLE - Section centrale des parterres (CeEt-35), 2014

SOUS-OPÉRATIONS

PHASES	ÉVÉNEMENTS																														
IV	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">HOTEL DE VALLE DE QUEBEC, 1906-2014</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>42</td><td>- Aménagement des parterres de l'hôtel de ville</td></tr> <tr> <td>41</td><td>- Rehaussement de la surface des terrains</td></tr> <tr> <td>40</td><td>- Rehaussement des margelles de la chapelle des casernes post-1896</td></tr> <tr> <td>39</td><td>- Construction de l'Hôtel de ville, 1896</td></tr> <tr> <td>38</td><td>- Terrain vacant, 1876-1896</td></tr> <tr> <td>37</td><td>- Remblais déposés après la démolition du collège (niveaulement)</td></tr> <tr> <td>36</td><td>- Dénivellation des casernes, édifice du collège des Jésuites 1877-1878</td></tr> <tr> <td>35</td><td>- Période d'abandon, 1872-1876</td></tr> </tbody> </table>	HOTEL DE VALLE DE QUEBEC, 1906-2014		42	- Aménagement des parterres de l'hôtel de ville	41	- Rehaussement de la surface des terrains	40	- Rehaussement des margelles de la chapelle des casernes post-1896	39	- Construction de l'Hôtel de ville, 1896	38	- Terrain vacant, 1876-1896	37	- Remblais déposés après la démolition du collège (niveaulement)	36	- Dénivellation des casernes, édifice du collège des Jésuites 1877-1878	35	- Période d'abandon, 1872-1876												
HOTEL DE VALLE DE QUEBEC, 1906-2014																															
42	- Aménagement des parterres de l'hôtel de ville																														
41	- Rehaussement de la surface des terrains																														
40	- Rehaussement des margelles de la chapelle des casernes post-1896																														
39	- Construction de l'Hôtel de ville, 1896																														
38	- Terrain vacant, 1876-1896																														
37	- Remblais déposés après la démolition du collège (niveaulement)																														
36	- Dénivellation des casernes, édifice du collège des Jésuites 1877-1878																														
35	- Période d'abandon, 1872-1876																														
III	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CASERNES DES JÉSUITES, 1706-1971</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>34</td><td>- Retrait des troupes britanniques, 1871</td></tr> <tr> <td>33</td><td>- Surface de circulation, XIXe siècle</td></tr> <tr> <td>32</td><td>- Cour des casernes, XIXe siècle</td></tr> <tr> <td>31</td><td>- Aménagement pour le drainage de la cour des casernes, XIXe siècle</td></tr> <tr> <td>30</td><td>- Construction de l'Hôtel de ville, ca 1890</td></tr> <tr> <td>29</td><td>- Construction de la chapelle des casernes, ca 1890</td></tr> <tr> <td>28</td><td>- Travaux pour aménagement des casernes, 1797</td></tr> <tr> <td>27</td><td>- Abandon de la chapelle interne secteur nord-est</td></tr> <tr> <td>26</td><td>- Travaux pour aménagement des casernes, 1778</td></tr> <tr> <td>25</td><td>- Travaux pour loger les militaires, 1706</td></tr> </tbody> </table>	CASERNES DES JÉSUITES, 1706-1971		34	- Retrait des troupes britanniques, 1871	33	- Surface de circulation, XIXe siècle	32	- Cour des casernes, XIXe siècle	31	- Aménagement pour le drainage de la cour des casernes, XIXe siècle	30	- Construction de l'Hôtel de ville, ca 1890	29	- Construction de la chapelle des casernes, ca 1890	28	- Travaux pour aménagement des casernes, 1797	27	- Abandon de la chapelle interne secteur nord-est	26	- Travaux pour aménagement des casernes, 1778	25	- Travaux pour loger les militaires, 1706								
CASERNES DES JÉSUITES, 1706-1971																															
34	- Retrait des troupes britanniques, 1871																														
33	- Surface de circulation, XIXe siècle																														
32	- Cour des casernes, XIXe siècle																														
31	- Aménagement pour le drainage de la cour des casernes, XIXe siècle																														
30	- Construction de l'Hôtel de ville, ca 1890																														
29	- Construction de la chapelle des casernes, ca 1890																														
28	- Travaux pour aménagement des casernes, 1797																														
27	- Abandon de la chapelle interne secteur nord-est																														
26	- Travaux pour aménagement des casernes, 1778																														
25	- Travaux pour loger les militaires, 1706																														
II	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COLLEGE DES JÉSUITES, 1726-1985</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25</td><td>- Capitulation de Québec, 1763; Réparations à la propriété</td></tr> <tr> <td>24</td><td>- Bombardement de la ville, 1759</td></tr> <tr> <td>23</td><td>- Occupation du collège des Jésuites, XVIIIe siècle</td></tr> <tr> <td>22</td><td>- Implantation d'un drain en bordure nord de la porte cochère</td></tr> <tr> <td>21</td><td>- Reconstruction du collège des Jésuites, 1725 : - Aile sud du collège - Structure inconnue au sous-sol de l'aile est - Nivellement au sous-sol de l'aile est </td></tr> <tr> <td>20</td><td>- Comblerment des tranchées et construction</td></tr> <tr> <td>19</td><td>- Construction de la porte cochère de la façade est</td></tr> <tr> <td>18</td><td>- Ailes nord et est du collège</td></tr> <tr> <td>17</td><td>- Démantèlement du mur ouest de la chapelle</td></tr> <tr> <td>16</td><td>- Aménagement souterrain du niveau</td></tr> </tbody> </table>	COLLEGE DES JÉSUITES, 1726-1985		25	- Capitulation de Québec, 1763; Réparations à la propriété	24	- Bombardement de la ville, 1759	23	- Occupation du collège des Jésuites, XVIIIe siècle	22	- Implantation d'un drain en bordure nord de la porte cochère	21	- Reconstruction du collège des Jésuites, 1725 : - Aile sud du collège - Structure inconnue au sous-sol de l'aile est - Nivellement au sous-sol de l'aile est	20	- Comblerment des tranchées et construction	19	- Construction de la porte cochère de la façade est	18	- Ailes nord et est du collège	17	- Démantèlement du mur ouest de la chapelle	16	- Aménagement souterrain du niveau								
COLLEGE DES JÉSUITES, 1726-1985																															
25	- Capitulation de Québec, 1763; Réparations à la propriété																														
24	- Bombardement de la ville, 1759																														
23	- Occupation du collège des Jésuites, XVIIIe siècle																														
22	- Implantation d'un drain en bordure nord de la porte cochère																														
21	- Reconstruction du collège des Jésuites, 1725 : - Aile sud du collège - Structure inconnue au sous-sol de l'aile est - Nivellement au sous-sol de l'aile est																														
20	- Comblerment des tranchées et construction																														
19	- Construction de la porte cochère de la façade est																														
18	- Ailes nord et est du collège																														
17	- Démantèlement du mur ouest de la chapelle																														
16	- Aménagement souterrain du niveau																														
I	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COLLEGE DES JÉSUITES, 1657-1929</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>14</td><td>- Occupation du collège des Jésuites, 1670-1720</td></tr> <tr> <td>13</td><td>- Cour intérieure entre 1670 et 1685</td></tr> <tr> <td>12</td><td>- Construction d'un édifice au nord du portail principal du collège face à la rue des Jésuites, entre 1670 et 1685</td></tr> <tr> <td>11</td><td>- Aménagement d'un tunnel pour eaux de surface, 1650/1700</td></tr> <tr> <td>10</td><td>- Utilisation de la cour pants de la chapelle, milieu XVIIIe siècle</td></tr> <tr> <td>9</td><td>- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle</td></tr> <tr> <td>8</td><td>- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle (1650-1670?)</td></tr> <tr> <td>7</td><td>- Occupation de sous-sol de la chapelle, XVIIIe siècle</td></tr> <tr> <td>6</td><td>- Construction, chapelle de la Congrégation des Messieurs, 1650-1651</td></tr> <tr> <td>5</td><td>- Construction d'un rez-de-jardin en maçonnerie</td></tr> <tr> <td>4</td><td>- Occupation d'un bâtiment, secteur nord-est du site</td></tr> <tr> <td>3</td><td>- Cour du collège des Jésuites</td></tr> <tr> <td>2</td><td>- Construction d'une structure inconnue</td></tr> <tr> <td>1</td><td>- Cession du terrain aux Jésuites, 16 mars 1637</td></tr> </tbody> </table>	COLLEGE DES JÉSUITES, 1657-1929		14	- Occupation du collège des Jésuites, 1670-1720	13	- Cour intérieure entre 1670 et 1685	12	- Construction d'un édifice au nord du portail principal du collège face à la rue des Jésuites, entre 1670 et 1685	11	- Aménagement d'un tunnel pour eaux de surface, 1650/1700	10	- Utilisation de la cour pants de la chapelle, milieu XVIIIe siècle	9	- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle	8	- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle (1650-1670?)	7	- Occupation de sous-sol de la chapelle, XVIIIe siècle	6	- Construction, chapelle de la Congrégation des Messieurs, 1650-1651	5	- Construction d'un rez-de-jardin en maçonnerie	4	- Occupation d'un bâtiment, secteur nord-est du site	3	- Cour du collège des Jésuites	2	- Construction d'une structure inconnue	1	- Cession du terrain aux Jésuites, 16 mars 1637
COLLEGE DES JÉSUITES, 1657-1929																															
14	- Occupation du collège des Jésuites, 1670-1720																														
13	- Cour intérieure entre 1670 et 1685																														
12	- Construction d'un édifice au nord du portail principal du collège face à la rue des Jésuites, entre 1670 et 1685																														
11	- Aménagement d'un tunnel pour eaux de surface, 1650/1700																														
10	- Utilisation de la cour pants de la chapelle, milieu XVIIIe siècle																														
9	- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle																														
8	- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle (1650-1670?)																														
7	- Occupation de sous-sol de la chapelle, XVIIIe siècle																														
6	- Construction, chapelle de la Congrégation des Messieurs, 1650-1651																														
5	- Construction d'un rez-de-jardin en maçonnerie																														
4	- Occupation d'un bâtiment, secteur nord-est du site																														
3	- Cour du collège des Jésuites																														
2	- Construction d'une structure inconnue																														
1	- Cession du terrain aux Jésuites, 16 mars 1637																														



LÉGENDE

18 événement
couche de sol
vestige

12K3

12P7

PHASES

IV

III

II

I

ÉVÉNEMENTS

HÔTEL DE VILLE DE QUÉBEC, 1896-2014

42

41

40

39

38

37

36

35

- Aménagement des parterres de l'Hôtel de ville

- Retaussement de la surface des terrains

- Retaussement des margelles de la citerne des casernes post-1896

- Construction de l'Hôtel de ville, 1896

- Terrain vacant, 1876-1896

- Remblais déposés après la démolition du collège (nivellement)

- Démolition des casernes, édifice du collège des Jésuites 1877-1878

- Période d'abandon, 1872-1876

CASERNES DES JÉSUITES, 1765-1871

34

33

32

31

30

29

28

27

26

- Retrait des troupes britanniques, 1871

- Surface de circulation, XIXe siècle

- Cour des casernes, XIXe siècle

- Aménagement pour le drainage de la cour des casernes, XIXe siècle

- Construction de la citerne des casernes, ca 1800

- Travaux pour aménagement des casernes, 1797

- Abandon de la citerne interne secteur nord-est

- Travaux pour aménagement des casernes, 1776

- Travaux pour loger les militaires, 1765

COLLÈGE DES JÉSUITES, 1725-1765

25

24

23

22

21

20

19

18

17

16

15

14

- Capitulation de Québec, 1759; Réparations à la propriété

- Bombardement de la ville, 1759

- Occupation du collège des Jésuites, XVIIIe siècle

- Implantation d'un drain en bordure nord de la porte cochère

- Reconstruction du collège des Jésuites, 1725 :

- Aile sud du collège
- Structure inconnue au sous-sol de l'aile est
- Nivellement au sous-sol de l'aile est

- Comblement des tranchées de construction

- Construction de la porte cochère de la façade est

- Ailes nord et est du collège

- Démantèlement du mur ouest de la chapelle

- Aménagement souterrain du ruisseau

COLLÈGE DES JÉSUITES, 1637-1720

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

- Occupation du collège des Jésuites, 1670-1730

- Cour intérieure entre 1670 et 1685

- Construction d'un édifice au nord de l'entrée principale du collège face à la rue des Jardins, entre 1670 et 1685

- Aménagement d'un ruisseau pour eaux de surface, 1650-1700

- Utilisation de la cour près de la chapelle, milieu XVIIIe siècle

- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle (1650-1670?)

- Occupation du sous-sol de la chapelle, XVIIIe siècle

- Construction, chapelle de la Congrégation des Messieurs, 1650-1661

- Construction d'un massif en maçonnerie

- Occupation d'un bâtiment, secteur nord-est du site

- Cour du collège des Jésuites

- Construction d'une structure inconnue

- Cession du terrain aux Jésuites, 18 mars 1637

SOUS-OPÉRATIONS

12J1

12J2

12J3-12J4

12J5

12J6

12J7

12J8

12J9

12J10

12J11

12J12

12J13

12J14

12J15

12J16

12J17

12J18

12J19

12J20

42

41

39

37

36

33

29

26

23

19

16

13

11

8

4

1

- Aménagement des parterres de l'Hôtel de ville

- Retaussement de la surface des terrains

- Retaussement des margelles de la citerne des casernes post-1896

- Construction de l'Hôtel de ville, 1896

- Terrain vacant, 1876-1896

- Remblais déposés après la démolition du collège (nivellement)

- Démolition des casernes, édifice du collège des Jésuites 1877-1878

- Période d'abandon, 1872-1876

- Retrait des troupes britanniques, 1871

- Surface de circulation, XIXe siècle

- Cour des casernes, XIXe siècle

- Aménagement pour le drainage de la cour des casernes, XIXe siècle

- Construction de la citerne des casernes, ca 1800

- Travaux pour aménagement des casernes, 1797

- Abandon de la citerne interne secteur nord-est

- Travaux pour aménagement des casernes, 1776

- Travaux pour loger les militaires, 1765

- Capitulation de Québec, 1759; Réparations à la propriété

- Bombardement de la ville, 1759

- Occupation du collège des Jésuites, XVIIIe siècle

- Implantation d'un drain en bordure nord de la porte cochère

- Reconstruction du collège des Jésuites, 1725 :

- Aile sud du collège
- Structure inconnue au sous-sol de l'aile est
- Nivellement au sous-sol de l'aile est

- Comblement des tranchées de construction

- Construction de la porte cochère de la façade est

- Ailes nord et est du collège

- Démantèlement du mur ouest de la chapelle

- Aménagement souterrain du ruisseau

- Occupation du collège des Jésuites, 1670-1730

- Cour intérieure entre 1670 et 1685

- Construction d'un édifice au nord de l'entrée principale du collège face à la rue des Jardins, entre 1670 et 1685

- Aménagement d'un ruisseau pour eaux de surface, 1650-1700

- Utilisation de la cour près de la chapelle, milieu XVIIIe siècle

- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle (1650-1670?)

- Occupation du sous-sol de la chapelle, XVIIIe siècle

- Construction, chapelle de la Congrégation des Messieurs, 1650-1661

- Construction d'un massif en maçonnerie

- Occupation d'un bâtiment, secteur nord-est du site

- Cour du collège des Jésuites

- Construction d'une structure inconnue

- Cession du terrain aux Jésuites, 18 mars 1637

12K1

12K2

12K3

12K4

12K5

12K6

12K7

12K8

12K9

12K10

12K11

12K12

12K13

12K14

12K15

12K16

12K17

12K18

12K19

12K20

39

37

36

33

29

26

23

19

16

13

11

8

4

1

- Aménagement des parterres de l'Hôtel de ville

- Retaussement de la surface des terrains

- Retaussement des margelles de la citerne des casernes post-1896

- Construction de l'Hôtel de ville, 1896

- Terrain vacant, 1876-1896

- Remblais déposés après la démolition du collège (nivellement)

- Démolition des casernes, édifice du collège des Jésuites 1877-1878

- Période d'abandon, 1872-1876

- Retrait des troupes britanniques, 1871

- Surface de circulation, XIXe siècle

- Cour des casernes, XIXe siècle

- Aménagement pour le drainage de la cour des casernes, XIXe siècle

- Construction de la citerne des casernes, ca 1800

- Travaux pour aménagement des casernes, 1797

- Abandon de la citerne interne secteur nord-est

- Travaux pour aménagement des casernes, 1776

- Travaux pour loger les militaires, 1765

- Capitulation de Québec, 1759; Réparations à la propriété

- Bombardement de la ville, 1759

- Occupation du collège des Jésuites, XVIIIe siècle

- Implantation d'un drain en bordure nord de la porte cochère

- Reconstruction du collège des Jésuites, 1725 :

- Aile sud du collège
- Structure inconnue au sous-sol de l'aile est
- Nivellement au sous-sol de l'aile est

- Comblement des tranchées de construction

- Construction de la porte cochère de la façade est

- Ailes nord et est du collège

- Démantèlement du mur ouest de la chapelle

- Aménagement souterrain du ruisseau

- Occupation du collège des Jésuites, 1670-1730

- Cour intérieure entre 1670 et 1685

- Construction d'un édifice au nord de l'entrée principale du collège face à la rue des Jardins, entre 1670 et 1685

- Aménagement d'un ruisseau pour eaux de surface, 1650-1700

- Utilisation de la cour près de la chapelle, milieu XVIIIe siècle

- Occupation du secteur nord-est du site, milieu XVIIIe siècle (1650-1670?)

- Occupation du sous-sol de la chapelle, XVIIIe siècle

- Construction, chapelle de la Congrégation des Messieurs, 1650-1661

- Construction d'un massif en maçonnerie

- Occupation d'un bâtiment, secteur nord-est du site

- Cour du collège des Jésuites

- Construction d'une structure inconnue

- Cession du terrain aux Jésuites, 18 mars 1637

12L1

12L2

12L3

12L4

12L5

12L6

12L7

12L8

12L9

12L10

12L11

12L12

12L13

12L14

12L15

12L16

12L17

12L18

12L19

12L20

39

37

36

33

29

26

23

19

16

13

11

8

4

1

- Aménagement des parterres de l'Hôtel de ville

- Retaussement de la surface des terrains

- Retaussement des margelles de la citerne des casernes post-1896

- Construction de l'Hôtel de ville, 1896

- Terrain vacant, 1876-1896

- Remblais déposés après la démolition du collège (nivellement)

- Démolition des casernes, édifice du collège des Jésuites 1877-1878

- Période d'abandon, 1872-1876

- Retrait des troupes britanniques, 1871

- Surface de circulation, XIXe siècle

- Cour des casernes,

LÉGENDE

18 événement
couche de sol
vestige

12K3

12P7

PHASES

PHASE

ANNEXE 3

Identification des pierres provenant du site

(Olivier Rabeau)

Rouleau, Serge (ADU-AP)

De: Olivier Rabeau <olivier.rabeau@ggl.ulaval.ca>
Envoyé: 13 janvier 2015 10:26
À: Rouleau, Serge (AT-DAP)
Cc: Josée Duchesne
Objet: Échantillon de roches

Bonjour Mr Rouleau,

Comme mentionné lors de notre conversation téléphonique, nous avons pris le temps d'identifier les échantillons de roches que vous nous avez fournis provenant du site du Collège des Jésuites. Lors d'une analyse préliminaire effectuée avec Mme. Josée Duchesne, nous avons identifié les échantillons comme étant des calcaires qui avaient sans doute une provenance locale. J'ai, par la suite, fait appel à l'expertise de M. Robert Ledoux, ancien professeur de minéralogie du Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval afin de préciser leur provenance. Ce dernier a développé une expertise, à travers les années, sur les pierres de construction de la région de Québec. Il a confirmé la provenance locale des échantillons et a été capable de préciser que ces derniers provenaient de la Formation de Deschambault du Groupe de Trenton. Plus exactement il s'agit de calcaires de Pointe-aux-Trembles. Je joins ici une description tirée d'un document publié par Mr Ledoux en 2013; Québec, ville de roc et de pierre, de la Place d'Youville à l'avenue St-Denis (R. Ledoux et H.-L. Jacob). (Voici le lien pour le document : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2283626>).

*« La pierre de taille connue à Québec sous le nom de **calcaire de Pointe-aux-Trembles** provient de carrières qui furent exploitées au 18^e et au 19^e siècle à la Pointe-aux-Trembles près de Neuville, dans les strates épaisses de calcaires de la Formation de Deschambault, à la partie inférieure du Groupe de Trenton (Clark et Globensky, 1973). La pierre typique de Pointe-aux-Trembles est st un calcaire fossilifère de couleur gris sombre, à grain moyen, caractérisé notamment par la présence de nombreux bryozoaires rameux de genre Hallopora et Rhinidictya et des Crinoïdes. L'utilisation de cette pierre remonte au Régime français, alors que l'on s'en servait surtout pour les encadrements des ouvertures et les chaînages d'angle (Charbonneau, 1989). Au 19^e siècle, ce calcaire sera exploité intensivement pour la construction de la Citadelle, d'édifices et de riches demeures bourgeoises comportant, au goût de l'époque, des parements de pierres de tailles lisses et uniformes ainsi que des éléments architectoniques (colonnades, encadrements, portails) faisant appel à un travail élaboré de la pierre. »*

Les échantillons sont au secrétariat du département si vous désirez en reprendre possession.

Salutations,

Olivier Rabeau

Olivier Rabeau, géo., Ph.D.

Conservateur du Musée de géologie René-Bureau
Département de Géologie et de Génie géologique
Bureau: 4913 PLT
418 656 2131 # 8127
www.musee-geologie.ulaval.ca



ANNEXE 4

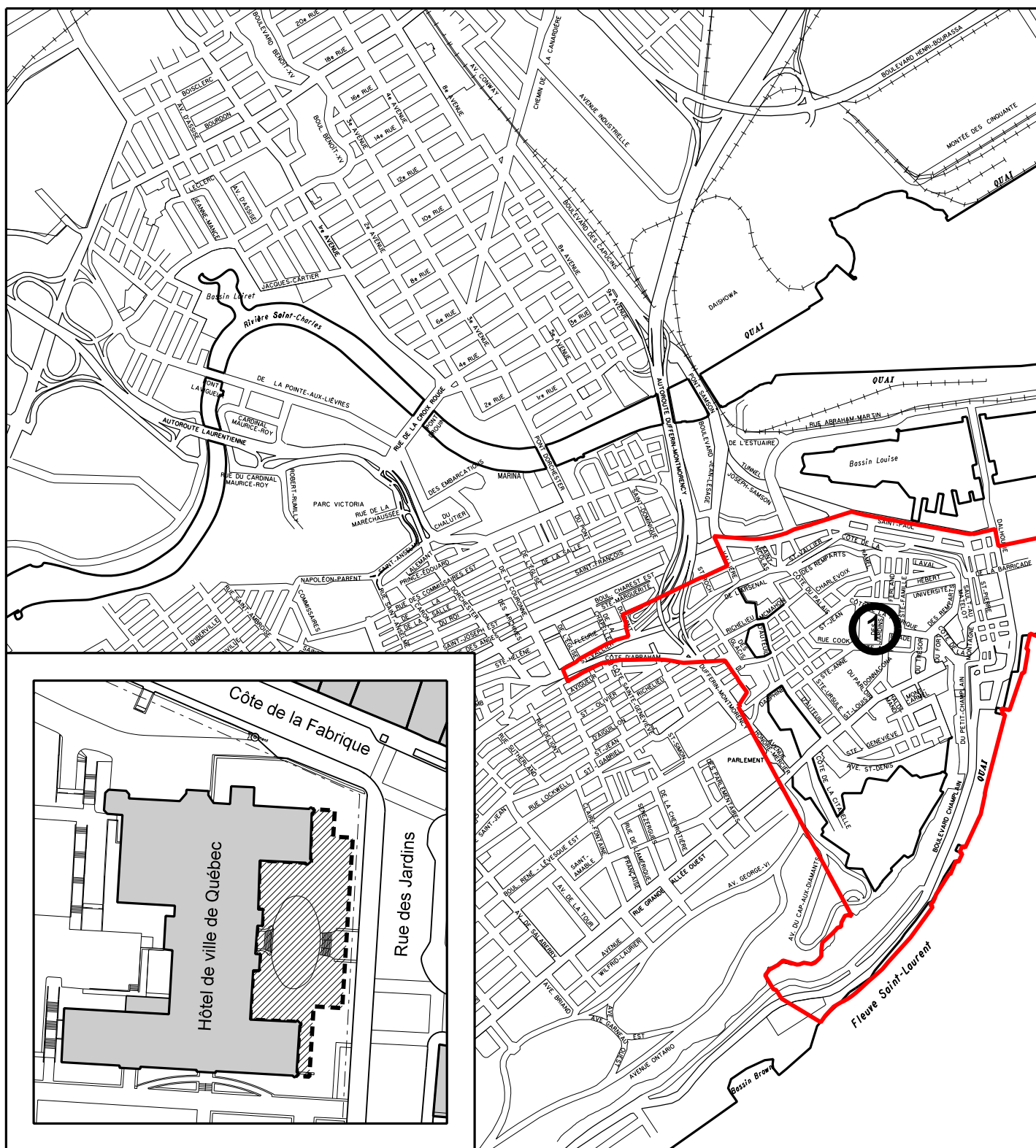
Tableau des objets provenant de la citerne des Jésuites

(Marie-Hélène Daviau)

Groupes Fonction	fonction	nom objet	Nombre d'objet	Nombre d'objet %
E.1 Écofacts: Animaux				
	Mammifères			0.00%
	Mammifères?			0.00%
	Mollusque		2	0.53%
	Oiseaux		1	0.26%
	Poissons		1	0.00%
E.2 Écofacts : Végétaux				
	Plantes Vasculaires			0.00%
	branche			0.00%
	Végétaux		3	0.79%
	écaille de noix?		1	0.26%
	noyau		2	0.53%
E.3 Écofacts: Minéraux				
	Minéraux			0.00%
	Calcaire de corail??			0.00%
	Soils			0.00%
	échantillon			0.00%
F1.2 Instrument de mesures/ Instruments de mesure des quantités				
	Instruments de mesure des quantités		4	1.06%
	poids de balance		4	1.06%
F2.6 Contrôle et transmission de l'énergie mécanique				
	Percussion?		1	0.26%
	Outil?		1	0.26%
	Préhension		3	0.79%
	anneau		1	0.26%
	anse		2	0.53%
	Préhension?		2	0.53%
	broche		1	0.26%
	tige		1	0.26%
F3.2 Transformation des matières premières				
	Transformation des aliments		17	4.49%
	Indéterminé		2	0.53%
	jatte ou terrine		1	0.26%
	patte de marmite?		1	0.26%
	terrine		4	1.06%
	terrine ou jatte		4	1.06%
	terrine ou jatte?		4	1.06%
	terrine?		1	0.26%
	Transformation des aliments?		5	1.32%
	Indéterminé		5	1.32%
	Transformation des fluides?		4	1.06%
	réceptient globulaire		4	1.06%
	Transformation des solides fibreux		8	2.11%
	corne		1	0.26%
	déchet de coupe		1	0.26%
	déchet de découpe		4	1.06%
	fragment		2	0.53%
	Transformation des solides stables		1	0.26%
	échantillon		1	0.26%
F4.1 Arts d'expression/ Musique				
	Musique		3	0.79%
	baquette de tambour		3	0.79%
F4.2 Média de communication /Signalisation?				
	Signalisation?		1	0.26%
	plaque?		1	0.26%
F5 Consommation de la matière fabriquée ou préparée				
	Consommation de la matière fabriquée ou préparée		5	1.32%
	douille?		1	0.26%
	Indéterminé		4	1.06%
F5.09 Jeux et divertissements				
	Jeux et divertissements		6	1.58%
	bille		6	1.58%
F5.1 Alimentation				
	Absorption des aliments solides et liquides		6	1.58%
	bol?		3	0.79%
	Indéterminé		3	0.79%
	Absorption des aliments solides et liquides?		1	0.26%
	Indéterminé		1	0.26%
	Alimentation		12	3.17%
	Indéterminé		12	3.17%
	Alimentation?		1	0.26%
	Indéterminé		1	0.26%
	Conservation et entreposage des aliments solides et l		22	5.80%
	bouteille		15	3.96%
	bouteille de marinades ou condiments		1	0.26%
	bouteille de vin		2	0.53%
	bouteille?		1	0.26%
	cerceau de barrique		2	0.53%
	chanteau de barrique			0.00%
	douve de barrique			0.00%
	douve de barrique?			0.00%
	fonçaille de barrique			0.00%
	fonçaille de barrique?			0.00%
	Indéterminé		1	0.26%
	Ustensile de service pour l'absorption des aliments		6	1.58%
	cuillère		5	1.32%
	cuillère		1	0.26%
	Ustensile de table pour l'absorption des aliments		6	1.58%
	bande		1	0.26%
	couteau		1	0.26%
	couteau pliant		1	0.26%
	cuillère		1	0.26%
	lame de couteau		2	0.53%
	Vaisselle de service pour l'absorption des aliments		5	1.32%
	bol?		1	0.26%
	couvercle		1	0.26%
	Grand bol ou pot de chambre?		1	0.26%
	plat de service		2	0.53%
	Vaisselle de service pour l'absorption des aliments?		1	0.26%
	Indéterminé		1	0.26%
	Vaisselle de table pour l'absorption des aliments		34	8.97%
	assiette		14	3.69%
	assiette creuse		1	0.26%
	assiette ou plat		1	0.26%
	assiette?		1	0.26%
	bol à thé		1	0.26%
	bol ou tasse		1	0.26%
	chope		4	1.06%
	éclat de glasure		1	0.26%
	gobelet		3	0.79%
	gobelet?		1	0.26%
	Indéterminé		5	1.32%
	soucoupe		1	0.26%
	Vaisselle de table pour l'absorption des aliments?		3	0.79%
	Indéterminé		3	0.79%
F5.11 Guerre				
	Arme à feu		5	1.32%
	baile de mousquet		2	0.53%
	pierre à fusil		3	0.79%
	Artillerie		2	0.53%
	boulet		2	0.53%
	Guerre?			0.00%
	arc?			0.00%
F5.12 Commerce				
	Commerce		10	2.64%
	monnaie		1	0.26%

F5.12 Commerce	Commerce	monnaie? Jeton?	9	2.37%
F5.2 Excitants et alcools				
	Conservation et entreposage des	excitants et alcools	21	5.54%
		bouchon	1	0.26%
		bouteille	3	0.79%
		bouteille de bière	2	0.53%
		bouteille de vin	15	3.96%
	Conservation et entreposage des	excitants et alcools'	1	0.26%
		bouteille	1	0.26%
	Vaisselle de table pour l'absorption des	excitants et alcools	1	0.26%
		coupe-verre à vin	1	0.26%
	Vaisselle de table pour l'absorption des	excitants et alcools?	1	0.26%
		coupe-verre à vin? Gobelet?	1	0.26%
F5.3 Absorption des narcotiques				
	Absorption des	narcotiques	30	7.92%
		pipe	4	1.06%
		pipe-fourneau	19	5.01%
		pipe-tuyau	7	1.85%
F5.4 Habillement				
	Attaches		42	11.08%
		attache de sac ou besace	1	0.26%
		boucle	6	1.58%
		bouton	34	8.97%
		crochet de boucle?	1	0.26%
	Attaches?		1	0.26%
		boucle?	1	0.26%
	Chaussures		1	0.26%
		chaussure		0.00%
		chaussure?	1	0.26%
		fragment		0.00%
	Entretien		1	0.26%
		épinde	1	0.26%
	Habillement		2	0.53%
		bouton?	1	0.26%
		Indéterminé	1	0.26%
	Habillement?			0.00%
		fragment		0.00%
	Parures et bijoux		3	0.79%
		médailillon?	1	0.26%
		pierre à sertir	2	0.53%
F5.5 Soins du corps/ Soins de beauté				
	Soins de beauté		1	0.26%
		peigne	1	0.26%
F5.6 Médication				
	Médication		5	1.32%
		bouchon	1	0.26%
		bouteille de pharmacie?	1	0.26%
		bouteille pharmaceutique	1	0.26%
		fiolle pharmaceutique	2	0.53%
F5.8 Architecture des habitations et autres constructions				
	Chauffage des	habitations et autres constructions	2	0.53%
		fragment	2	0.53%
	Éléments architecturaux des habitations et autres cor		1	0.26%
		tuyau	1	0.26%
	Ferrures de rotation		1	0.26%
		gond	1	0.26%
	Fixations		15	3.96%
		broquette?	1	0.26%
		clou	8	2.11%
		clou à toiture?	1	0.26%
		clou découpé	1	0.26%
		clou découpé?	1	0.26%
		clou?	2	0.53%
		patte de scellement	1	0.26%
	Fixations?		3	0.79%
		clou?	3	0.79%
	Mat. de construction des habitations et autres constr.		9	2.37%
		carreau	1	0.26%
		carreau?	1	0.26%
		dalle	1	0.26%
		dalle de plancher	1	0.26%
		échantillon		0.00%
		tuile à toiture	3	0.79%
		tuile de toiture	1	0.26%
		tuile?	1	0.26%
	Mat. de construction des habitations et autres constr.		5	1.32%
		fragment	1	0.26%
		tôle	3	0.79%
		tôle?	1	0.26%
	Matériaux de base-bois		1	0.26%
		cale?	1	0.26%
		échantillon		0.00%
		éclisse		0.00%
		fragment		0.00%
		planche		0.00%
		planche?		0.00%
		poutre		0.00%
	Matériaux de base-bois?			0.00%
		tige		0.00%
	Matériaux de base-brique		9	2.37%
		brique	9	2.37%
	Matériaux de base-vitre		14	3.69%
		vitre	14	3.69%
	Matériaux de liaison		7	1.85%
		fragment	5	1.32%
		nodule	2	0.53%
	Matériaux de revêtement			0.00%
		fragment		0.00%
	Matériaux de revêtement?		1	0.26%
		fragment	1	0.26%
	Mobilier des habitations et autres constructions?			0.00%
		boite		0.00%
	Quincaillerie d'architecture des habitations et autres constructions			0.00%
		fil		0.00%
	Support		1	0.26%
		crochet?	1	0.26%
	Systèmes de fermeture		5	1.32%
		clé	4	1.06%
		plaque de fermeture	1	0.26%
Indéterminé				
	(vide)		15	3.96%
		bande	2	0.53%
		broche	1	0.26%
		concrétion	1	0.26%
		Contenant?	1	0.26%
		douille?	2	0.53%
		fragment	1	0.26%
		Indéterminé	5	1.32%
		tige	2	0.53%
		(vide)		0.00%
Total général			379	100.00%

CATALOGUE DES PLANCHES



1

Hôtel de ville de Québec

VILLE DE
QUÉBEC

l'accent
d'Amérique

Service de l'aménagement et du développement urbain
Division de l'architecture et du patrimoine

LOCALISATION DE L'INTERVENTION

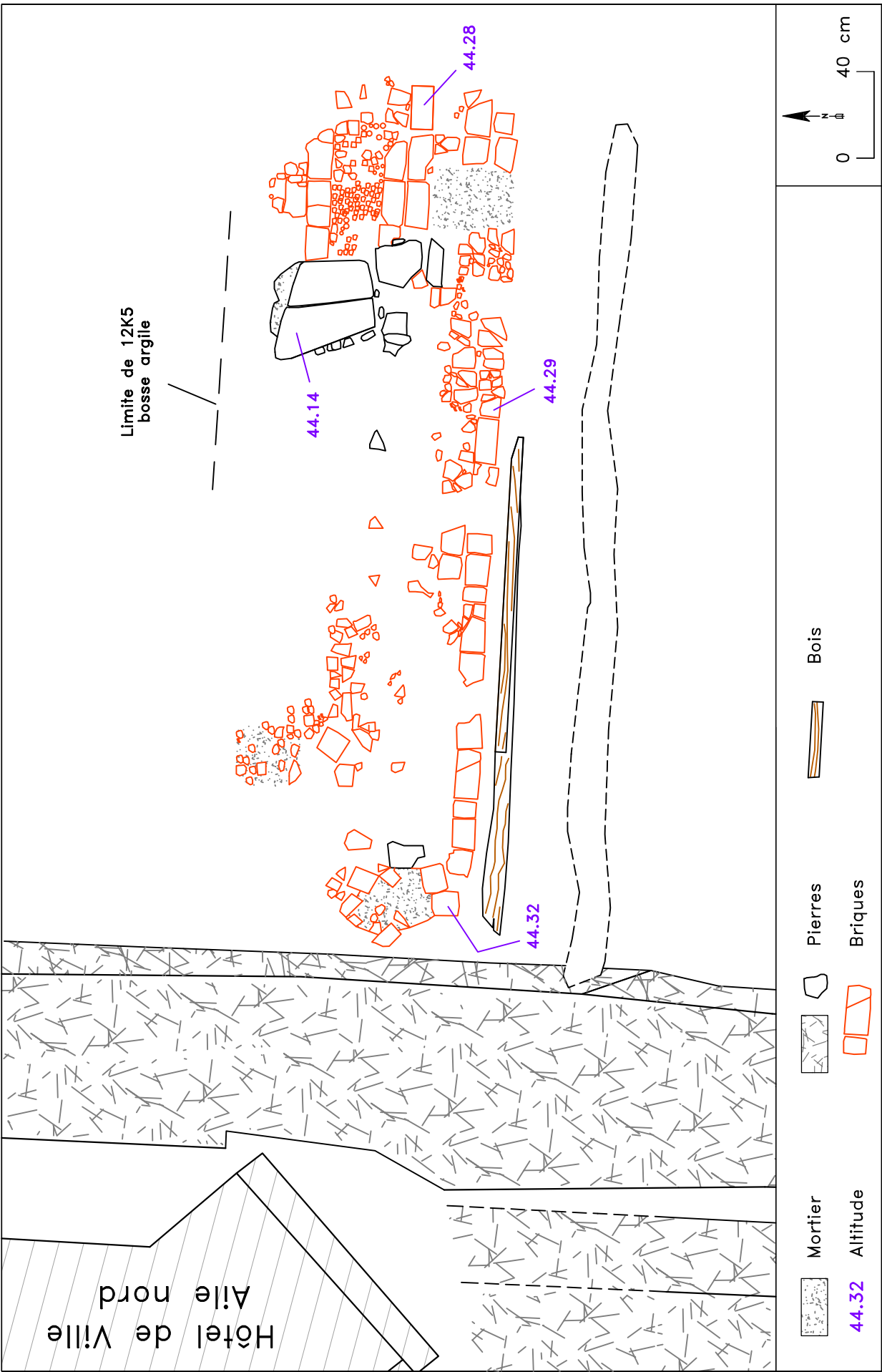
DESSINÉ PAR : MARCO BÉLANGER

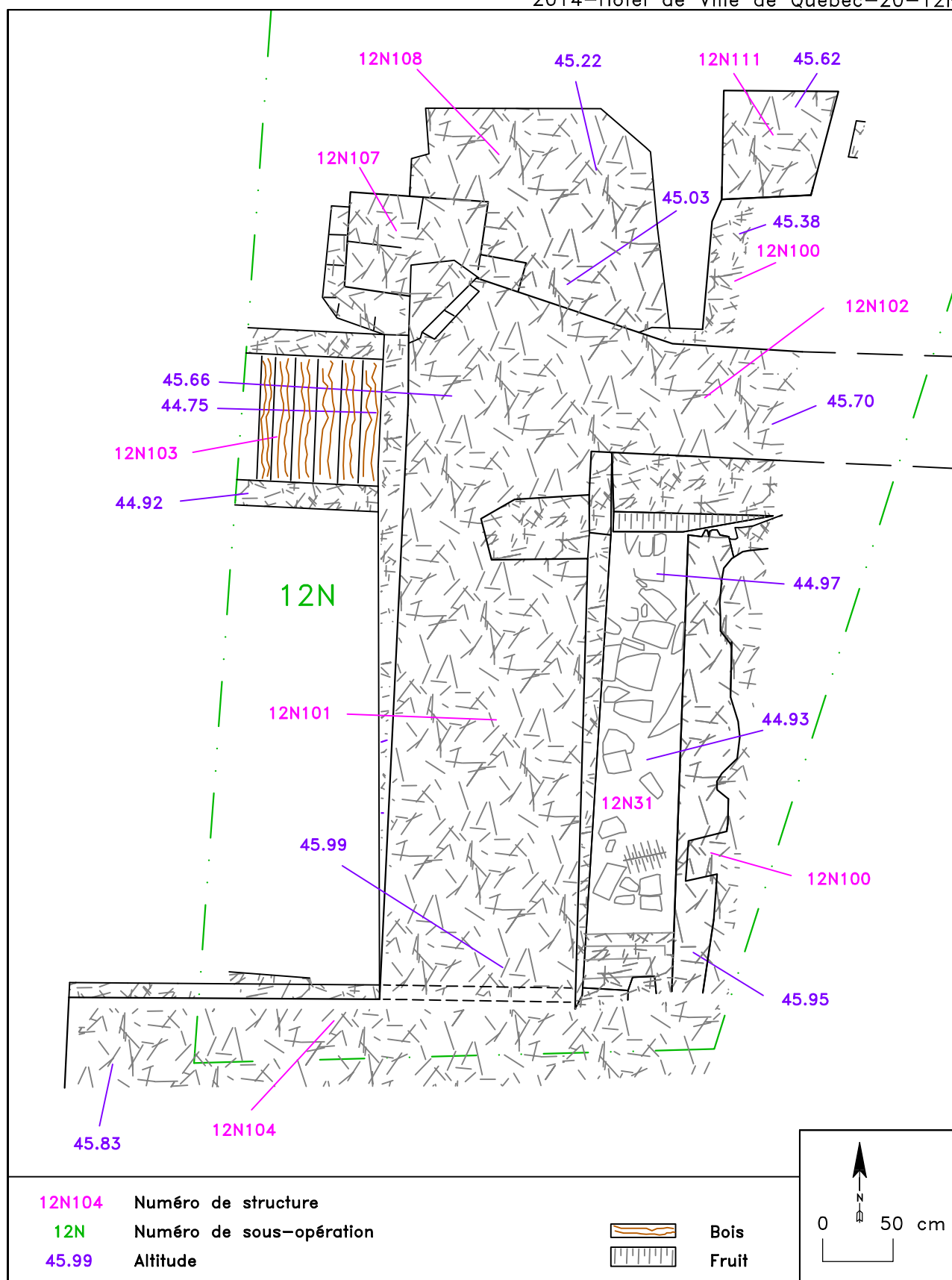
APPROUVÉ PAR : SERGE ROULEAU

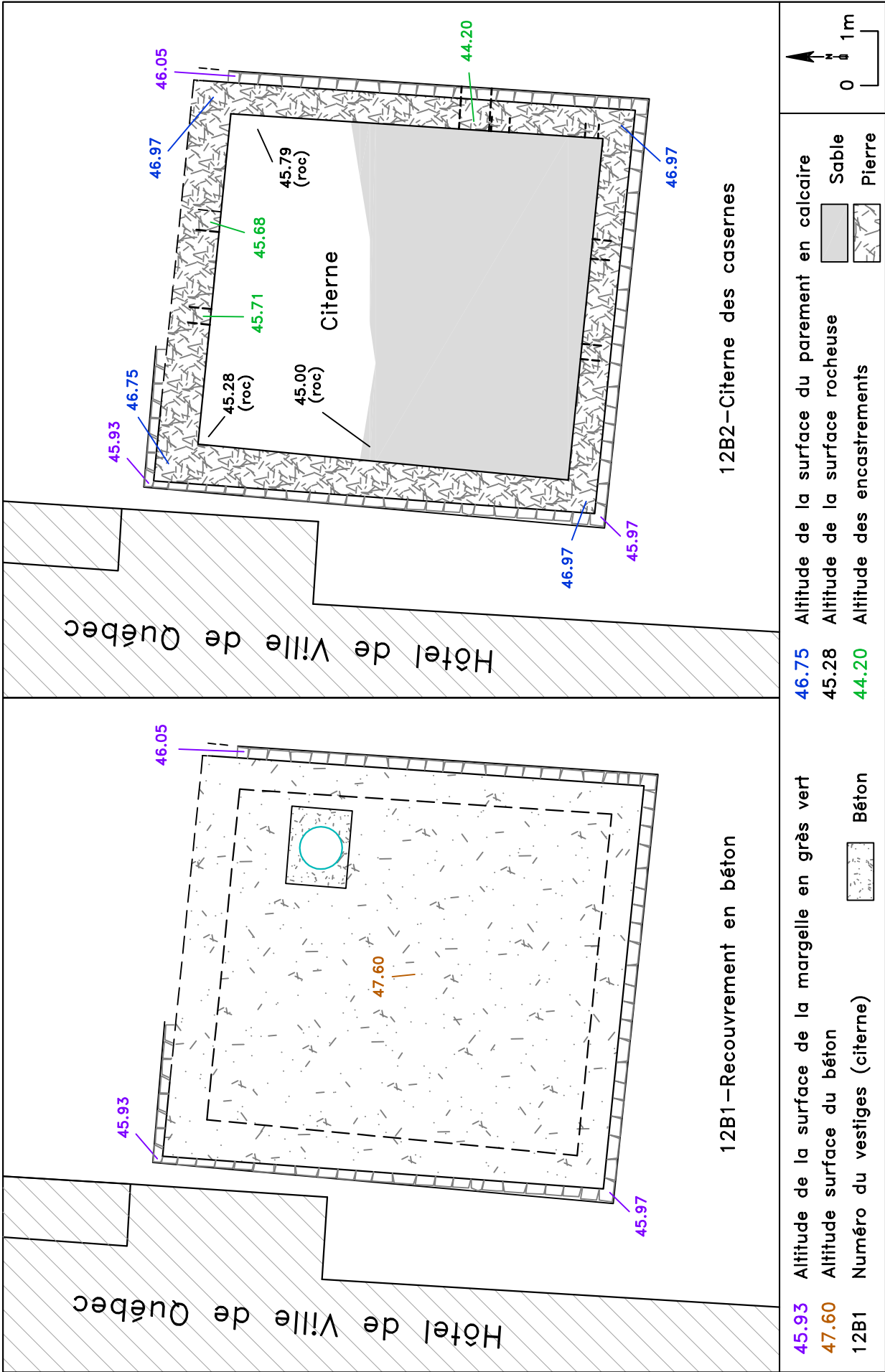
DATE 2016-02-08

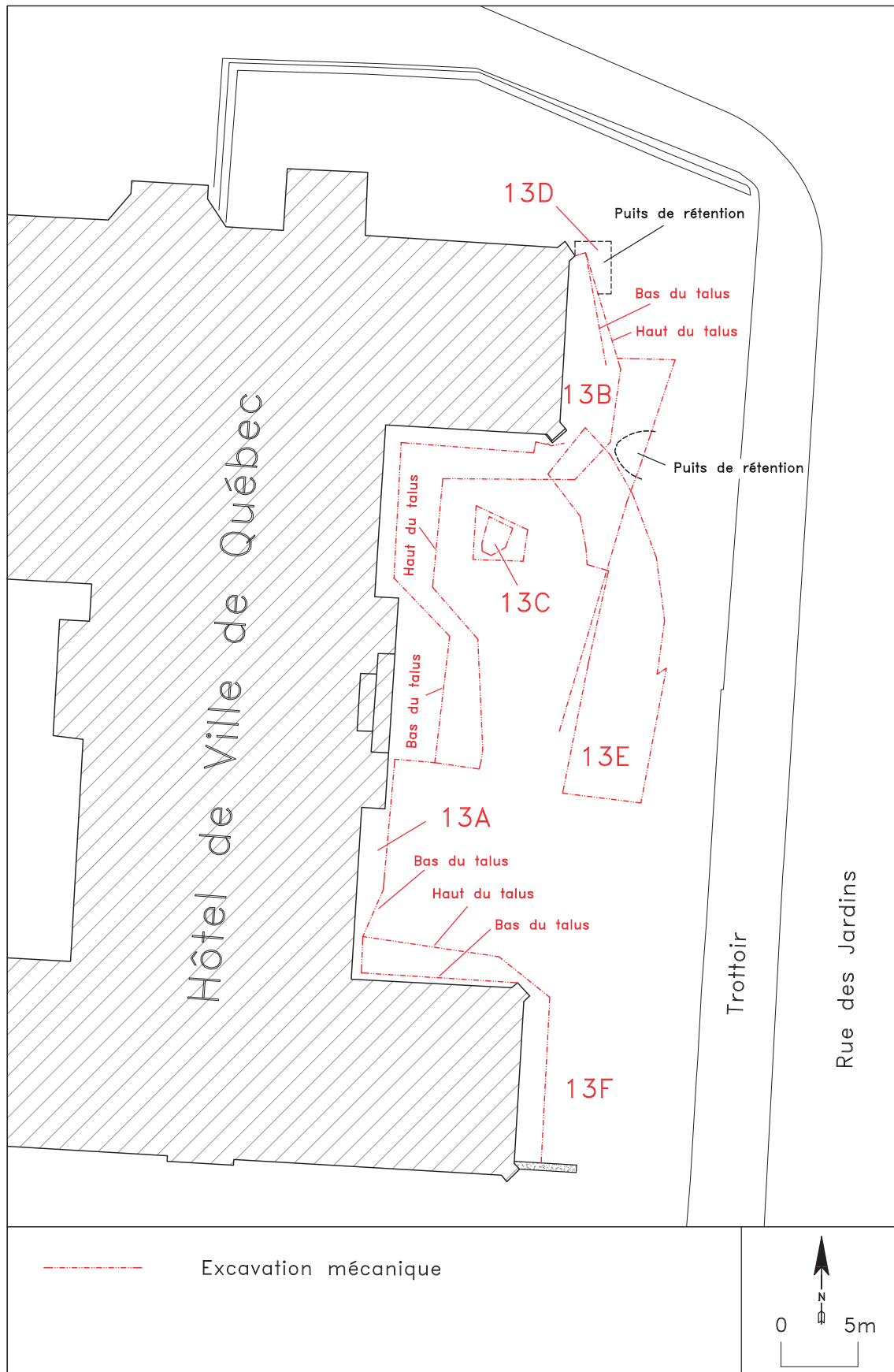
PROJET PUA2015010

FICHER Pua15010a01.dgn

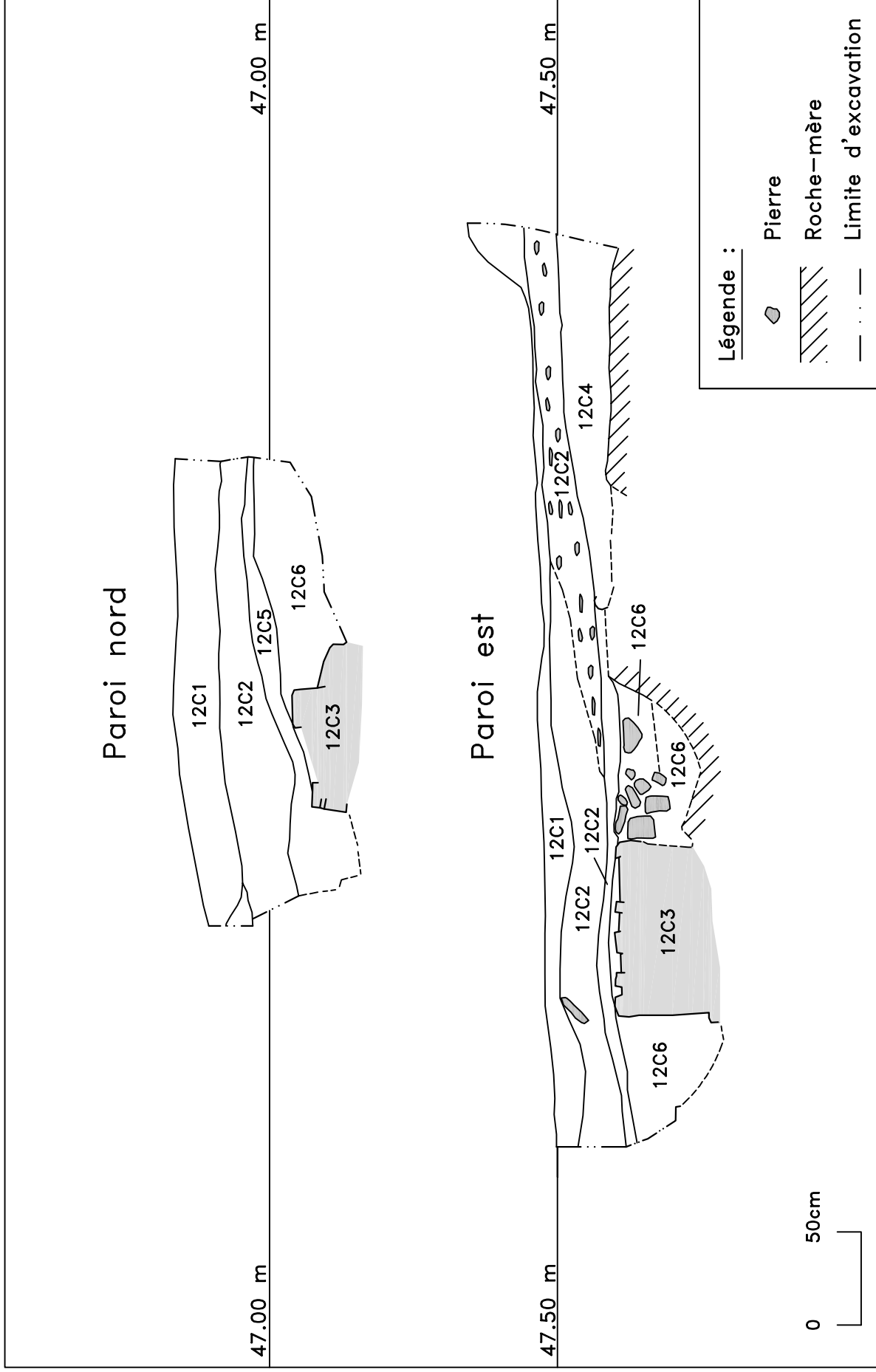






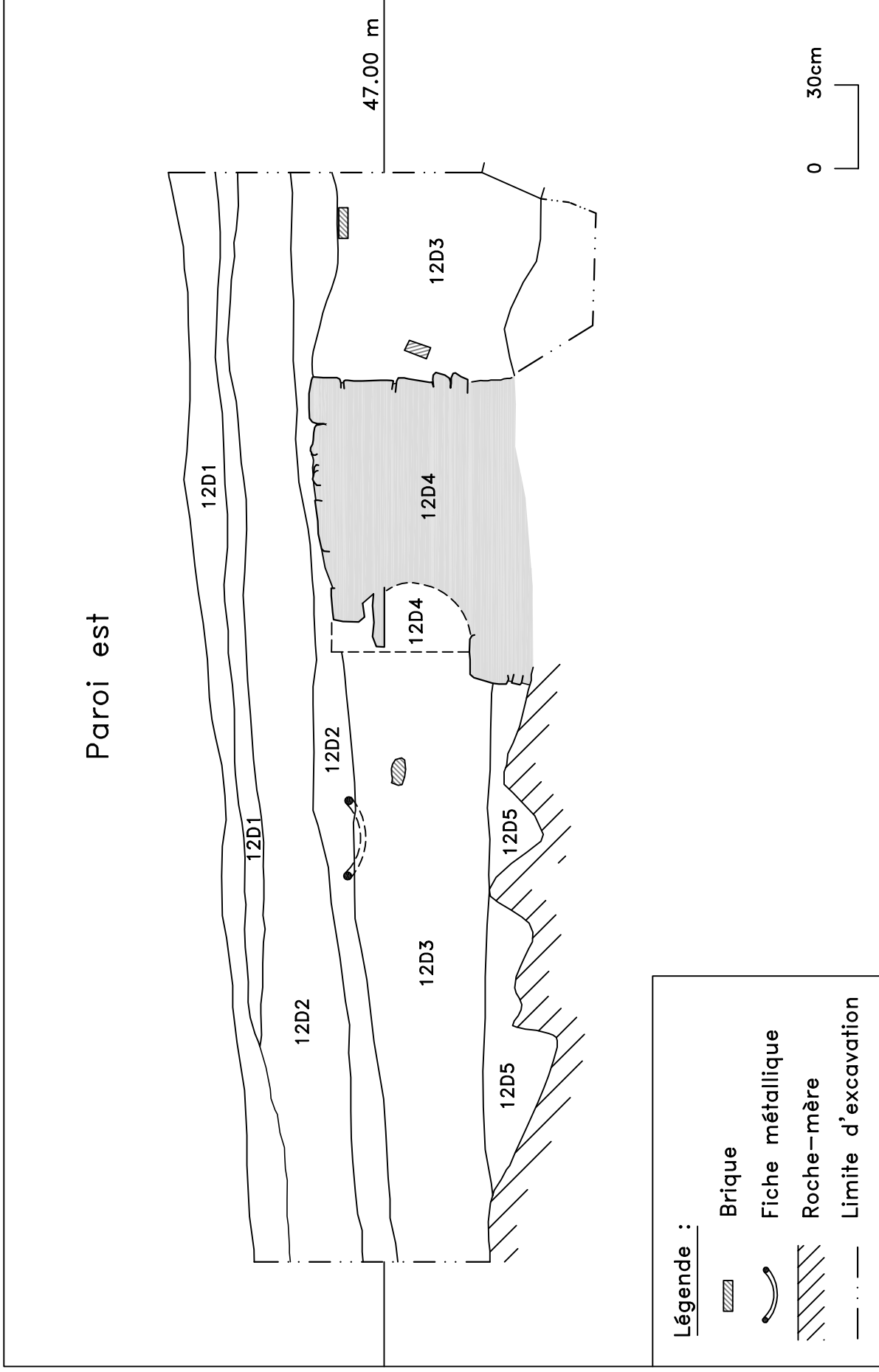


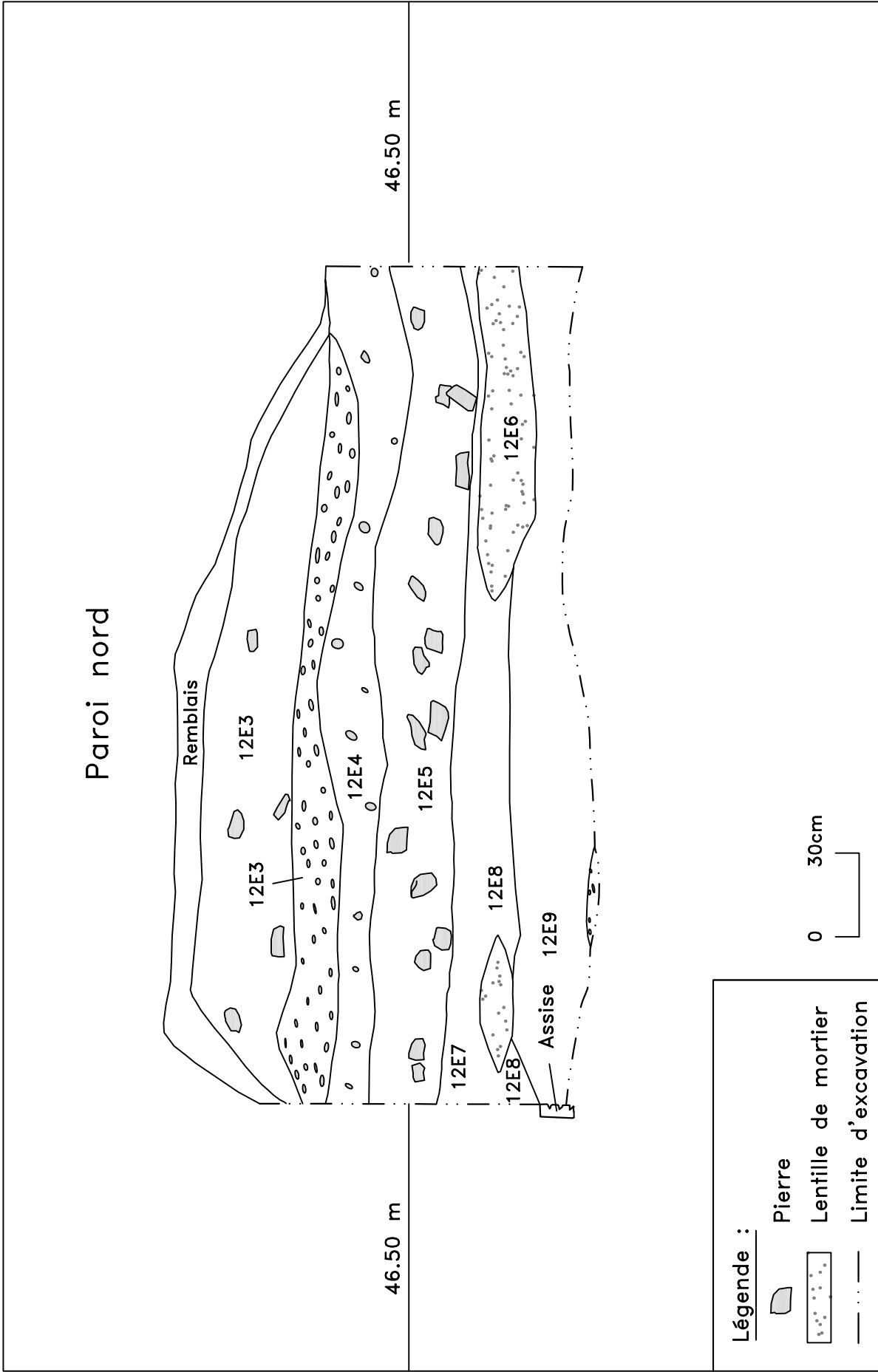
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Relevé et dessiné par F.Pellerin



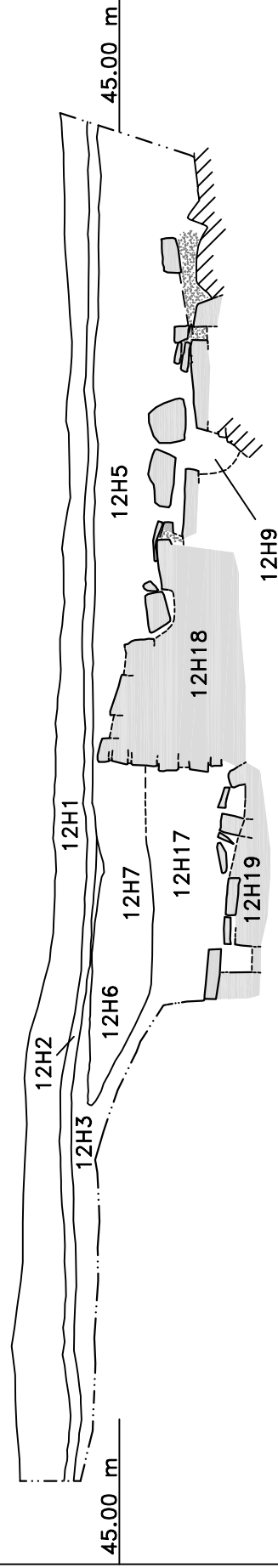
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Dessiné par F. Pellerin

Planche 9. Coupe stratigraphique de la paroi est et nord de la sous-opération 12C.





Paroi nord



Légende :

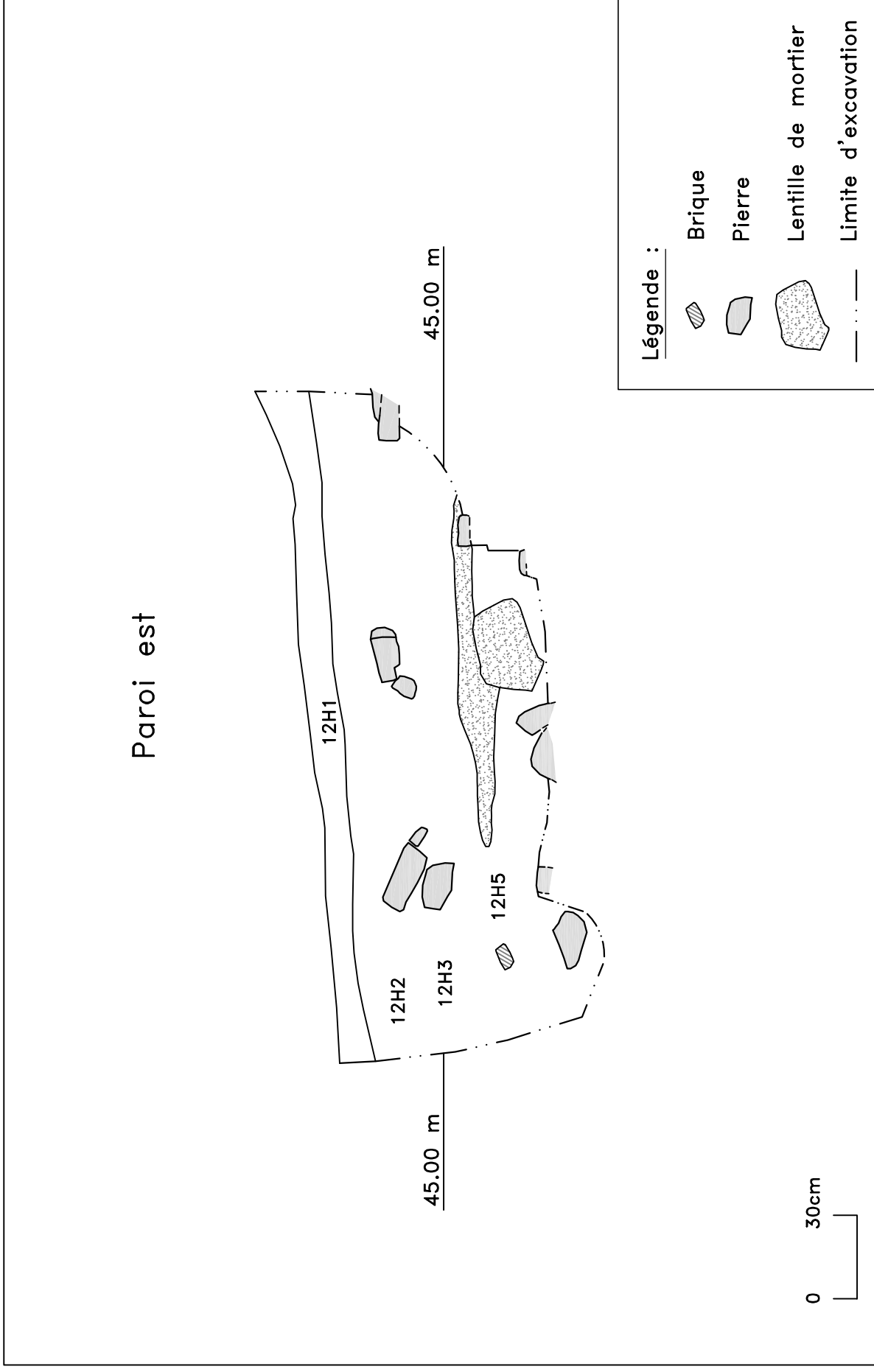
Mortier

Pierre

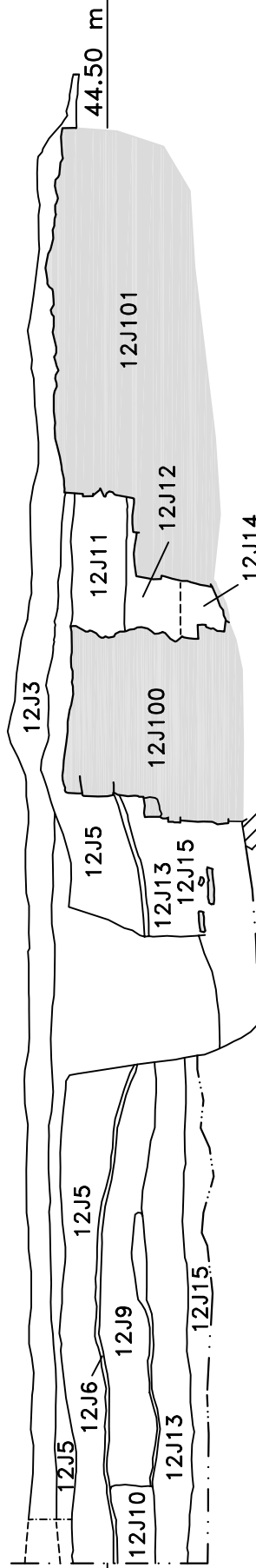
Roche-mère

Limite d'excavation

0 60cm



Paroi sud



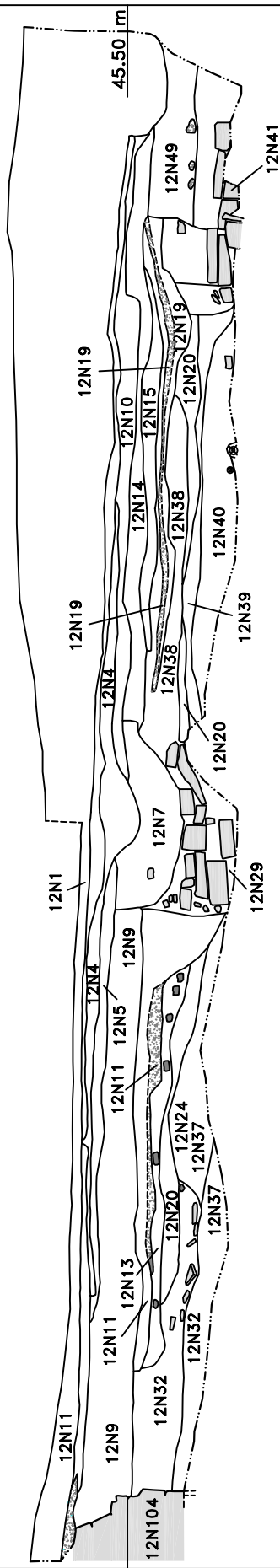
Légende :

Pierre

Roche-mère

Limite d'excavation

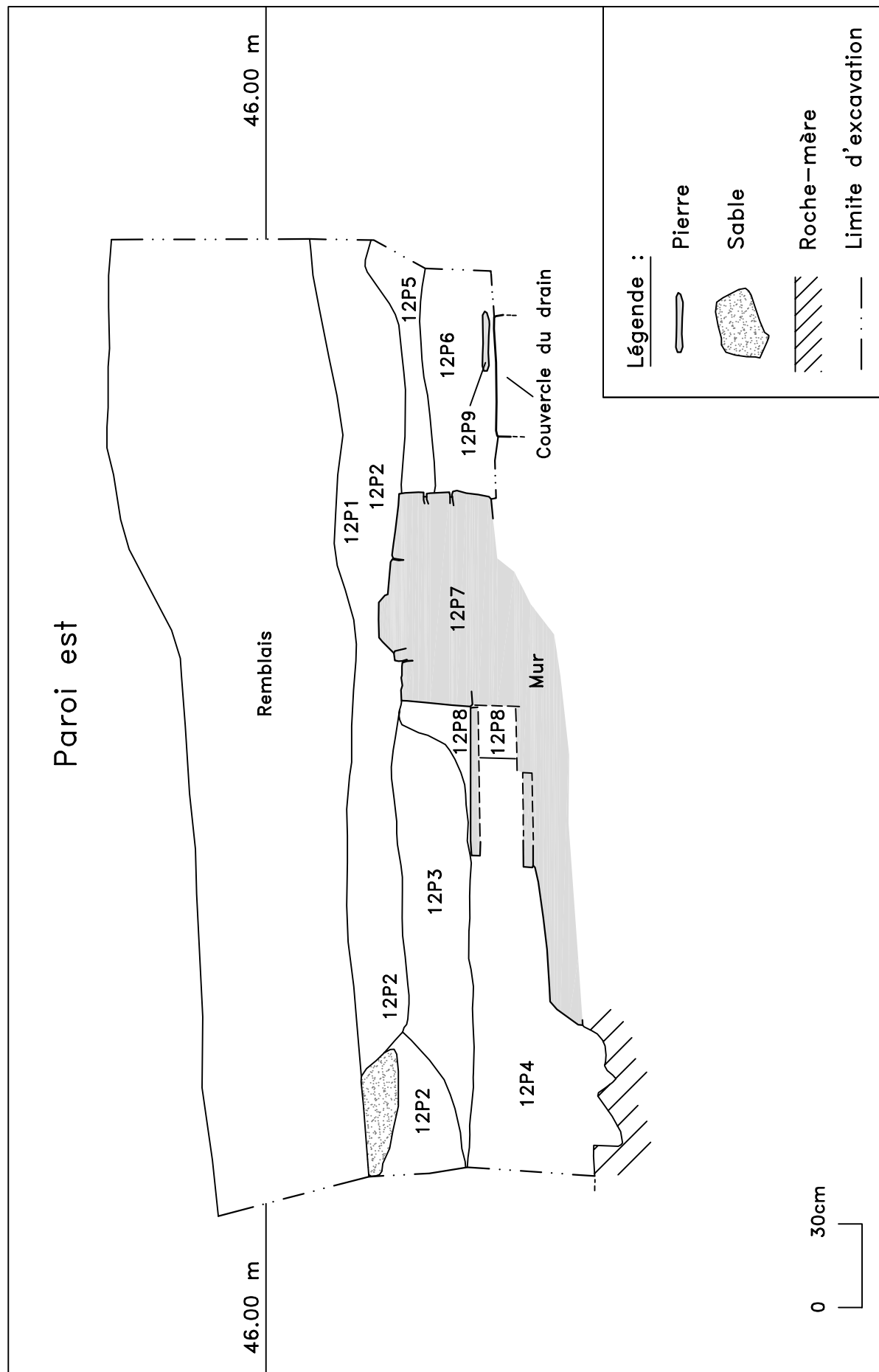
Paroi ouest



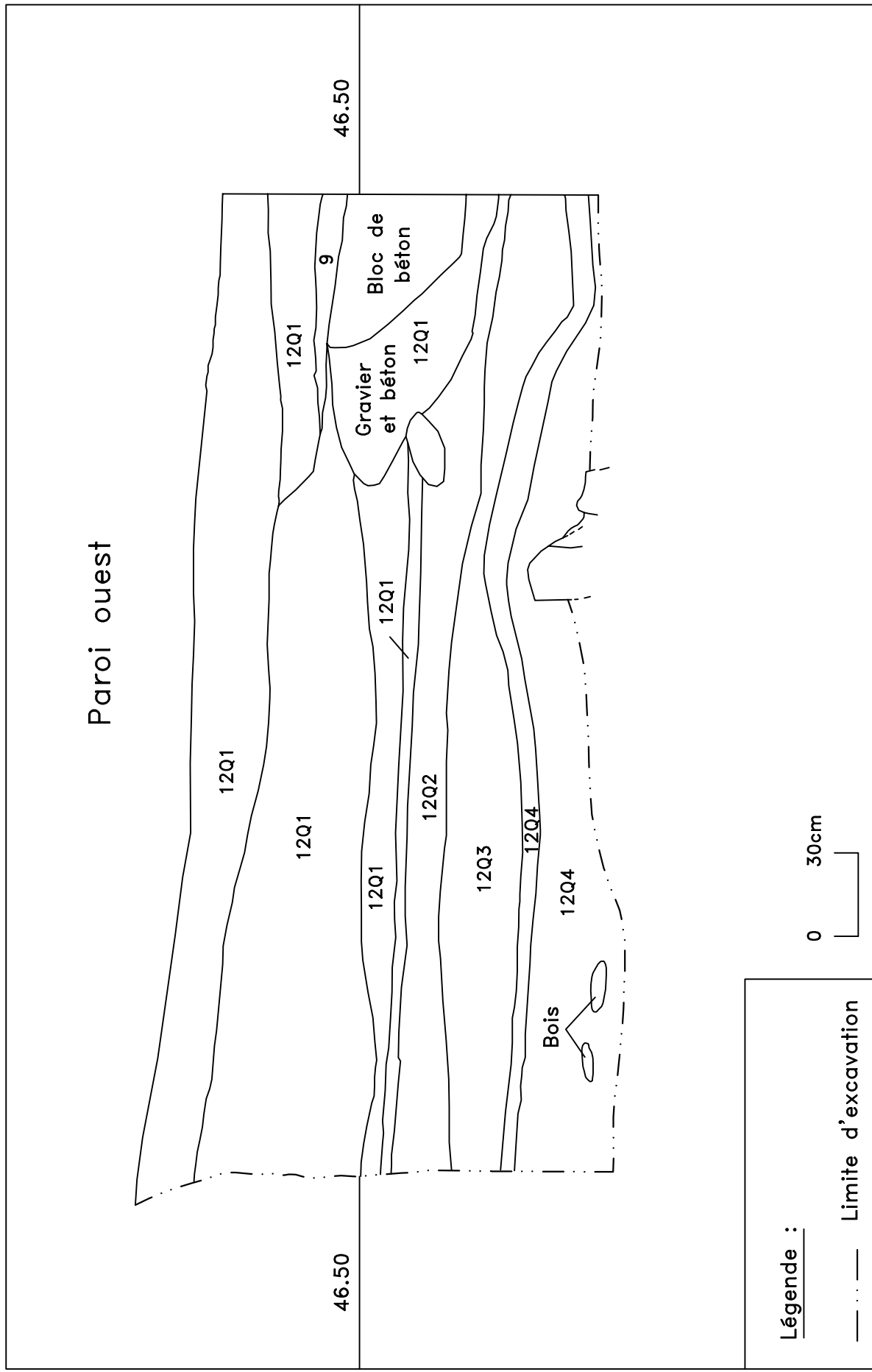
0 50cm

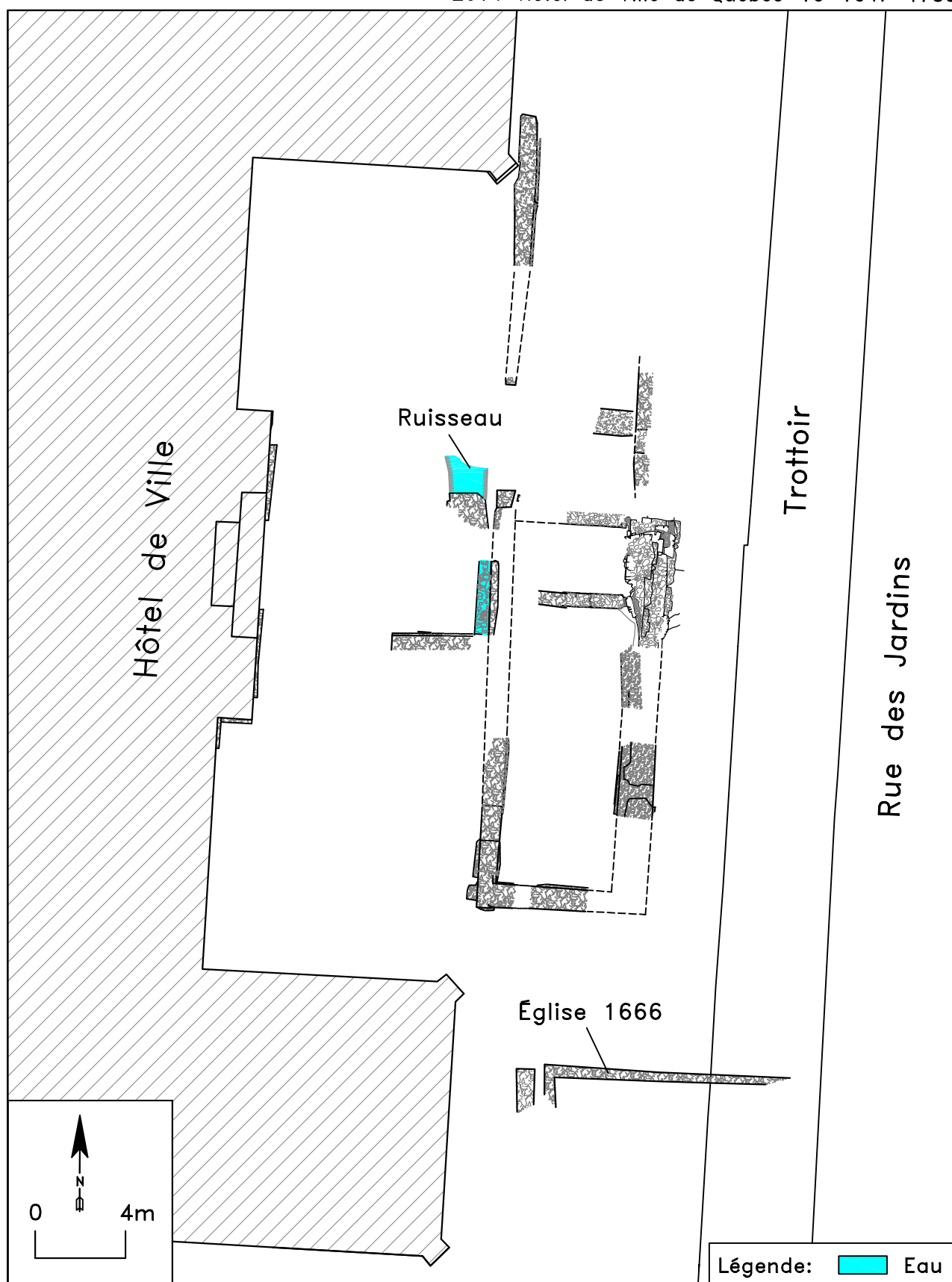
Légende :

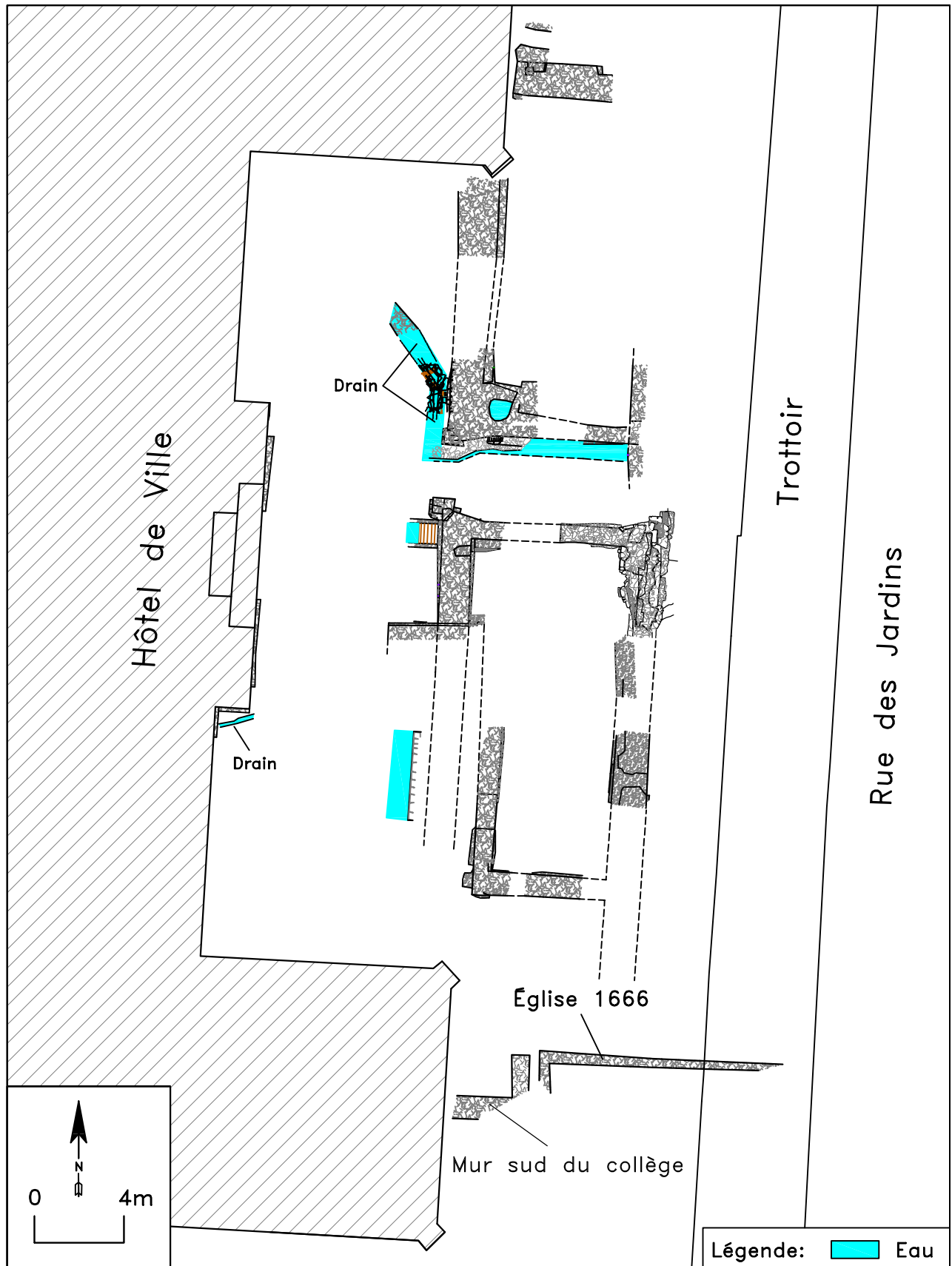
- Bois
- Pierre
- Mortier
- Limite d'excavation

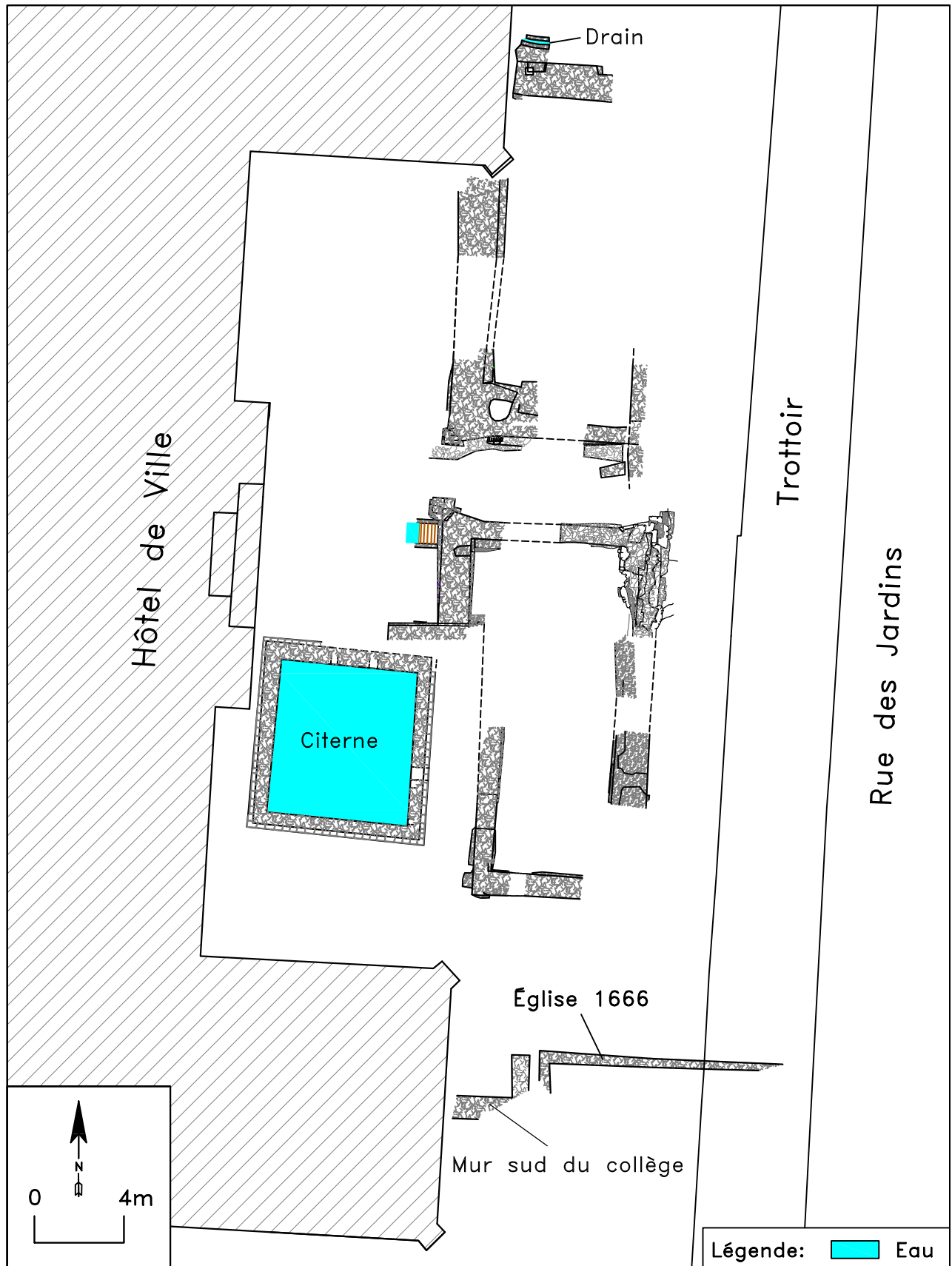


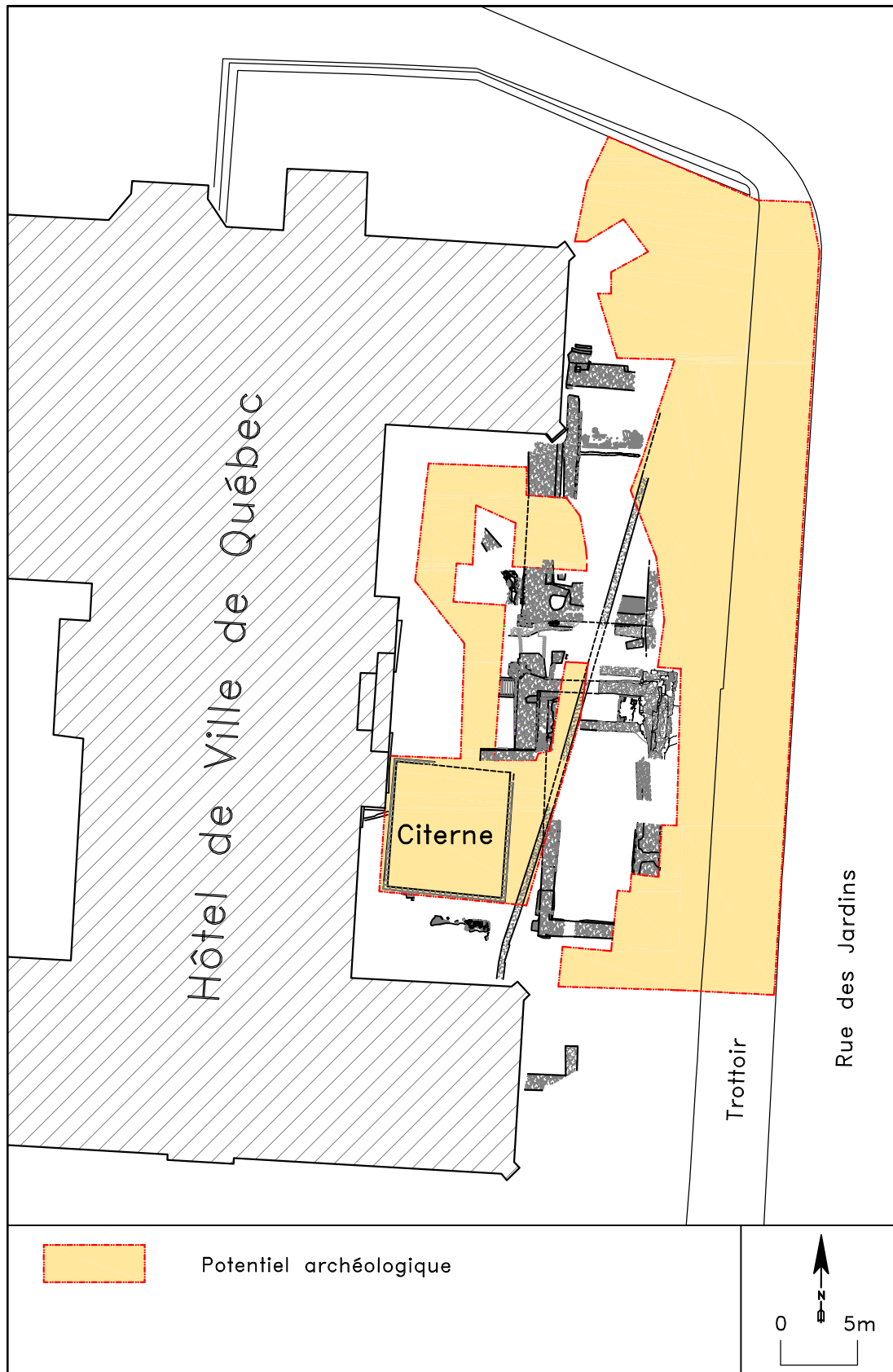
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Dessiné par F.Pelletier











SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Relevé et dessiné par F.Pellerin